



agir ensemble

# Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles

■ Bilan national 2008-2012



# AVANT PROPOS

Toute démarche de prévention devant nécessairement s'appuyer sur un état des lieux, ce **bilan national** permet de connaître plus précisément les caractéristiques en France des **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) dans le secteur agricole**.

Les principaux objectifs de cette étude sont de :

- suivre, sur les 5 dernières années, l'évolution annuelle d'indicateurs spécifiques pour les TMS des actifs agricoles dont les données ou caractéristiques sont connues et consolidées,
- regrouper ces indicateurs dans des tableaux de bord,
- établir un bilan national sur des grandes tendances, à partir de quelques indicateurs de référence couramment utilisés (nombre de maladies avec et sans arrêt de travail, nombre de maladies graves, indice et taux de fréquence des maladies avec et sans arrêt de travail, coût des maladies, ...),
- répondre à l'accord cadre des partenaires sociaux européens en agriculture en centralisant les données relatives aux TMS en agriculture.

Les données présentées concernent l'ensemble des actifs agricoles, qu'ils soient salariés ou exploitants, en France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle<sup>1</sup>.

Concernant les salariés agricoles, les données présentées correspondent à l'ensemble des maladies professionnelles ayant engendré des soins de santé ou une indemnisation de jours d'arrêt ou une indemnisation en capital ou le versement d'une rente **pour la première fois dans l'année considérée**. Pour les non salariés, il s'agit de l'année de reconnaissance de la maladie professionnelle (MP) et l'année d'attribution du taux d'incapacité permanente partielle (IPP) pour les accidents graves.

Un rappel sur quelques éléments de connaissance de la problématique des TMS sert d'introduction à ce bilan.

---

<sup>1</sup> Les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle bénéficient d'un régime social particulier et ne relèvent donc pas de la MSA pour la reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).

## SOURCES DE DONNEES

Les données sont issues des bases :

- SIMPAT et SISAL (MSA) extraites à l'aide du système statistique d'information décisionnel SID SST des salariés agricoles,
- OREADE (flux accidents), SAEXA (flux affiliations) et RAAMSES (flux prestations) extraites à l'aide des systèmes statistiques d'information décisionnel SID ATMPEXA et du SID ATEXA affiliations des non salariés agricoles.

L'observatoire des TMS en agriculture explore deux dimensions :

- l'évolution des maladies professionnelles reconnues au titre des **tableaux n° 29, 39, 53, 57 et 57 bis du régime agricole** de protection sociale pour les salariés et les exploitants (cf. annexe I),
- l'évaluation des coûts des prestations sociales afférentes pour la MSA seulement pour les salariés agricoles.

Ces données sont celles connues au premier juillet 2014.

## POPULATIONS COUVERTES

### Non salariés agricoles

#### **Les chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles non salariés :**

- Agriculture productive (élevage, culture, arboriculture, viticulture,...)
- Sylviculture
- Paysagiste
- Entreprise de travaux agricoles et forestiers
- Marais salants, la conchyliculture, la pisciculture et les pêcheurs à pied
- Établissements de dressage et d'entraînement et les haras
- ....

Leur conjoint et les membres de la famille travaillant sur l'exploitation

Les cotisants solidaires

### Salariés agricoles

#### **Les salariés :**

- Des chefs d'exploitations et d'entreprises agricoles
- Les gardes chasses, les gardes forestiers, les jardiniers
- Les personnels enseignants des établissements agricoles
- Les salariés de caisses de crédit agricole et des caisses de mutualité agricole
- Les salariés des groupements créés par les chefs d'exploitations agricoles (coopératives et filiales, syndicats professionnels, ..)

## DEFINITION DES INDICATEURS

Pour **les salariés**, deux indicateurs sont utilisés :

- **le nombre de TMS, avec et sans arrêt** de travail, qui ont donné lieu à un premier remboursement de soins et/ou à un versement d'indemnités journalières (IJ),
- **le nombre de TMS graves** qui ont donné lieu à une première attribution de rente (taux IPP  $\geq 10\%$ ) ou à l'attribution d'une indemnité en capital (taux IPP  $< 10\%$ ) au cours de la période considérée.

Pour les **non salariés**, deux indicateurs sont utilisés :

- **le nombre de TMS reconnus, avec et sans arrêt** de travail, qui ont donné lieu à un premier remboursement de soins et/ou à un versement d'indemnités journalières (IJ),
- **le nombre de TMS graves** qui ont donné lieu à une première reconnaissance d'un taux d'IPP au moins égal à 1% au cours de la période considérée. Compte tenu que la rente est attribuée avec un taux au moins égal à 30%, il est possible que les taux IPP inférieurs à ce dernier ne soient pas renseignés de manière exhaustive dans les bases, ce qui laisse à penser qu'il existe une sous-estimation du nombre de TMS graves.

## INDICE DE FREQUENCE – TAUX DE FREQUENCE

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>SALARIES</b> TAUX DE FREQUENCE TMS	2,57	2,50	2,57	2,75	2,61
<b>SALARIES</b> INDICE DE FREQUENCE TMS	2,82	2,72	2,90	3,05	2,87
<b>NON-SALARIES</b> INDICE DE FREQUENCE TMS	2,26	2,29	2,76	2,95	2,65

### Taux de fréquence

Le taux de fréquence, au cours d'une année, est défini comme le nombre de TMS avec ou sans arrêt par million d'heures travaillées au cours de l'année considérée, soit :

$$\frac{\text{nombre de TMS avec-sans arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Ce taux rapporte le nombre de TMS à la durée d'exposition et permet d'identifier les catégories de salariés dont le risque d'être victime d'un TMS est le plus important en fonction de leur temps de travail.

Ce taux de fréquence ne peut pas être déterminé pour les non salariés en l'absence de mesure de leur temps réel d'activité.

En revanche, il peut être utilisé dans le cadre de comparaison notamment avec les indicateurs publiés pour les salariés relevant du régime général.

## Indice de fréquence

L'indice de fréquence se définit :

- pour les salariés agricoles : avec le nombre de TMS avec-sans arrêt pour 1 000 travailleurs recensés dans l'année (nombre trimestriel moyen), soit :

$$\frac{\text{nombre de TMS avec-sans arrêt} \times 1\,000}{\text{nombre trimestriel moyen de travailleurs}}$$

- pour les non-salariés agricoles : avec le nombre de TMS avec-sans arrêt pour 1 000 non-salariés présents au cours de l'année, soit :

$$\frac{\text{nombre de TMS avec-sans arrêt} \times 1\,000}{\text{nombre de non-salariés}}$$

Cet indice a le mérite de se prêter à une interprétation plus simple que le taux de fréquence.

Néanmoins, il présente des inconvénients : en effet, le risque de subir un TMS dépend moins du nombre de salariés ou non-salariés que de leur temps d'exposition pendant leurs heures de travail. En outre, l'indice de fréquence ne se révèle vraiment pertinent que si l'effectif est mesuré en équivalent temps plein (ETP), où chaque affilié est compté au prorata de sa durée de travail.

Cependant pour pouvoir comparer la fréquence de survenue des TMS pour les salariés et les non-salariés, on a privilégié, dans ce bilan, la présentation de l'indice de fréquence, pour les raisons suivantes :

- la maladie professionnelle, à la différence de l'accident de travail proprement dit, est la résultante d'une atteinte à la santé souvent différée par rapport à l'exposition à une source toxique ou un contexte pathogène, souvent sur plusieurs années et non uniquement sur un nombre d'heures travaillées sur une courte période,
- le nombre d'heures travaillées pour les non-salariés agricoles est impossible à déterminer même approximativement.

Toutefois comme constaté dans le tableau présenté à la page précédente, les deux indicateurs calculés pour la population des salariés agricoles permettent de mettre en évidence des variations de même nature et de même amplitude quel que soit l'indicateur retenu.

## **PERIODICITE DES DONNEES**

Une période de 5 ans a été retenue pour tenir compte des variations annuelles et du faible nombre de certaines maladies professionnelles.

Pour l'année 2012, la mise en place d'une **nouvelle procédure d'enregistrement des déclarations de maladies professionnelles** fait que pour un certain nombre de ces maladies, l'affectation par tableau n'est pas encore connue.

Cette absence de renseignement fait apparaître cette année une baisse du nombre de TMS qui ne reflète probablement pas la réalité. Les données sur les TMS sont donc susceptibles d'évoluer dans le futur.

Ce travail est issu d'une collaboration entre le département Retraite-Famille-Observatoire des Risques Professionnels Agricoles (ORPA)-AT de la Direction des Etudes des Répertoires et des Statistiques, et la Direction de la Santé Sécurité au travail de la Direction Déléguée aux Politiques Sociales de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

## TABLE DES MATIERES

. Les TMS, qu'est-ce que c'est ?...	8
<b>I- LES TMS DES ACTIFS AGRICOLES</b>	<b>17</b>
1- Population des actifs agricoles	17
2- Evolution du nombre de TMS	18
3- Répartition des TMS	18
4- Représentation des TMS au sein des maladies professionnelles	19
5- Fréquence des TMS	20
6- Localisation physique des TMS	21
<b>II- LES TMS DES SALARIES AGRICOLES</b>	<b>24</b>
<b>II-A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus</b>	<b>24</b>
1- Evolution annuelle du nombre de TMS avec et sans arrêt de travail, selon les tableaux de MP	24
2- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2012	25
3- Nombre de TMS selon le sexe en 2012	26
4- Evolution annuelle du nombre de TMS avec et sans arrêt selon la localisation	27
<b>II-B Les TMS par secteur d'activité professionnelle</b>	<b>29</b>
1- Nombre de TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle	29
2- Evolution des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle	30
3- Nombre de TMS graves	31
4- Evolution des TMS graves	32
5- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel	35
6- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel et le sexe	36
7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel	40
<b>II-C Le coût des TMS des salariés agricoles pris en charge par la MSA</b>	<b>42</b>
1- Les soins de santé	42
2- Les prestations exécutées en établissement hospitalier public	43
3- Les indemnités journalières (IJ)	43
4- Les capitaux de rente	44
5- Le coût total	44
6- Le coût moyen selon la localisation des pathologies	46
7- Le coût moyen selon l'âge	47

<b>III- A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les non salariés</b>	<b>52</b>
1- Evolution annuelle du nombre de TMS par statut	52
2- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP	53
3- Nombre de TMS par sexe et selon les tranches d'âge	54
4- Evolution annuelle du nombre de TMS selon la localisation	55
5- Répartition des TMS selon la localisation et le sexe	56
6- Nombre de TMS selon le secteur professionnel	57
7- Evolution du nombre de TMS selon le secteur professionnel	57
8- Indice de fréquence par le secteur professionnel	58
<b>III-B Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les statuts autres que chefs d'exploitation et pour les conjoints collaborateurs</b>	<b>59</b>
1- Répartition annuelle du nombre de maladies par statuts	59
2- Répartition des TMS selon les tableaux de MP	59
3- Nombre de TMS selon le sexe	60
4- Nombre de TMS selon les tranches d'âges	61
<b>III-C Evolution et répartition du nombre de TMS pour les chefs d'exploitation</b>	<b>62</b>
1- Répartition du nombre de TMS avec-sans arrêt par secteur	62
2- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel	63
3- Evolution du nombre de TMS graves	63
4- Répartition du nombre de TMS graves par secteur	64
5- Evolution des TMS graves selon le secteur professionnel	65
6- Indice de fréquence de TMS avec et sans arrêt de travail pour les chefs d'exploitation, par secteur professionnel et selon le sexe	68
7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel	70
<b>III-D Le coût des TMS des non salariés agricoles pris en charge par la MSA</b>	<b>72</b>

Quelques faits marquants en 2012	76
GLOSSAIRE	86
TABLES ET INDEX	89
ANNEXES	94

# LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

## Nom de code : " TMS "

Le terme « troubles musculo-squelettiques » (TMS) est une appellation générique qui couvre l'ensemble des symptômes musculo-squelettiques en relation avec l'activité professionnelle

*Les TMS, qu'est-ce que c'est?...*

**Les TMS regroupent une quinzaine de pathologies qui touchent les tissus mous à la périphérie des articulations.**

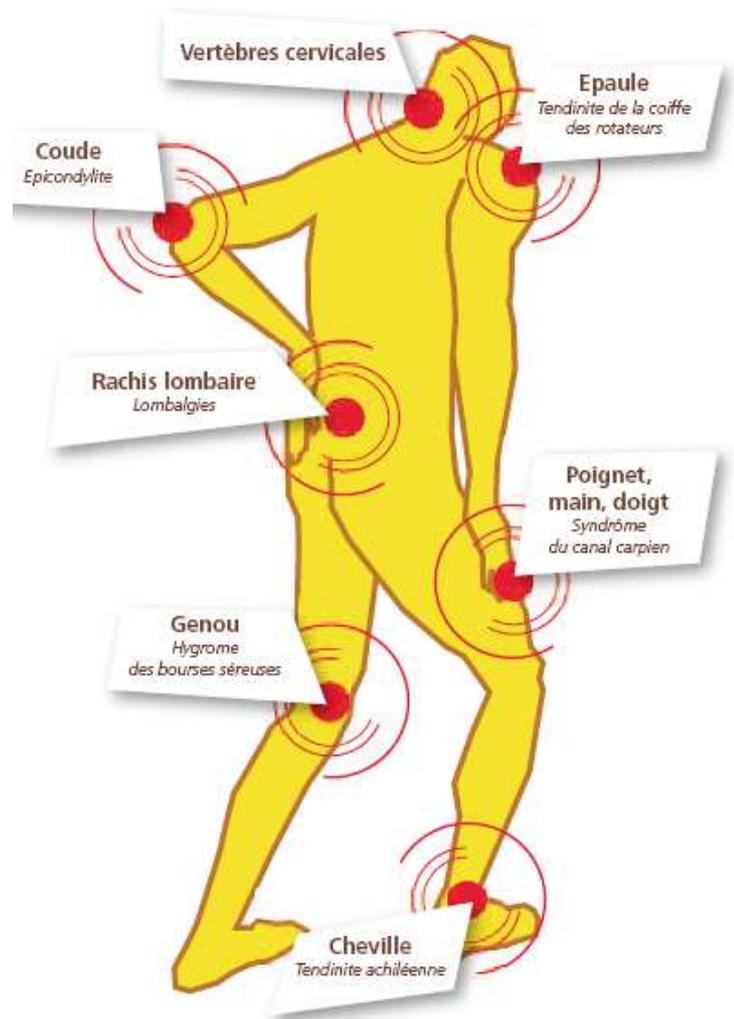
Les TMS affectent donc principalement les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et inférieurs.

Comme le montre le schéma ci-contre, les TMS sont localisés, au niveau :

- de la colonne vertébrale,
- de l'épaule,
- du coude,
- du poignet, de la main et du doigt,
- du genou,
- de la cheville et du pied.

Ces affections se traduisent par des douleurs et une gêne dans les mouvements qui peuvent entraîner des difficultés dans la vie professionnelle et dans la vie privée.

**Les conditions du travail** sont à l'origine des TMS : outre les gestes répétitifs, le port de charges lourdes, les positions pénibles, les vibrations et le froid, l'organisation du travail, le mode de management, le stress, la charge mentale peuvent également être des déterminants générateurs de TMS.



Les TMS résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans un contexte de travail, notamment sans possibilité de récupération.

C'est donc une combinaison de facteurs de risque identifiés (dits « biomécaniques ») mais également d'autres facteurs telles que le stress, les ambiances de travail et d'environnement, ... qui, au cours de la vie professionnelle peuvent entraîner au-delà des douleurs et l'incapacité à exercer certains gestes, un handicap, une invalidité pouvant aller jusqu'à la perte de l'emploi.

## Les conséquences sur la santé des salariés mais aussi des entreprises

Les TMS touchent tous les secteurs d'activité et peuvent concerner toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles.

Au-delà de la souffrance, des situations de précarité et d'isolement que les TMS peuvent induire pour les salariés, leurs conséquences humaines, sociales et économiques sont telles que leur prévention est un enjeu prioritaire tant pour les entreprises que pour la société.

## Les TMS sont reconnus comme maladies professionnelles Au régime agricole et au régime général

**Depuis 1991 dans le régime général : tableaux 57, 69, 79, 97 et 98.**

**Depuis 1993 dans le régime agricole : tableaux 29, 39, 53, 57, et 57 bis.**

En 2012, on dénombre plus de 54 000 maladies professionnelles ayant fait l'objet d'un règlement dans l'année pour le régime général et plus de 5 200 pour le régime agricole (salariés et exploitants).

Les TMS représentent aujourd'hui un peu plus de 86% des maladies professionnelles reconnues pour les salariés du régime général et un peu moins de 93% pour les actifs du régime agricole.

Ces affections constituent pour les deux régimes, **la première cause** des maladies professionnelles reconnues.

# Les chiffres-clés 2012

10 Tableau 1

Les TMS pour les actifs du régime agricole					Les TMS pour les salariés du régime général <i>Sources : Rapport de gestion 2012 - Lien : www.risquesprofessionnels.ameli.fr</i>				
N° de tableau	Libellé du tableau	Nombre de Maladies Professionnelles TMS avec et sans arrêt			N° de tableau	Libellé du tableau	Nombre de Maladies Professionnelles en 1er règlement - (Nb de syndromes)		
		Année 2011	Année 2012	Evolution			Année 2011	Année 2012	Evolution
39	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	4 640	4 297	-7,4%	57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	43 359	42 148	-2,8%
57	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	318	277	-12,9%	98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutentions manuelles de charges lourdes	3 042	3 209	5,5%
57 bis	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes	231	242	4,8%	97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	379	488	28,8%
53	Lésions chroniques du ménisque	43	45	4,7%	79	Lésions chroniques du ménisque	517	533	3,1%
29	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	20	14	-30,0%	69	Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machine-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	144	160	11,1%
<b>TOTAL des 5 tableaux (TMS)</b>		<b>5 252</b>	<b>4 875</b>	<b>-7,2%</b>	<b>TOTAL des 5 tableaux (TMS)</b>		<b>47 441</b>	<b>46 538</b>	<b>-1,9%</b>
<b>TOTAL ensemble des MP</b>		<b>5 632</b>	<b>5 253</b>	<b>-6,7%</b>	<b>TOTAL ensemble des MP</b>		<b>55 057</b>	<b>54 015</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Représentation des TMS par rapport aux MP</b>		<b>93,3%</b>	<b>92,8%</b>		<b>Représentation des TMS par rapport aux MP</b>		<b>86,2%</b>	<b>86,2%</b>	
<b>En 2012 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'effectif des actifs du <b>régime agricole</b> est en baisse de 0,1% par rapport à l'année 2011.</li> <li>- Les <b>maladies professionnelles</b> sont en baisse de 6,7% par rapport à 2011.</li> </ul> <b>Le nombre de TMS est en baisse de 7,2%</b> par rapport à 2011. <b>La représentation des TMS par rapport aux MP</b> qui s'élève à <b>92,8%</b> est <b>en baisse</b> par rapport à 2011. <b>Les activités les plus exposées</b> en nombre de TMS concernent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la viticulture,</li> <li>- le traitement de la viande de gros animaux,</li> <li>- les cultures spécialisées.</li> </ul>					<b>En 2012 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'effectif salarié du <b>régime général</b> est en hausse de 1,1% par rapport à l'année 2011.</li> <li>- Les <b>maladies professionnelles</b> sont en baisse <b>de 1,9%</b>.</li> </ul> <b>La représentation des TMS par rapport aux MP</b> est identique à 2011 et s'élève à <b>86,2%</b> . <b>Les activités les plus exposées</b> en nombre de TMS concernent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la grande distribution,</li> <li>- l'aide et soins à domicile (action sociale sous toutes ses formes) et le secteur de la propreté (services de nettoyage),</li> <li>- le bâtiment et TP et la métallurgie.</li> </ul>				

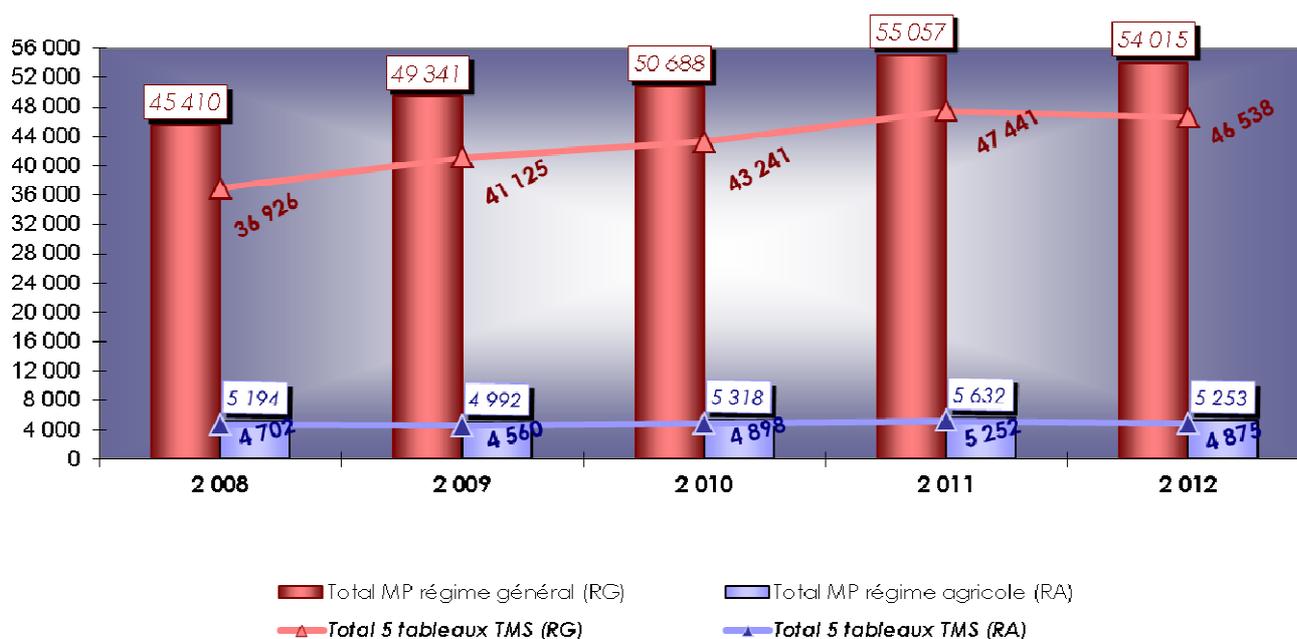
# Les TMS en constante évolution...

## Aussi bien en France, qu'ailleurs

### En France

Graphique 1

Evolution du nombre de maladies professionnelles et de TMS au régime agricole et au régime général sur la période 2008-2012



Sources : Rapport de gestion 2012 - Lien : [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Source: MSA

- ◆ Au **régime agricole**, le nombre de **maladies professionnelles** et le nombre de **TMS** étaient en augmentation sur les années 2010 et 2011. En 2012, le nombre de MP est en diminution de -6,7% et celui des TMS en baisse de -7,2%.  
La part des TMS au sein des maladies professionnelles baisse en 2012 par rapport à celle de l'année précédente (**92,8%** versus 93,3%).
- ◆ Au **régime général**, le **nombre de maladies professionnelles** baisse de 1,9% en 2012 par rapport à 2011. Le nombre de TMS qui était en augmentation de 2008 à 2011, (+28,5% sur la période), connaît également une baisse de -1,9% en 2012. En poids relatif, la part des TMS rapportée aux maladies professionnelles augmente de près de 5 points par rapport à 2008 (**86,2%** versus 81,3%).

Véritable enjeu économique et social pour les entreprises et pour les salariés, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a ainsi fait de la lutte contre les TMS une de ses priorités depuis 2005. Une volonté qui se traduit par **la prise en compte du risque TMS comme une priorité du Plan Santé au Travail (PST-1 2005-2009)**.

Dans cette perspective, le ministère a mis en place :

- un programme national de surveillance épidémiologique des TMS,
- une campagne de sensibilisation à la prévention des TMS dans les entreprises sur 3 ans.

La priorité TMS a été reprise dans le **PST-2 2010-2014**.

Dans un document de travail concernant **le PST-3 2015-2019 : Orientations en Santé et en Sécurité au Travail concernant les professions agricoles**, on remarque que parmi les risques récurrents majeurs, sont cités **les TMS** : "renforcer la surveillance des pathologies à effets différés ou multifactorielles et améliorer les connaissances sur les expositions professionnelles en intégrant les contraintes organisationnelles, la souffrance au travail et les facteurs de pénibilité ..."

Dans le prolongement de la **campagne de prévention des TMS** engagée par les pouvoirs publics, de nombreux acteurs contribuent à l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de prévention des TMS [le régime agricole, le régime général, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), l'Agence Nationale et le réseau des Agences Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT / ARACT), l'Institut de Veille sanitaire (l'InVs)].

**La MSA** a également retenu les TMS comme une de ses priorités dans ses plans **PSST 2006-2010 et PSST 2011-2015**.

**L'enquête Sumer 2003** menée par le ministère du travail (DARES) et avec la collaboration de plusieurs organismes dont **la MSA**, a mis en évidence la problématique des TMS et a recensé des données sur l'exposition aux contraintes posturales et articulaires.

Les premiers résultats de l'enquête **Sumer 2010** publiée par la **DARES**, montrent que globalement l'intensité du travail a augmenté alors que les contraintes physiques ont

reculé. Pour la **MSA**, les premiers résultats font apparaître que les salariés agricoles sont moins contraints à des postures fatigantes mais sont plus souvent confrontés à effectuer des gestes répétitifs notamment dans le secteur culture élevage. Les salariés des entreprises de travaux agricoles, de jardins espaces verts, paysagistes, de travaux forestiers et des exploitations de cultures élevages sont les plus exposés aux postures pénibles. Les résultats détaillés seront bientôt disponibles pour le régime agricole.

## **Ailleurs**

Les troubles musculo-squelettiques sont très présents en Europe et dans l'ensemble des pays développés.

Les TMS constituent le problème de santé d'origine professionnelle le plus courant dans l'Union Européenne<sup>2</sup> à 27 Etats membres (UE-27) : 25 % des travailleurs européens se plaignent de maux de dos et 23 %, de douleurs musculaires. 62 % des travailleurs de l'UE-27 sont exposés, pendant un quart de leur travail, voire davantage, à des mouvements répétitifs des mains et des bras; 46 % à des positions pénibles ou fatigantes; 35 % portent ou déplacent de lourdes charges.

L'agriculture et la construction sont les secteurs les plus touchés: tant par l'exposition aux risques physiques que par les plaintes concernant des TMS. Il n'empêche que tous les secteurs sont concernés.

En général, les femmes sont moins exposées aux facteurs de risques physiques, encore que les mouvements des mains ou des bras et les travaux effectués dans des positions fatigantes soient le lot des deux sexes.

---

<sup>2</sup> Source : Facts- Sécurité et santé au travail EU-OSHA ( Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail )

# La lutte contre les TMS : une priorité au niveau Européen ...

**Les TMS sont une priorité pour l'Union européenne (UE) dans sa stratégie communautaire sur la santé et la sécurité au travail. Ils sont également une priorité reconnue par les États membres de l'UE et les partenaires sociaux européens**

 Le 21/11/2005, **un accord européen**<sup>3</sup> sur la réduction de l'exposition des travailleurs en agriculture aux risques des TMS d'origine professionnelle dans l'agriculture a été conclu à l'initiative de la Commission Européenne : il confirme, s'il en était besoin, la nécessité de lutter contre les TMS dans le secteur agricole.

 **Les Débats d'Eurogip** qui ont eu lieu le lundi 22 octobre **2007** à Paris s'articulaient autour de quatre grands thèmes 1/ Introduction aux Débats : définition, causes, enjeux, reconnaissance en tant que maladie professionnelle ; 2/ Quel cadre communautaire pour prévenir les TMS ? ; 3/ Les actions de prévention ayant eu un réel impact ; 4/ Les actions efficaces pour maintenir les victimes dans l'emploi. Les Débats d'Eurogip ont pour objectif de favoriser l'échange d'informations et d'expériences entre les acteurs concernés au niveau européen : pouvoirs publics, organismes chargés de l'assurance et de la prévention des risques professionnels, partenaires sociaux, responsables de sécurité, services de santé au travail, représentants du personnel.

## **Rapport de l'Observatoire européen des Conditions de Travail : TMS principale maladie professionnelle**

Ce rapport est basé sur des résultats de la Quatrième Enquête sur les Conditions de Travail de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Il indique qu'alors que les TMS relatifs à des conditions de travail épuisantes diminuent, ceux relatifs au stress et à la surcharge de travail sont en augmentation.

---

<sup>3</sup> Accord européen sur la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle en agriculture EFFAT / G.E.O.P.A-COPA le 21 novembre 2005.

La rotation d'emploi et le travail en équipe semblent deux facteurs associés à une incidence plus élevée de TMS. Par contre, de plus grandes opportunités de formation et le fait d'être consulté en cas de changements organisationnels et des conditions de travail sont associés à une moindre incidence de TMS.

Les résultats du rapport ont été présentés lors d'une conférence organisée par la Fondation européenne à Lisbonne, les 11 et 12 octobre 2007.

*Ce rapport est disponible (en anglais): [Managing musculoskeletal disorders](#).*

### Les travaux de **l'Agence européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail**

- Une campagne sous le slogan "Allégez la charge !" menée en 2007, en vue de la prévention de la surcharge physique.
- Edition d'un nouveau rapport intitulé : **Les affections musculo-squelettiques dans l'Union européenne: faits et chiffres.**

Le rapport vise à donner une vue d'ensemble actualisée de la situation prévalant aujourd'hui en Europe dans le domaine des troubles musculo-squelettiques, à présenter les tendances depuis 2000 et à expliquer en détail les causes et les circonstances à l'origine des affections musculo-squelettiques.

C'est également un outil bien documenté permettant d'aider les dirigeants politiques, les acteurs du monde de l'industrie et du monde de l'entreprise ainsi que les chercheurs et les personnes chargées d'enregistrer, de prévenir et d'indemniser les maladies professionnelles dans l'Union européenne et à établir le programme d'action des prochaines années.

*Le rapport est disponible en anglais uniquement sur le site Internet de l'Agence : [OSH in figures: Work-related musculoskeletal disorders in the EU - Facts and figures](#)*

 **Les Débats d'EUROGIP** du 15 mars 2012 à Paris avec comme thème : **“Détection et reconnaissance des maladies professionnelles en Europe”**

Les MP constituent en effet une préoccupation majeure dans tous les pays européens. C'est également une question plus complexe à traiter que celle des AT pour plusieurs raisons : le risque est parfois mal identifié, le délai de latence entre l'exposition au risque et l'apparition de la maladie peut atteindre plusieurs décennies, difficulté à établir le lien entre l'exposition professionnelle et la pathologie, existence de maladies plurifactorielles : TMS, pathologies psychiques ou certains cancers.

## I- LES TMS DES ACTIFS AGRICOLES

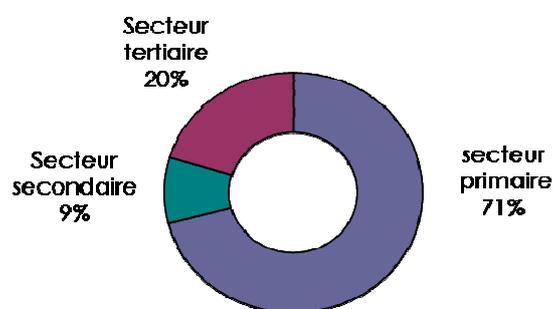
### 1- Population des actifs agricoles

La population des actifs agricoles s'élève à 1 741 843 personnes pour l'année 2012 dont 1 153 232 salariés<sup>4</sup> et 588 511 non salariés (chefs d'exploitation, conjoints, aide familiaux et solidaires<sup>5</sup>).

Cette population est répartie selon les trois grands secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) dont la composition est précisée en annexe II.

Graphique 2

**Répartition de la population des actifs agricoles selon les 3 grands secteurs économiques (2008-2012)**



Source : MSA

Le secteur primaire est logiquement le plus important en population d'actifs agricoles puisqu'il regroupe toutes les activités de production agricole (cultures et élevages) et exploitation forestière. Pour ce secteur, les trois activités agricoles les plus importantes en population, sont les cultures spécialisées, les élevages spécialisés de gros animaux et la viticulture.

Le secteur secondaire concerne les activités de travaux agricoles, l'artisanat et les activités de transformation de matière première agricole ainsi que de leur commercialisation de gros.

Le secteur tertiaire concerne les organismes professionnels et de services agricoles.

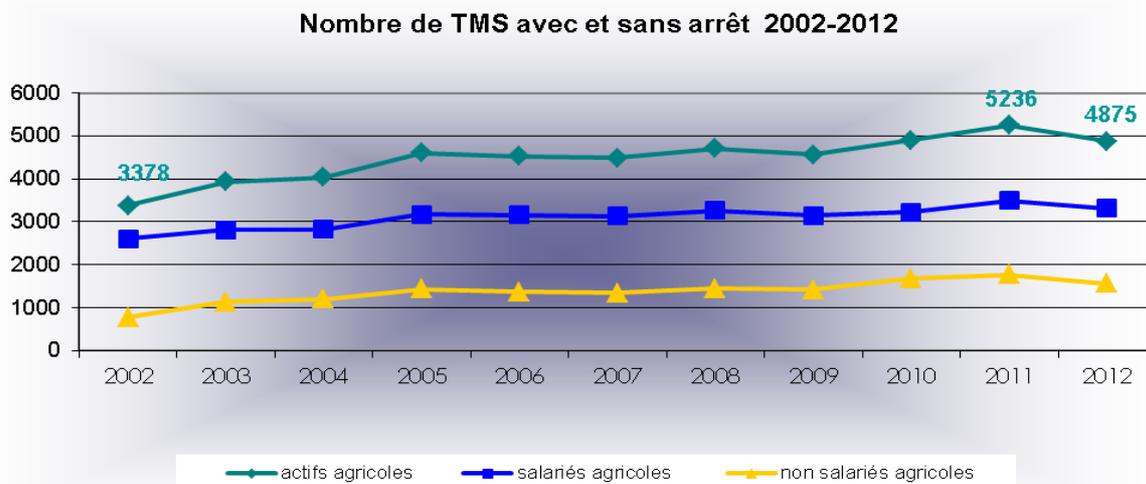
La répartition de cette population d'actifs agricoles évolue peu de 2008 à 2012. Elle est détaillée à l'annexe III.

<sup>4</sup> Exprimé en moyenne trimestrielle

<sup>5</sup> Personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural)

## 2- Evolution du nombre de TMS

Graphique 3



Source : MSA

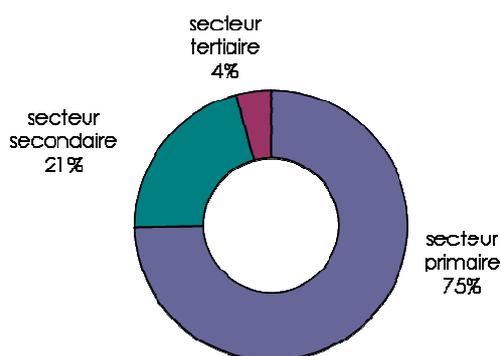
Après une stabilisation entre 2005 et 2009, le nombre de TMS augmente en 2010 et 2011. En 2012, ce nombre est en légère diminution tant pour les salariés que pour les non salariés.

## 3- Répartition des TMS

Pour l'année 2012, 4 875 TMS sont dénombrés, dont 3 314 pour les salariés et 1 561 pour les non salariés.

Graphique 4

**Répartition du nombre de TMS des actifs agricoles selon les 3 grands secteurs économiques (2008-2012)**



Source : MSA

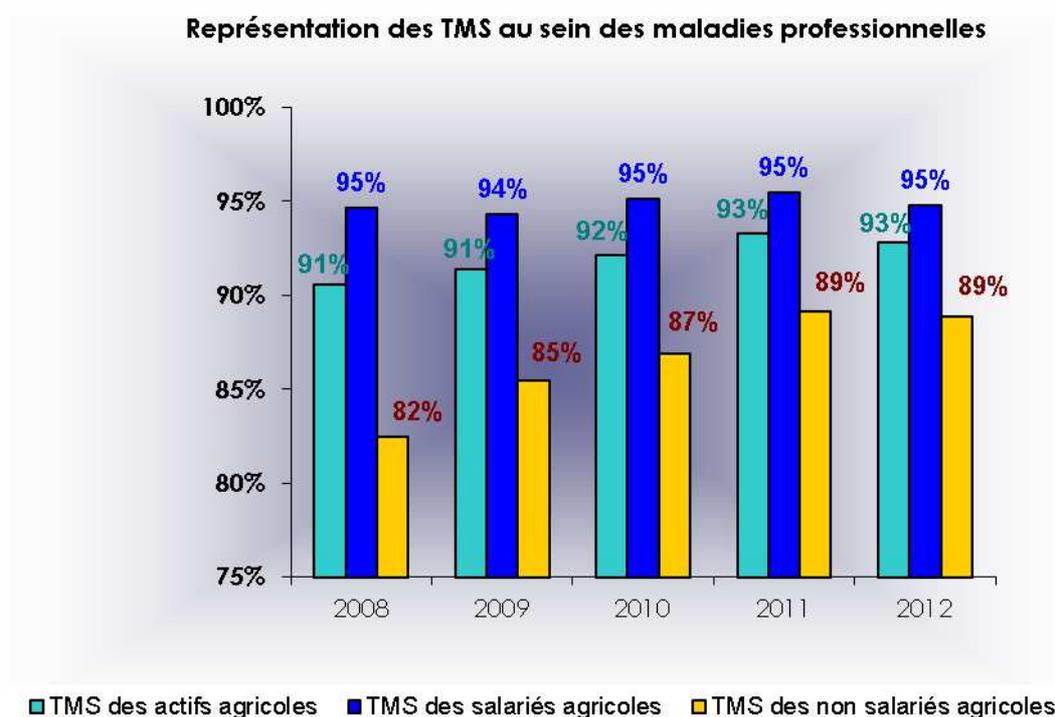
Le secteur primaire totalise le plus grand nombre de TMS, mais c'est aussi celui qui regroupe la population la plus importante. Dans ce secteur, trois activités agricoles concentrent le plus grand nombre de TMS et sont dans l'ordre décroissant : la viticulture, les élevages spécialisés de gros animaux et les cultures spécialisées.

Vient ensuite le secteur secondaire avec les coopératives de traitement de la viande de gros animaux.

Très peu de TMS sont dénombrés dans le secteur tertiaire (activités de bureau et d'enseignement agricole) (Annexe IV).

#### 4- Représentation des TMS au sein des maladies professionnelles

Graphique 5

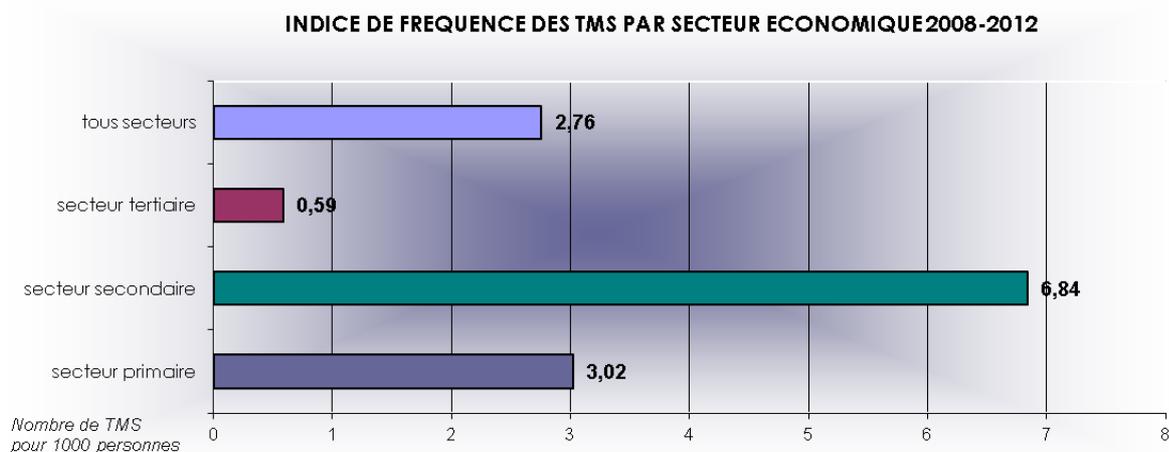


Source : MSA

Pour la période 2008-2012, les TMS représentent en moyenne **92% des MP** reconnues pour les actifs agricoles et 93 % pour la seule année 2012. Les salariés agricoles présentent sur la période 2008-2012, un ratio de TMS stable au sein des MP contrairement à celui concernant les non salariés qui, après une baisse en 2008, progresse chaque année.

## 5- Fréquence des TMS

Graphique 6



Source : MSA

Pour la période 2008-2012, les TMS touchent plus fréquemment les actifs agricoles du secteur secondaire, l'indice de fréquence<sup>6</sup> est près de deux fois et demi supérieur à celui de l'ensemble des actifs agricoles.

Ce secteur regroupe notamment trois activités agricoles pour lesquelles la fréquence des TMS est la plus élevée : coopératives de traitement de la viande de gros animaux (42 TMS pour 1 000 personnes), de traitement des viandes de volailles (33‰) et la meunerie panification (13‰).

Même si les actifs agricoles du secteur primaire ont la population la plus importante et un plus grand nombre de TMS, la fréquence de ceux-ci ne représente que 3 TMS pour 1 000 affiliés.

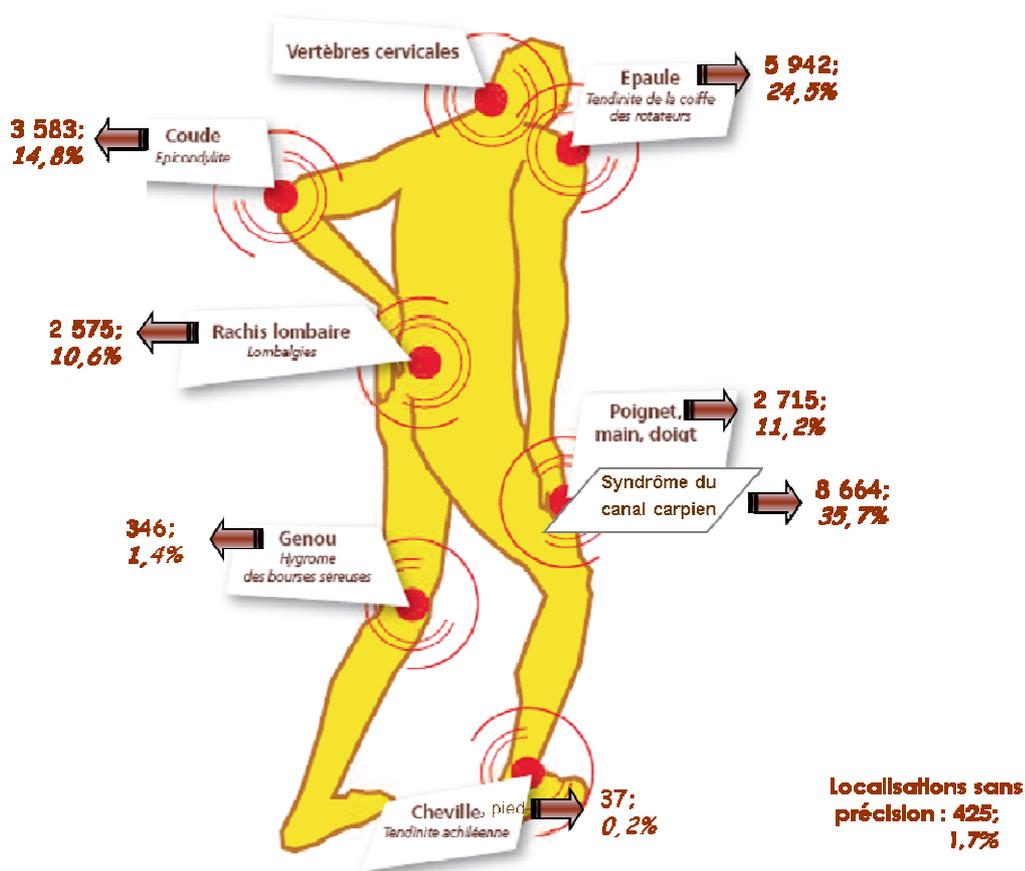
Par ailleurs, l'indice est très bas pour le secteur tertiaire (Annexe V).

<sup>6</sup> L'indice de fréquence : nombre de TMS pour 1 000 actifs agricoles.

## 6- Localisation physique des TMS

Schéma 1

Répartition des TMS avec et sans arrêt de travail  
selon la localisation.  
(Nombre cumulé de 2008 à 2012)



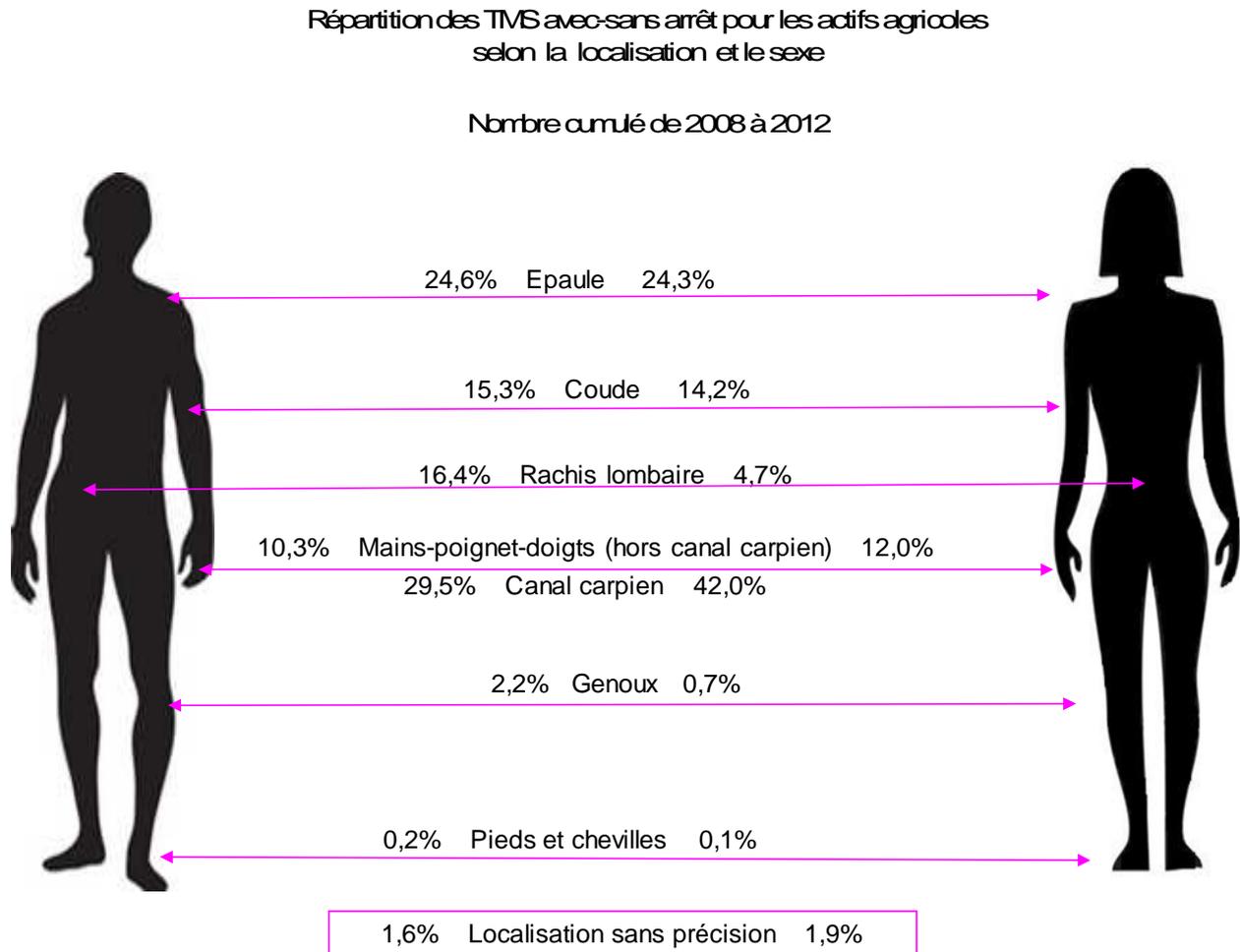
Source : MSA

**Le canal carpien** est la localisation la plus fréquente avec plus du tiers des TMS avec et sans arrêt.

Les TMS de **l'épaule** affectent près d'une personne sur quatre. Leur nombre progresse chaque année, passant de 1 052 en 2008 à 1 324 en 2012.

Les TMS se localisant au **coude** touchent une personne sur sept.

Schéma 2



Source : MSA

Les TMS avec et sans arrêt localisés **au canal carpien** sont une fois et demi plus fréquents chez les femmes.

Les TMS du **rachis lombaire** affectent plus fréquemment les hommes, 16,4% contre 4,7 pour les femmes.

Par rapport aux femmes, les hommes ont trois fois plus de TMS localisés **au genou**.

### Ce qu'il faut retenir pour les actifs agricoles

- Les TMS représentent **92% des maladies professionnelles** reconnues pour les actifs agricoles pour la période 2008-2012 (93% pour l'année 2012).
- Le secteur économique **primaire a le plus grand nombre de TMS**, mais c'est aussi le plus important en population d'actifs agricoles.
- Le secteur économique **secondaire est le plus touché en fréquence** avec 7 TMS pour 1 000 actifs agricoles.
- Le syndrome du **canal carpien** est le TMS le plus fréquent, il constitue plus du tiers des TMS avec et sans arrêt et touchent **les femmes** une fois et demie de plus que les hommes.
- Les affections de **l'épaule progressent** chaque année et représentent 27,2% des TMS, en 2012.

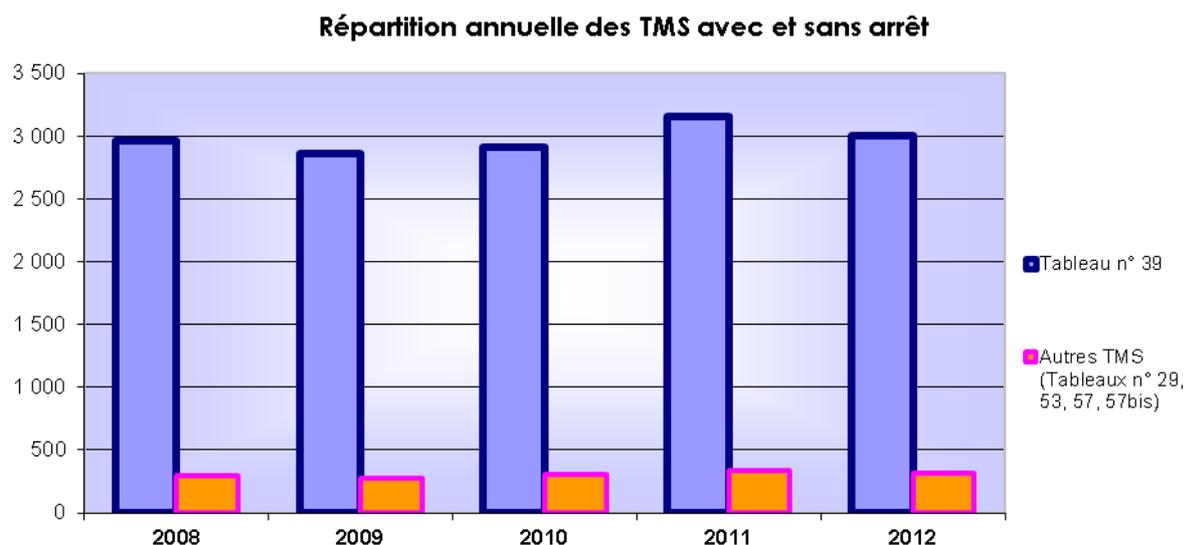
## II- LES TMS DES SALARIES AGRICOLES

### II-A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus

Les TMS représentent 95% des maladies professionnelles reconnues pour les salariés agricoles pour la période 2008–2012, et 95% pour la seule année 2012.

#### 1- Evolution annuelle du nombre de TMS avec et sans arrêt de travail, selon les tableaux de MP

Graphique 7

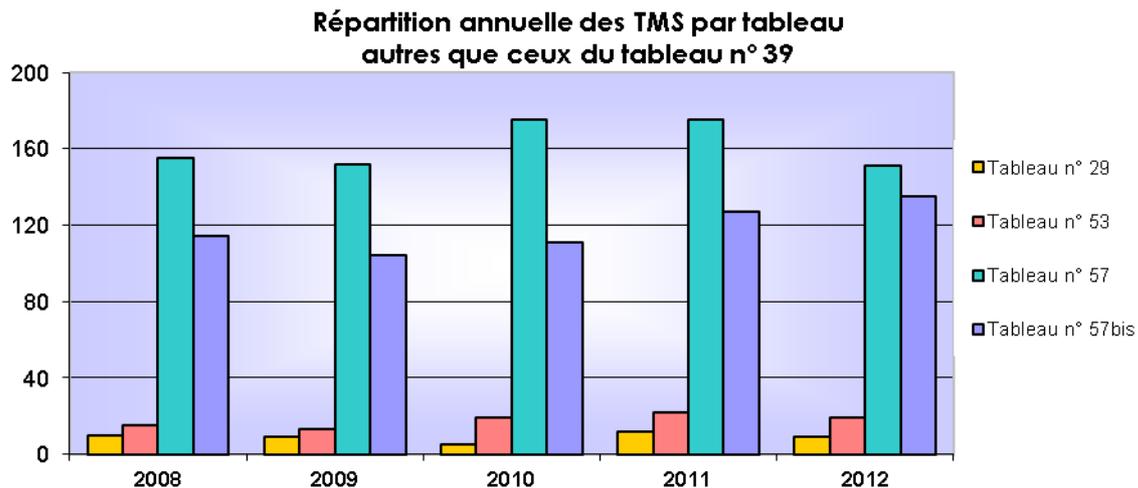


Source : MSA

Les affections péri-articulaires (tableau MP n° 39) représentent à elles seules plus de 91% des TMS. Ces affections regroupent quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe I).

Après plusieurs années d'augmentation le nombre de ces affections se stabilise depuis 2008, hormis une légère hausse en 2011 (Annexe VI).

Graphique 8



Source : MSA

Le graphique 8 présente l'évolution des autres tableaux de MP relatifs aux TMS.

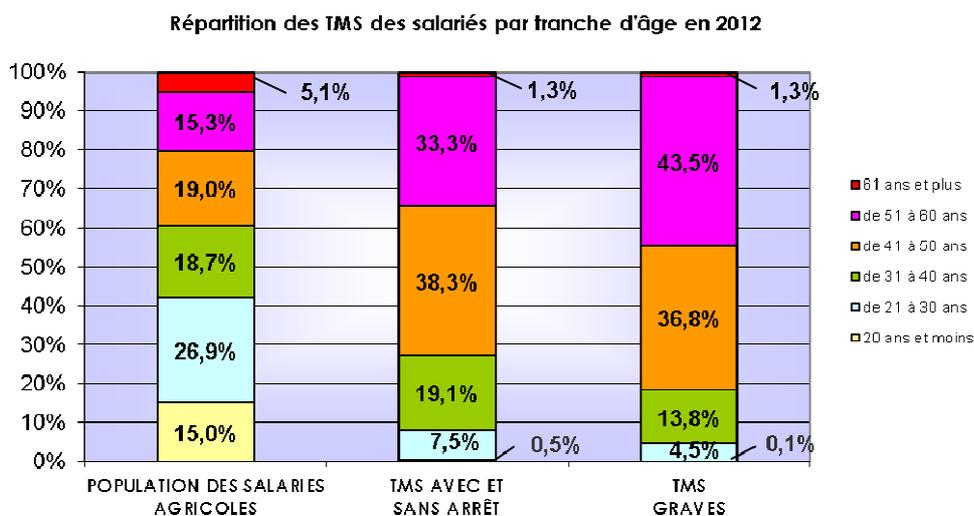
Parmi ceux-ci, le tableau n° 57 a le plus grand nombre de TMS reconnus, avec une évolution en hausse en 2010 et 2011, puis une baisse en 2012.

Après une baisse jusqu'en 2009, le nombre de TMS inscrit au tableau n° 57bis augmente sur les trois dernières années.

Les deux autres tableaux totalisent peu de TMS reconnus.

## 2- Nombre de TMS selon les tranches d'âge en 2012

Graphique 9



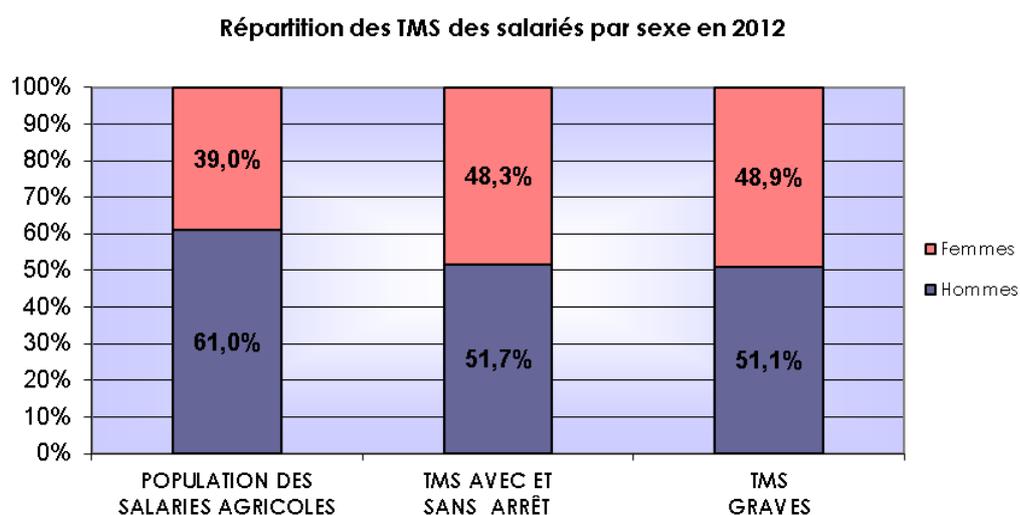
Source : MSA

La fréquence des TMS augmente avec l'âge. En effet, sur dix salariés agricoles affectés d'un TMS, sept ont plus de 40 ans alors qu'ils ne représentent que quatre affiliés<sup>7</sup> sur dix pour cette même tranche d'âge.

Cette surreprésentation est encore plus marquée pour les TMS graves (près de huit sur dix). (Annexe VII).

### 3- Nombre de TMS selon le sexe en 2012

Graphique 10



Source : MSA

La population salariée agricole est majoritairement masculine (61%). Toutefois, les femmes sont davantage touchées par les TMS avec 3,6 maladies pour 1 000 affiliées contre 2,4 chez les hommes.

Cet écart est très marqué pour les seules affections péri-articulaires du tableau n° 39 (fréquence : femmes 3,4‰ versus hommes 2,1‰). En revanche, pour les quatre autres tableaux « TMS », les hommes sont plus fréquemment atteints (fréquence : hommes 0,4‰ versus femmes 0,1‰).

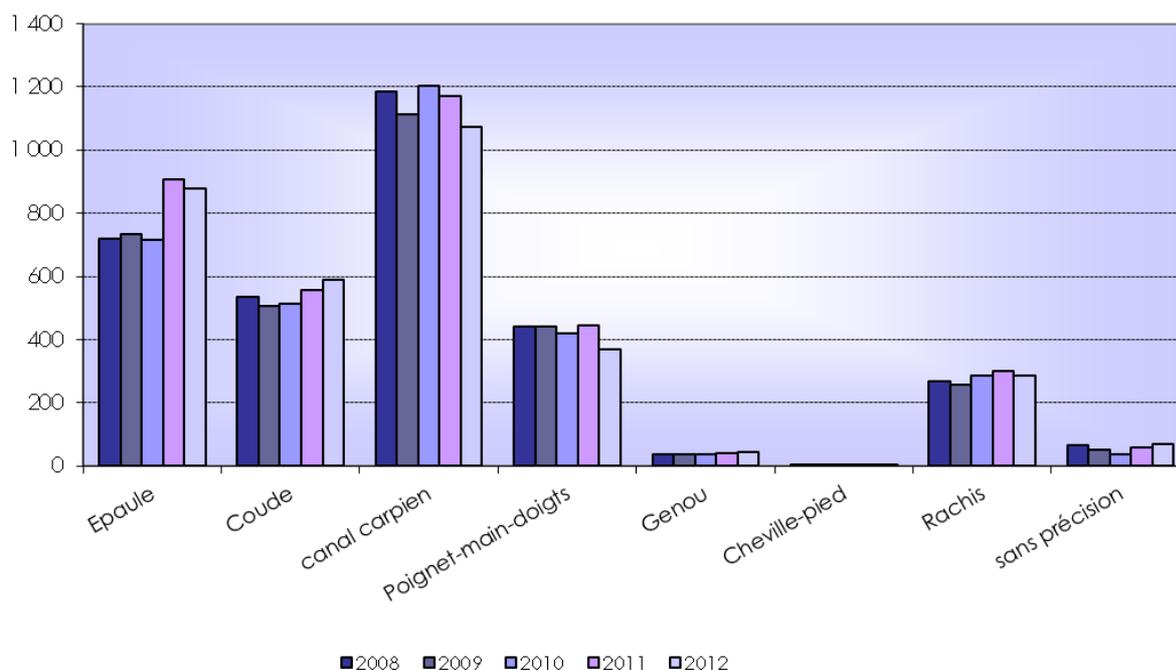
Les femmes exercent le plus souvent des métiers nécessitant des gestes fins et répétitifs des membres supérieurs (attachage de la vigne, gavage, traite d'animaux et conditionnement des produits transformés). En revanche, les hommes sont plutôt affectés à des postes de travail nécessitant une force physique importante (manutention manuelle de charges, conduite de machine, travaux de bûcheronnage), ce qui peut expliquer ces différences.

<sup>7</sup> Population des salariés agricoles : nombre de salariés employés dans l'année (source : DERS – tableau de bord du salariat année 2012)

#### 4- Evolution annuelle du nombre de TMS avec et sans arrêt selon la localisation

Graphique 11

Evolution du nombre de TMS réparti par syndrome pour les salariés



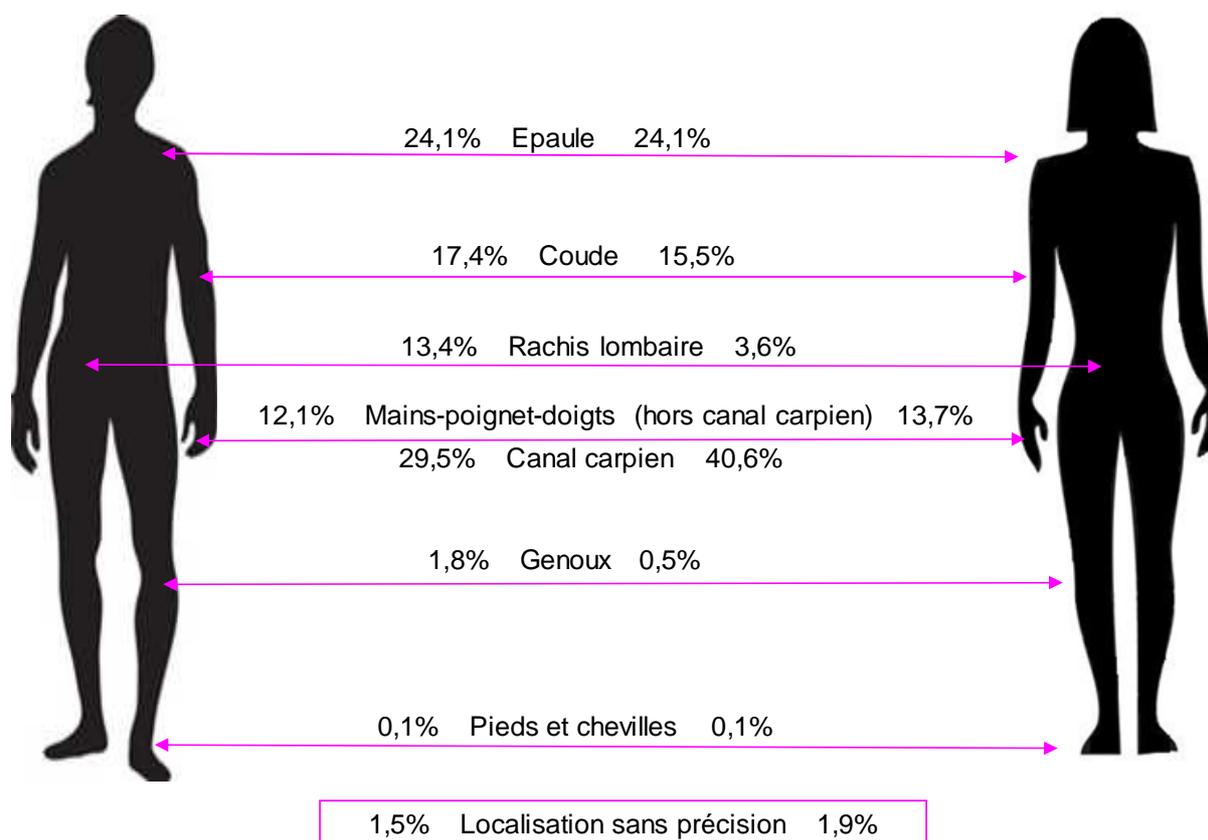
Source : MSA

En 2012, les affections du **canal carpien** représentent 32,4% des TMS et sont en diminution de - 8,2% par rapport à 2011.

Les pathologies de l'**épaule** représentent 26,6% des TMS et après une forte augmentation en 2011 (27%), elles baissent de - 3,2% en 2012.

Les affections localisées au niveau du **coude** représentent 17,8% des TMS.

## Répartition des TMS avec-sans arrêt pour les salariés selon la localisation et le sexe Nombre cumulé de 2008 à 2012



Source : MSA

Les TMS avec et sans arrêt localisés au **canal carpien** sont plus fréquents chez les femmes (40,6% des TMS qui leurs sont reconnus) que chez les hommes (29,5%).

Les TMS du **rachis lombaire** affectent plus fréquemment les hommes, 13,4% contre 3,6% pour les femmes.

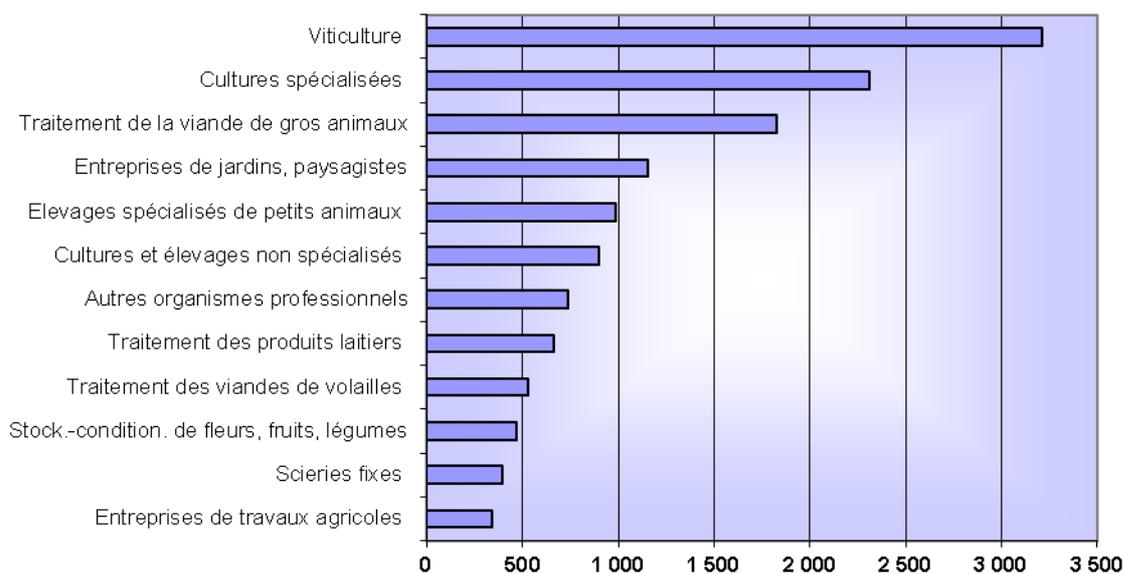
Les hommes ont presque quatre fois plus de TMS localisés au **genou** que les femmes.

## II-B Les TMS par secteur d'activité professionnelle

### 1- Nombre de TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle

Graphique 12

**Nombre cumulé de TMS avec et sans arrêt 2008-2012  
pour les douze principaux secteurs**

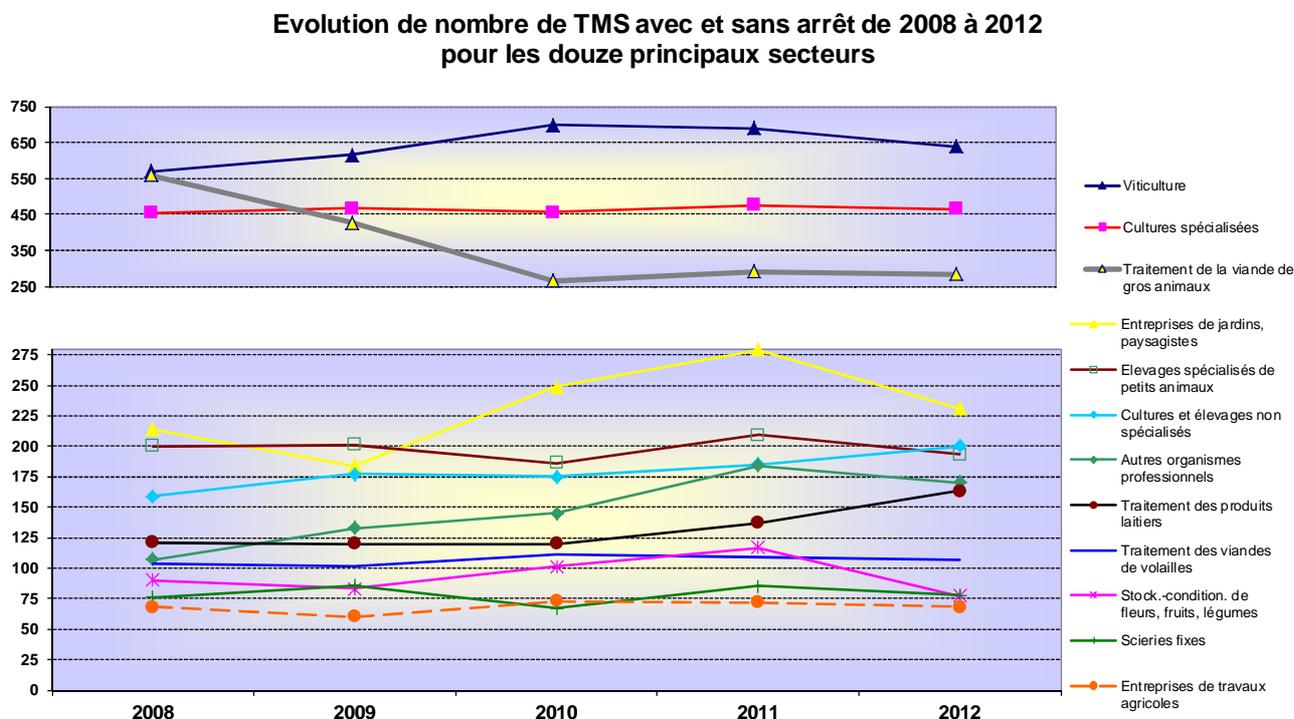


Source : MSA

Les secteurs professionnels avec le plus grand nombre de TMS reconnus sont la viticulture, les cultures spécialisées et le traitement de la viande de gros animaux qui regroupent à eux trois, 45% de l'ensemble des TMS reconnus (Annexe VIII).

## 2- Evolution des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur d'activité professionnelle

Graphique 13



Source : MSA

Le secteur de la viticulture, chaque année quantitativement le plus touché, voit son nombre de TMS baisser en 2011 et 2012.

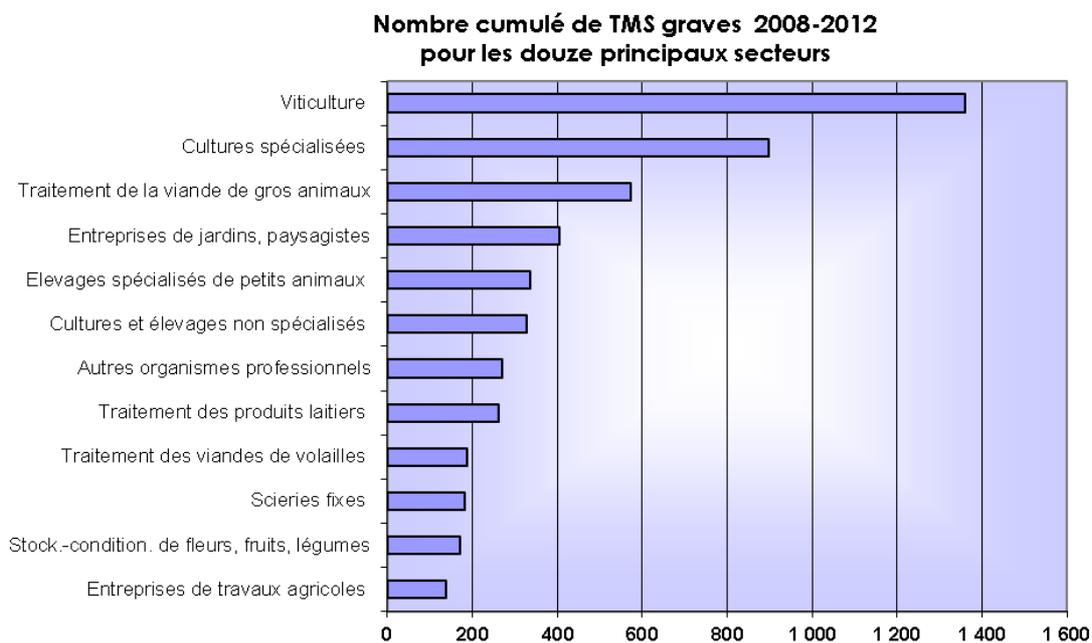
En revanche, le secteur de traitement de la viande de gros animaux, après deux fortes baisses en 2009 et 2010 (respectivement -24% et -38%), voit son nombre de TMS se stabiliser jusqu'en 2012.

Le nombre de TMS dans le secteur des cultures spécialisées reste stable sur la période 2008-2012.

Un **ZOOM** sur les salariés de ces 3 secteurs est réalisé après le chapitre sur les TMS graves. Dans le secteur entreprises de jardins, paysagistes, le nombre de TMS en hausse en 2010 (+35% par rapport à 2009) et en 2011 (+12%), est en recul de -17 % en 2012.

### 3- Nombre de TMS graves

Graphique 14

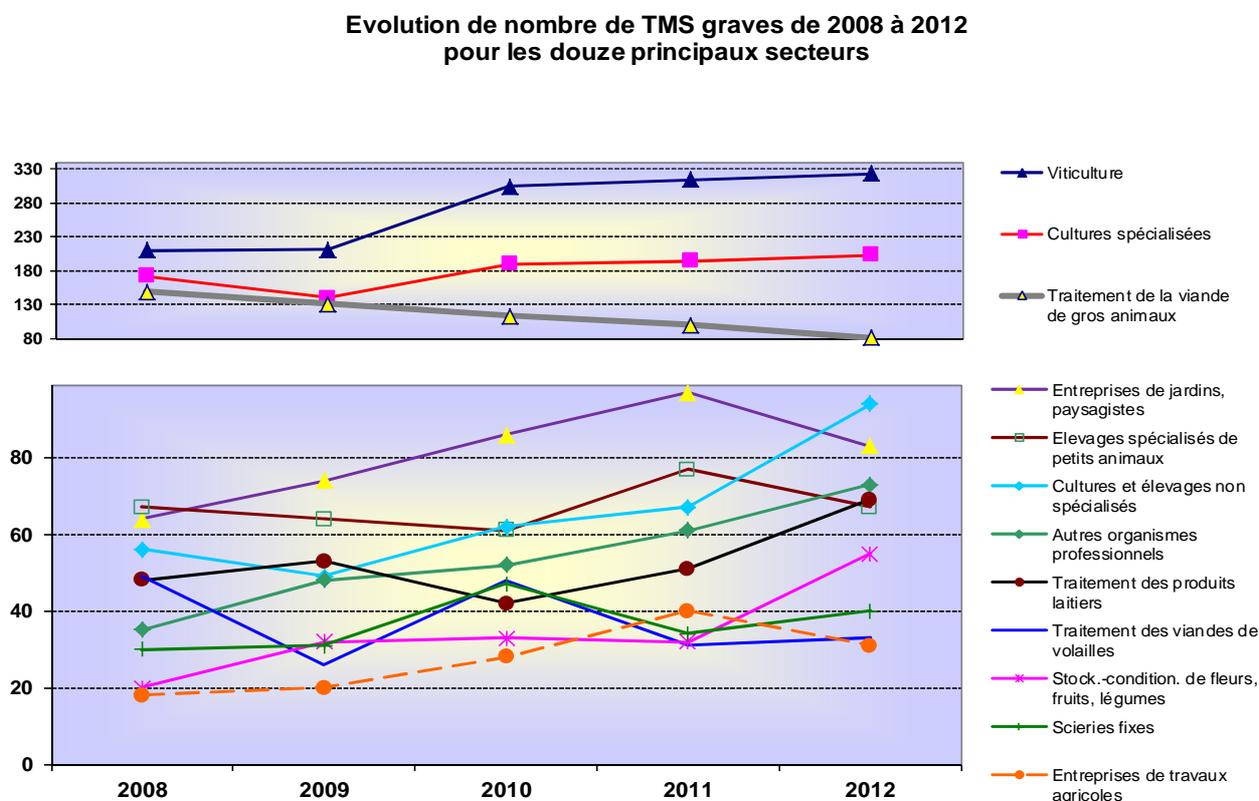


Source : MSA

Le nombre de TMS graves est particulièrement élevé pour la viticulture (24% du total des TMS) et à un degré moindre pour les cultures spécialisées (16%) et le traitement de la viande de gros animaux (10%) (Annexe VIII).

## 4- Evolution des TMS graves

Graphique 15



Source : MSA

La **viticulture et les cultures spécialisées** ont connu une forte hausse de leur nombre de TMS graves en 2010. Ils restent les secteurs les plus exposés avec une augmentation de leur nombre de TMS graves sur les 2 dernières années (3% par année).

Dans le secteur de **traitement de la viande de gros animaux**, la diminution du nombre de TMS constatée depuis 2009 se poursuit en 2012 (-19%).

Les TMS graves pour le secteur des **entreprises de jardins, paysagistes** qui progressaient fortement jusqu'à 2011 (entre 13% et 16% chaque année), chutent de -14% en 2012.

Dans le secteur **des cultures et élevages non spécialisés**, le nombre de TMS graves augmente chaque année depuis 2009, avec une très forte hausse de 40,3% en 2012.

Trois autres secteurs connaissent également une forte augmentation du nombre de leur TMS graves en 2012 : les coopératives de stockage conditionnement de fleurs, fruits et légumes (+71,9%), les coopératives de traitement des produits laitiers (+35,3%) et les autres organismes professionnels agricoles (19,7%)

# ZOOM sur les salariés des 3 secteurs les plus touchés...

## La viticulture

Les salariés en viticulture sont très concernés par les TMS.

Ils sont très fréquemment soumis à des contraintes gestuelles et posturales de façon prolongée, en particulier, posture accroupie et courbée pour accéder à la vigne.

Les contraintes physiques sont également importantes notamment les gestes répétitifs (taille de la vigne) et le port de charges. Ils sont soumis aux intempéries<sup>8</sup>.

Le nombre de TMS en hausse depuis 2008, diminue à compter de 2011. De plus, le nombre de TMS graves resté stable jusqu'en 2009, progresse depuis 2010.

Les femmes sont les plus touchées par les TMS avec un indice de fréquence supérieur (5 TMS pour 1 000 femmes, contre 3 TMS pour les hommes).



## Les cultures spécialisées

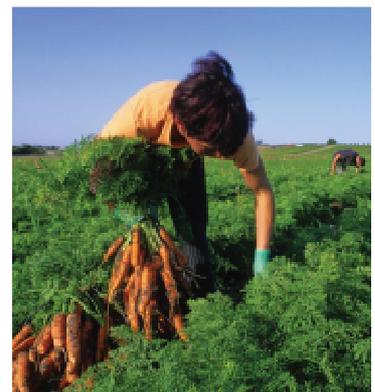
Les salariés du secteur sont essentiellement soumis à des postures inconfortables (station debout prolongée, travail accroupi ou en torsion), et à des contraintes articulaires associées à des gestes répétitifs liés à la cueillette, à la récolte.

Ils travaillent souvent à l'extérieur et sont soumis aux intempéries<sup>8</sup>.

Le personnel féminin travaillant dans ce secteur représente 40% des effectifs en 2012.

Le nombre de TMS est stable hormis pour les TMS graves en augmentation depuis 2010.

Les femmes sont les plus touchées par les TMS avec un indice de fréquence supérieur (5 TMS pour 1 000 femmes, contre 2 TMS pour les hommes).



<sup>8</sup> Source : L'enquête Sumer 2003 et 2010

## Le traitement de la viande de gros animaux



Les salariés des coopératives de traitement de la viande sont surexposés aux contraintes articulaires. Ils effectuent des gestes répétitifs à une cadence souvent élevée.

Ces salariés restent debout une grande partie du temps, ont très souvent les bras en l'air, portent des charges lourdes et travaillent en milieu froid et humide<sup>9</sup>. Les trois quart du personnel de ce secteur sont masculins.

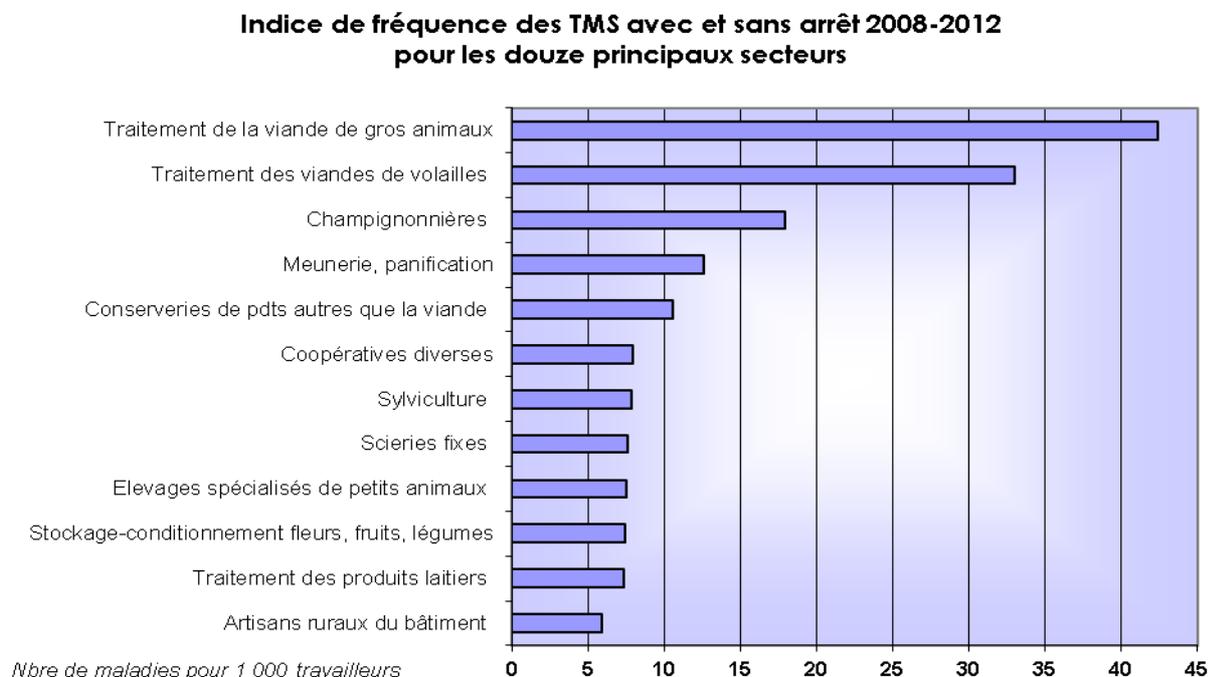
Après une diminution de 2008 à 2010, le nombre de TMS se stabilise de 2010 à 2012. En revanche, les TMS graves sont en diminution depuis 2008. Les femmes sont plus touchées que les hommes par les TMS avec un indice de 50 TMS pour 1 000 affiliées contre 30 TMS pour les hommes.

---

<sup>9</sup> Source : L'enquête Sumer 2003 et 2010

## 5- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel

Graphique 16



Source : MSA

La fréquence des TMS avec et sans arrêt sur la période 2008-2012 est particulièrement élevée chez les salariés du traitement de la viande, qu'il s'agisse de gros animaux (42,4 TMS pour 1 000 salariés) ou de volailles (33,0%). Elle reste conséquente pour les salariés des champignonnières (17,9%), des conserveries (10,6%), ainsi que pour la meunerie panification.

Pour ce dernier secteur, l'indice de fréquence qui avait pratiquement doublé en 2009 par rapport à 2008 (16,4 pour 1 000 contre 8,9%) retrouve depuis 2010 une valeur moindre comprise entre 11,4 ‰ et 14,5 ‰.

La viticulture, les cultures spécialisées, les entreprises de jardins espaces verts, les entreprises de travaux agricoles, les cultures non spécialisées ainsi que les Organismes Professionnels qui figuraient parmi les secteurs ayant le plus grand nombre de TMS avec et sans arrêt, n'apparaissent plus dans les douze secteurs les plus touchés (Annexe IX).

## 6- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel et le sexe

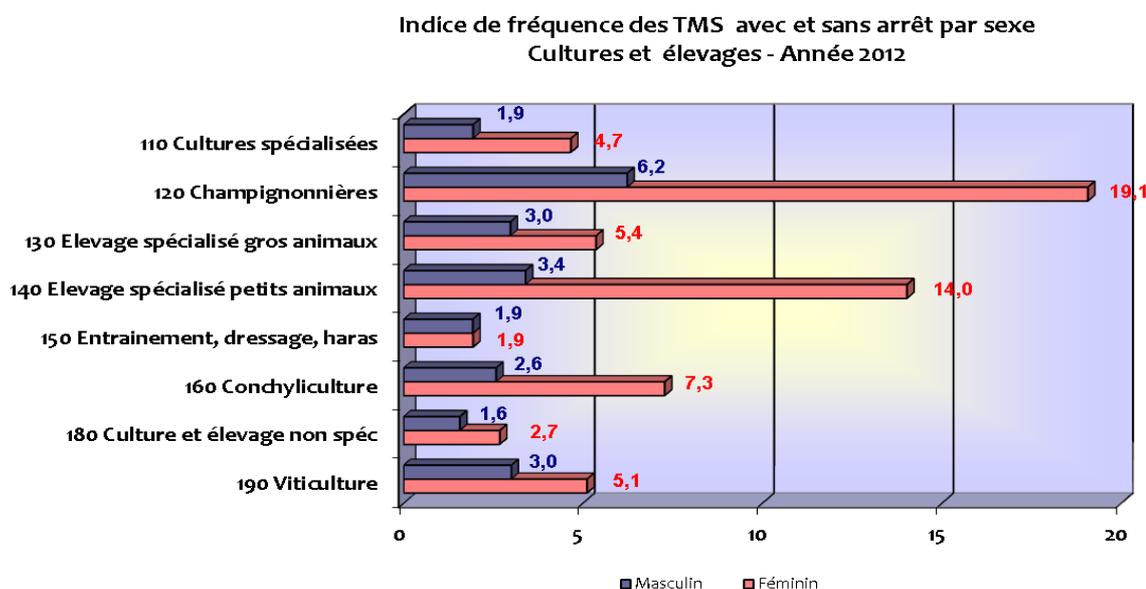
Les graphiques présentés dans ce chapitre reprennent par grand secteur d'activité<sup>10</sup> et par sexe l'indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt pour l'année 2012.

Valeur p : résultat obtenu suite au test du Khi deux (test exact de Fisher en cas de faible effectif) : si la valeur du p est < à 0,05, on conclut que la différence entre les taux est statistiquement significative.

Avec une valeur  $p < 0,0001$  ( $p < 10^{-4}$ ) la différence est très significative.

### ● Cultures et élevages

Graphique 17



Source : MSA

L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes **avec une valeur  $p < 10^{-4}$**  pour les secteurs des élevages spécialisés de petits animaux (14,0 versus 3,4), de la viticulture (5,1 versus 3,0), ainsi que des cultures spécialisées (4,7 versus 1,9).

Quatre autres secteurs ont également un indice fréquence des TMS significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes : les champignonnières (19,1 versus 6,2 ;  $p=0,03$ ), la conchyliculture (7,3 versus 2,6 ;  $p=0,005$ ), les élevages de gros animaux (5,4 versus 3,0 ;  $p=0,03$ ) ainsi que les cultures et élevages non spécialisés (2,7 versus 1,6 ;  $p=0,0002$ ).

<sup>10</sup> La notion de grand secteur d'activité se réfère à celle utilisée pour la tarification des accidents du travail

### ● **Travaux forestiers**

La filière des travaux forestiers est caractérisée par une population majoritairement masculine (+ de 95%). Dans les scieries fixes, **les hommes** sont plus concernés que les femmes par les TMS.

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
310 Sylviculture	9,4	17,0
330 Exploitations de bois	5,8	8,6
340 Scieries fixes	8,1	6,6

Pour les deux autres secteurs, les femmes ont un indice de fréquence plus élevé que les hommes, mais non **significatif**.

### ● **ETA-JEV**

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
400 Entreprises de travaux agricoles	1,8	2,7
410 Entreprises de jardins, paysagiste.	3,9	4,3

Ce sont principalement les hommes qui travaillent dans les entreprises de travaux agricoles et les entreprises de jardins paysagistes, avec respectivement 84% et 93% des effectifs.

Toutefois on retrouve pour ces deux filières un indice de fréquence plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes mais ces résultats ne sont pas significatifs.

### ● **Artisanat rural**

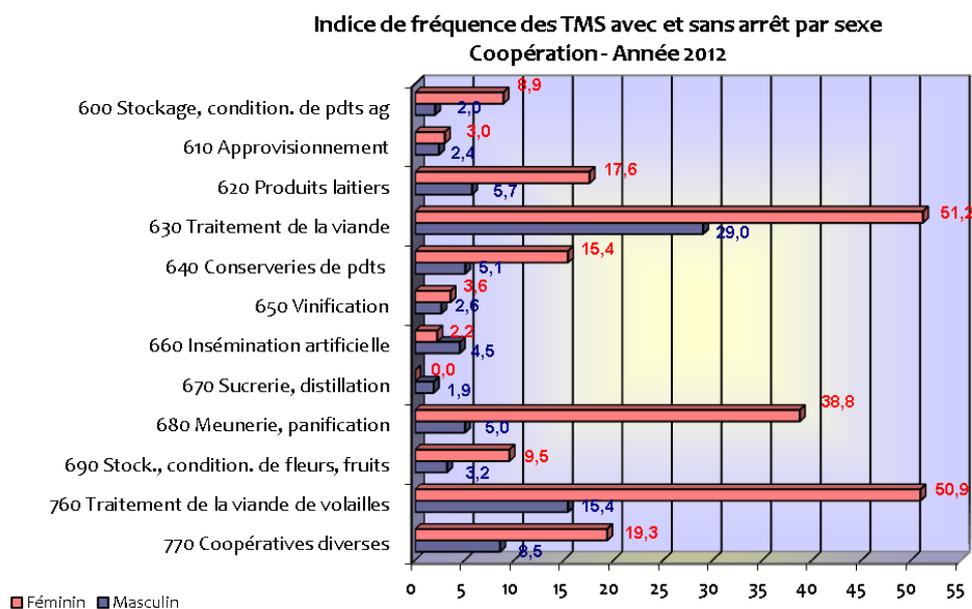
Ces deux secteurs emploient peu ou pas de personnel féminin. Dans le secteur Artisans ruraux du bâtiment, les TMS concernent uniquement les hommes.

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
500 Artisans ruraux du bâtiment	6,7	0,0
510 Autres artisans ruraux	6,7	6,2

Dans l'autre secteur, un seul TMS est enregistré pour une population de 162 femmes d'où l'indice de fréquence plus élevé pour celles-ci.

## Coopération

Graphique 18



Source : MSA

L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes **avec une valeur  $p < 10^{-4}$**  pour les secteurs : du traitement de la viande de volailles (50,9 versus 15,4), du traitement de la viande de gros animaux (51,2 versus 29,0), des produits laitiers, du stockage et conditionnement de fleurs, fruits et légumes, et du conditionnement de produits agricoles (sauf fleurs fruits et légumes).

Trois autres secteurs présentent également un indice fréquence des TMS significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes : la meunerie panification (38,8 versus 5,0 ;  $p = 0,003$ ), la conserverie de produits autres que la viande (15,4 versus 5,1 ;  $p = 0,003$ ) et les coopératives diverses (19,3 versus 8,5 ;  $p = 0,001$ ).

Les femmes sont également plus touchées que les hommes par les TMS dans les secteurs des coopératives d'approvisionnement et de vinification, mais ces différences ne sont pas significatives.

L'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les hommes** que chez les femmes dans les secteurs de l'insémination artificielle et la sucrierie distillation, mais avec une différence non significative.

### ● **Organisme professionnel**

Les femmes sont plus touchées que les hommes par les TMS dans les Organismes professionnels.

L'indice de fréquence des TMS est significativement plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes pour les salariés du Crédit agricole ( $p=0,026$ ) ; et ceux du secteur des autres OPA :  $p<10^{-4}$ ).

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
801 Mutualité agricole (bureau)	0,5	1,2
811 Crédit agricole (bureau)	0,1	0,3
821 Autres organismes professionnels	0,4	2,3

### ● **Activités diverses**

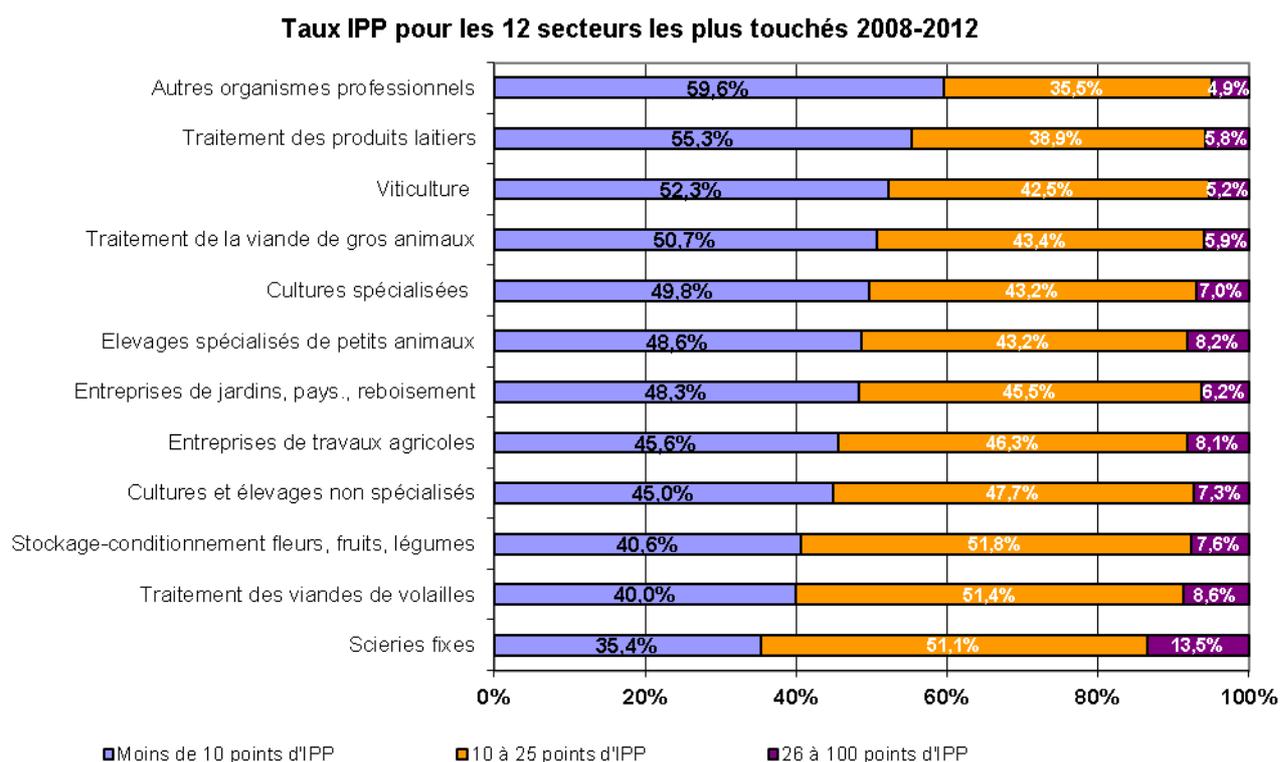
Dans ce secteur sont regroupées des activités diverses comme les gardes-chasse et gardes-pêche (900), les jardiniers, gardes forestiers, gardes de propriété (910), les organismes de remplacement (920), les membres bénévoles (940), les élèves (950) et les et personnels enseignants (970) des établissements privés d'enseignement agricole, les travailleurs handicapés des ESAT (980).

En 2012, l'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les femmes** pour les secteurs jardiniers, gardes forestiers, gardes de propriété (5,8 versus 2,1) et pour les organismes de remplacement (2,5 versus 1,8) avec toutefois une différence non significative.

## 7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel

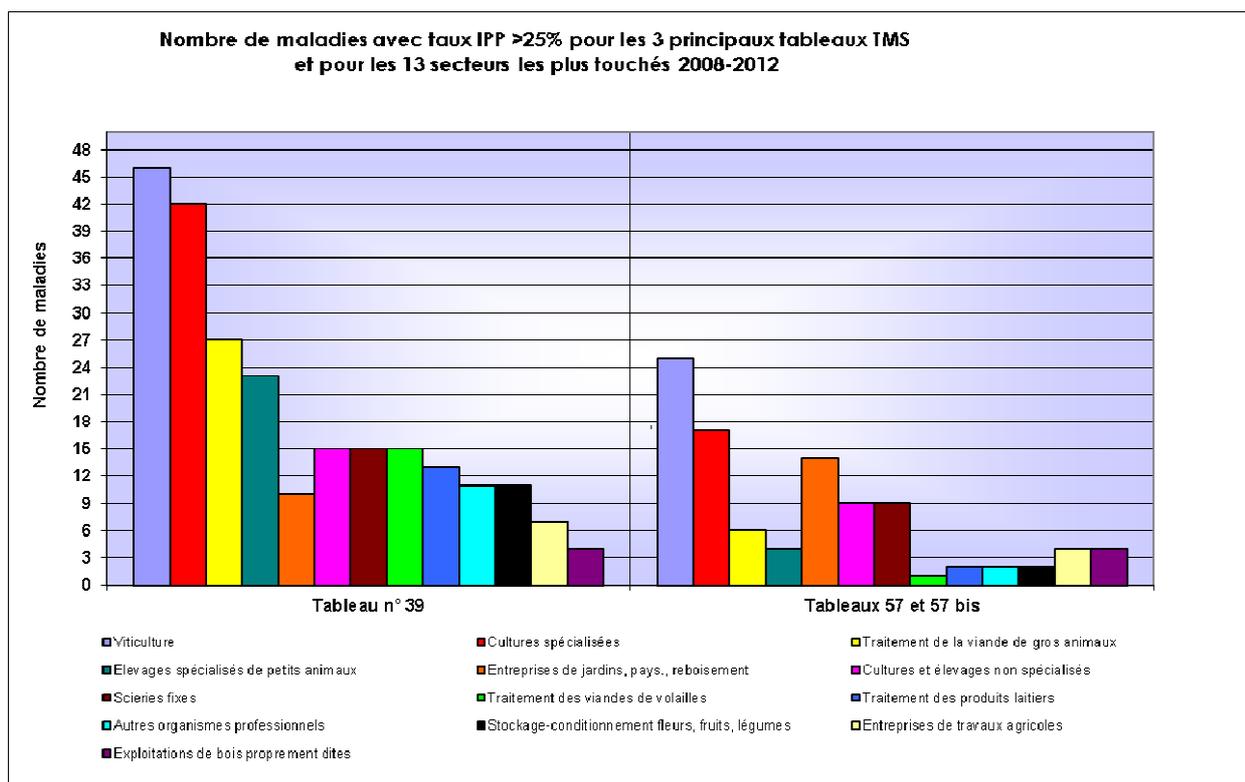
L'évaluation de la gravité est déterminée par le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) sur 5 ans.

Graphique 19



Parmi les douze secteurs les plus concernés par les accidents graves, le secteur « Autres organismes professionnels » est celui pour lequel la part des maladies avec un taux d'IPP de moins de 10 points est la plus importante (60%).

Les scieries fixes, le traitement des viandes de volailles et les élevages spécialisés de petits animaux, ont la proportion la plus importante de rentes attribuées pour des taux IPP supérieurs à 25%. Ces rentes correspondent à des TMS invalidants.



Source : MSA

Le plus grand nombre d'affections péri-articulaires graves (tableau n° 39) avec des taux d'IPP supérieurs à 25%, est comptabilisé en viticulture, en cultures spécialisées et en traitement de la viande de gros animaux.

D'autre part, les secteurs de la viticulture, des cultures spécialisées, des entreprises de jardins, paysagistes, reboisement sont les plus concernés par les affections graves du rachis lombaire consécutives aux vibrations (tableau n° 57) et consécutives à la manipulation de charges lourdes (tableau n° 57 bis).

## II-C Le coût des TMS des salariés agricoles pris en charge par la MSA

Le coût total prend en compte l'ensemble des prestations versées au titre des maladies professionnelles, au cours de l'année considérée. Il résulte en fait de la somme des montants estimés et/ou versés pour 4 types de prestations : soins de santé, indemnités journalières, prestations exécutées en établissement hospitalier public et capitaux représentatifs des rentes<sup>11</sup>.

Le coût moyen annuel par TMS retenu dans cette étude est celui apprécié à partir du nombre de maladies avec ou sans arrêt de travail (coût total/nombre de TMS avec et sans arrêt).

Pour situer le coût des TMS par rapport au coût global des AT/MP, trois chiffres importants sont à retenir :

- le coût total des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles (AT/MP) : 363 800 000 € avec **un coût moyen de 5 600 €**,
- le coût total des maladies professionnelles (tous tableaux confondus) : 90 700 000 € avec **un coût moyen de 24 500 €**,
- le coût total des TMS : 80 000 000 € avec **un coût moyen de 24 100 €**.

Le coût des TMS représente **88%** du coût total des maladies professionnelles.

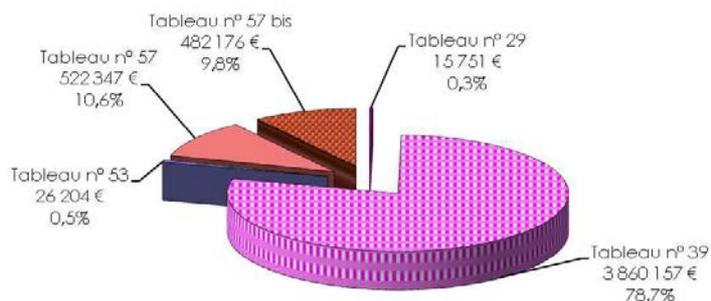
### 1- Les soins de santé

Le montant des soins de santé qui s'élève à **4 906 636** euros pour l'année 2012, comprend la somme des prestations suivantes (*hors hospitalisation publique*) : les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée.

Graphique 21

**Les coûts des soins de santé** proviennent essentiellement, pour près des quatre cinquièmes, des affections péri-articulaires (tableau 39). Les affections du rachis lombaire (tableaux 57 et 57 bis) représentent un cinquième de ces coûts (Annexe X).

Coût 2012 des TMS : montant des soins de santé



Source : MSA

## 2- Les prestations exécutées en établissement hospitalier public

Le montant des dépenses pour les prestations exécutées en établissement d'hospitalisation public est estimé à **735 947** euros pour l'année 2012. Ce montant est indicatif, en effet ces dépenses correspondent à une quote-part représentative de la charge des TMS au sein des Maladies Professionnelles pour les prestations exécutées en établissement public et non aux coûts des soins réellement dispensés.

## 3- Les indemnités journalières (IJ)

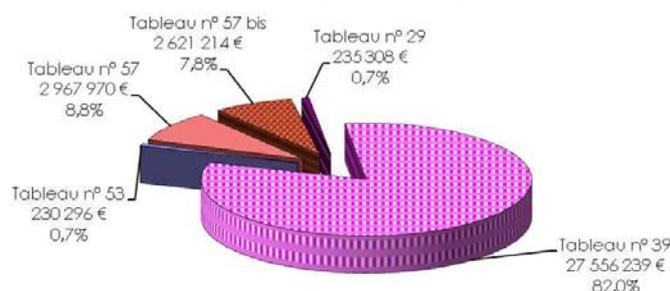
Le montant des indemnités journalières s'élève à **33 611 027** euros pour l'année 2012. Il correspond aux sommes versées en compensation de la perte de revenu liée aux arrêts de travail.

Pour 2012, **796 600 jours d'arrêt** ont été enregistrés pour les TMS.

Les affections péri-articulaires (tableau 39) représentent 82 % des indemnités journalières (Annexe X).

Graphique 22

Coût 2012 des TMS : montant des IJ



Source : MSA

<sup>11</sup> Montant cumulé de la rente calculé sur 28 années

#### 4- Les capitaux de rente

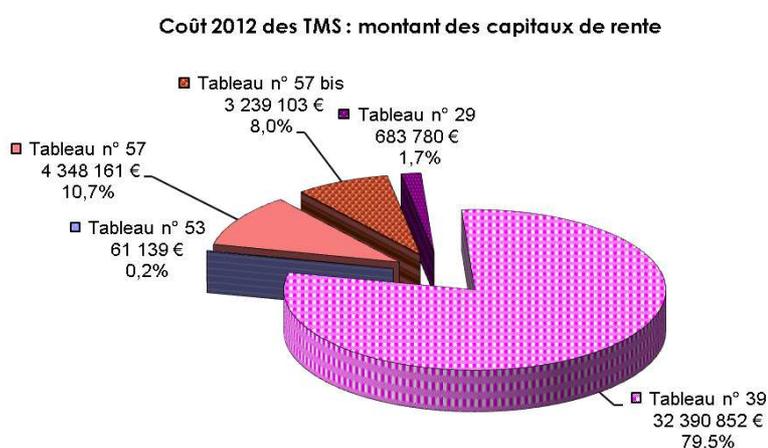
Le montant des capitaux de rente s'élève à **40 723 036** euros pour l'année 2012 (Annexe X).

Les montants des capitaux de rentes comprennent :

- les indemnités en capital et les capitaux représentatifs des rentes attribuées aux victimes atteintes d'une incapacité permanente partielle,
- les capitaux correspondant aux accidents mortels dont le caractère professionnel a été reconnu.

Graphique 23

Un cinquième des montants des capitaux représentatifs des rentes sont liés aux affections péri-articulaires (tableau n 39).



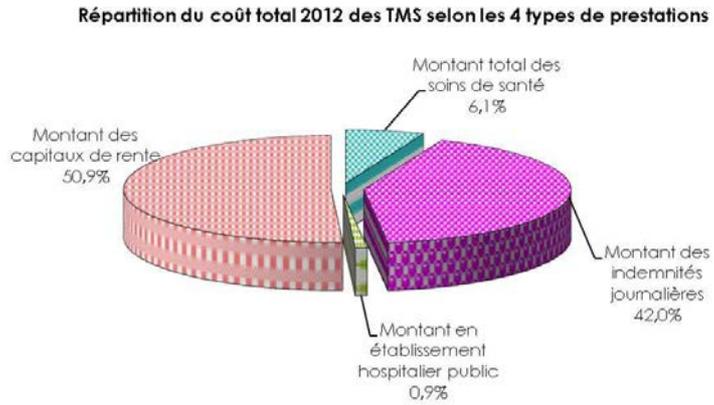
Source : MSA

#### 5- Le coût total

Le coût total des TMS des salariés agricoles s'élève à **79 976 645** euros pour l'année 2012 (Annexe X). Il représente la somme des montants détaillés dans les quatre rubriques précédentes.

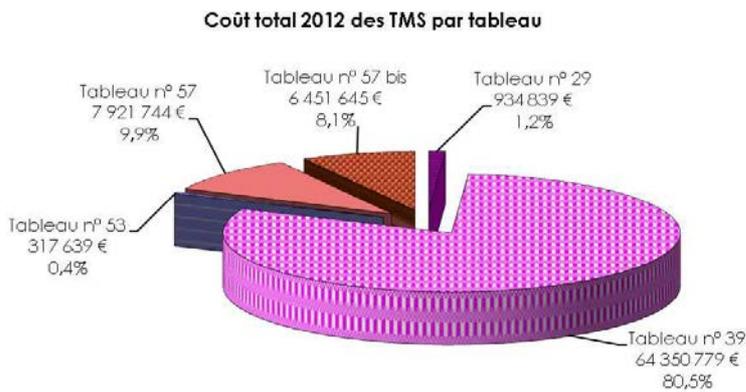
Graphique 24

Le premier poste des dépenses est celui des capitaux représentatifs des rentes (51%) puis celui des indemnités journalières (42%).



Source : MSA

Graphique 25



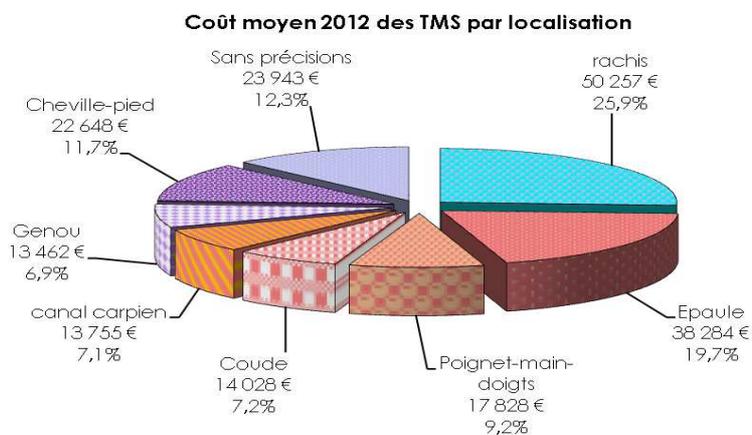
Source : MSA

L'essentiel du coût total des TMS est lié aux affections péri-articulaires (tableau n°39).

Les affections du rachis lombaire (tableaux n°57 et 57 bis) ont cependant une part conséquente (18%) dans le coût total des TMS (Annexe X).

## 6- Le coût moyen selon la localisation des pathologies

Graphique 26

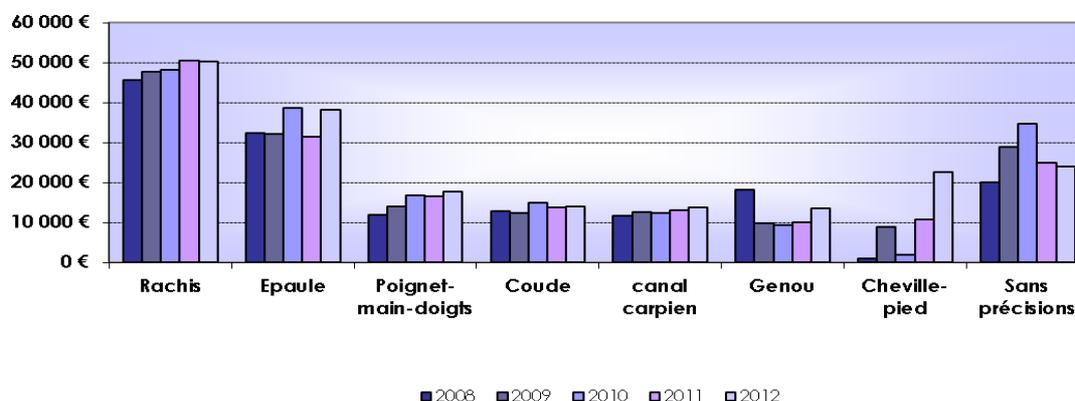


Source : MSA

Comme les années précédentes, les pathologies du **rachis** ont les coûts moyens les plus élevés. Le coût moyen<sup>12</sup> des affections de l'épaule est aussi très élevé (Annexe XI).

Graphique 27

**Evolution du coût moyen d'un TMS réparti par syndrome**



Source : MSA

Le coût moyen d'un TMS localisé au **rachis** qui augmentait chaque année, se stabilise en 2012.

Après une baisse en 2011, le coût moyen d'un TMS à l'**épaule**, avec 38 284€ revient à sa valeur de 2010.

Le coût moyen d'un TMS à la **cheville-pied** est très fluctuant suivant les années. Avec 22 648€, il double sa valeur en 2012 par rapport à 2011.

<sup>12</sup> Le coût moyen est indicatif du fait que les dépenses hospitalières ne peuvent pas être rattachées de façon spécifiques à une localisation.

## 7- Le coût moyen selon l'âge

Graphique 28



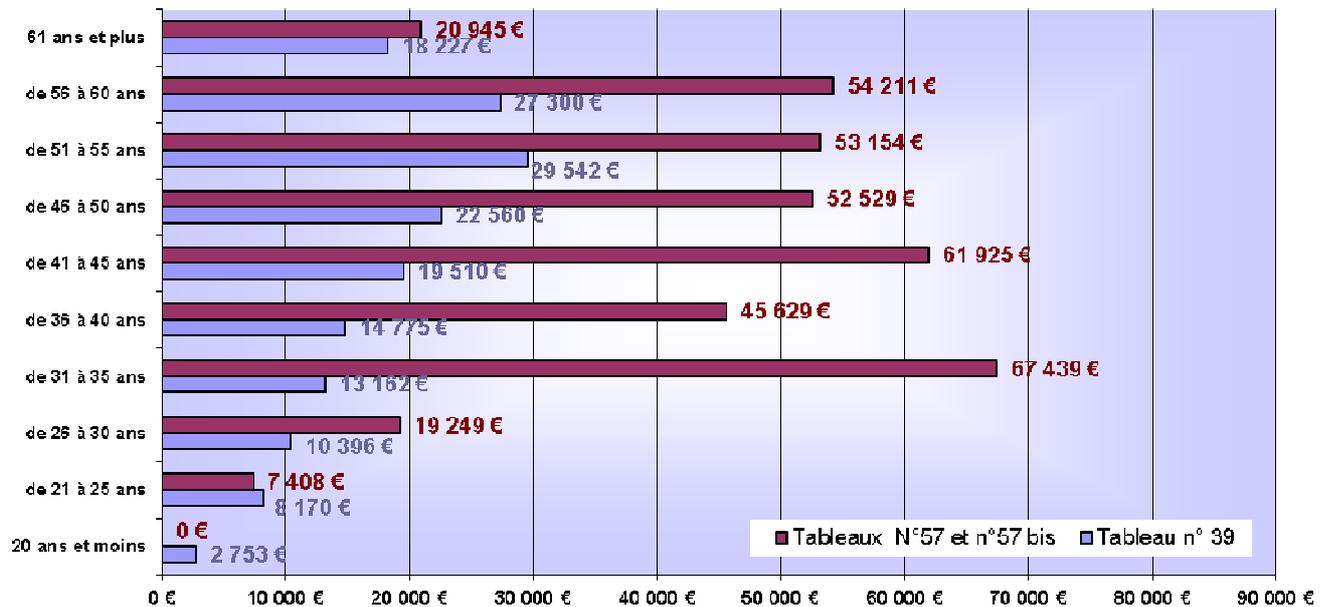
Source : MSA

Plus le salarié atteint de TMS est âgé, plus le coût moyen de la prise en charge de sa maladie est élevé, hormis pour les personnes âgées de 61 ans ou cette notion est à relativiser car très peu de TMS leurs sont reconnus.

Comparé à l'année 2011, le coût moyen<sup>13</sup> des TMS est identique pour chaque classe d'âge (hors salariés agricoles de 61 ans et plus) (Annexe XII).

<sup>13</sup> Le coût moyen est indicatif du fait que les dépenses hospitalières ne peuvent pas être rattachées de façon spécifiques à une localisation.

**Coût moyen 2012 des TMS par tranche d'âge -  
Tableaux n° 39 et n° 57 et 57bis bis**



Source : MSA

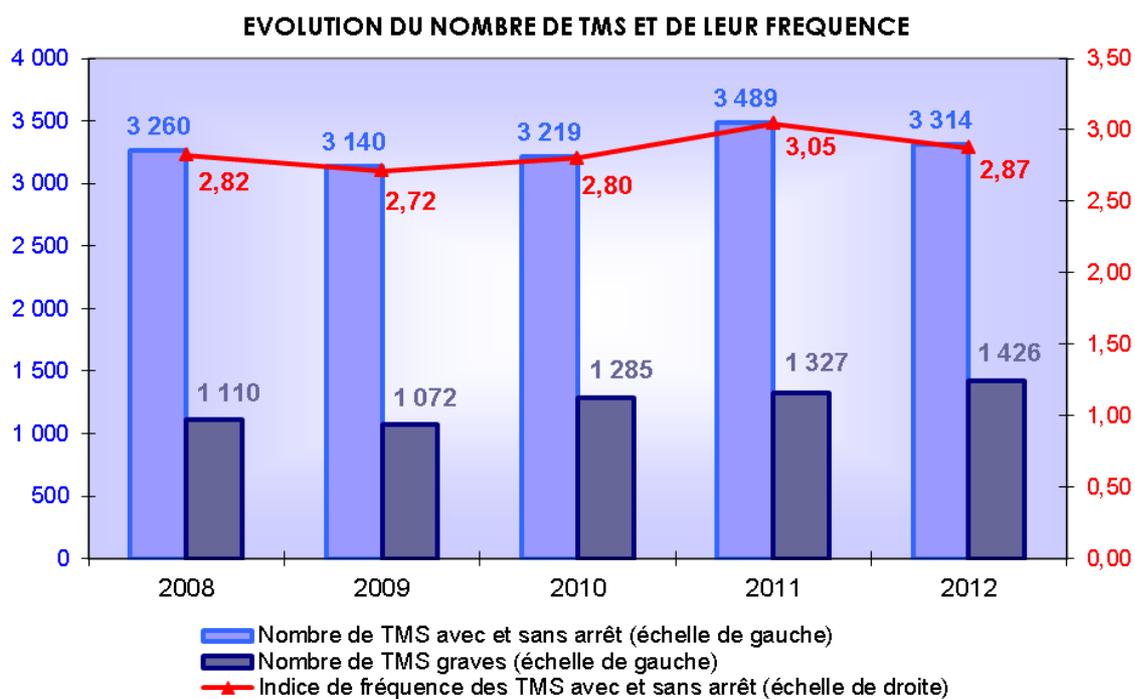
Le coût moyen des affections péri-articulaires (tableau n° 39) a tendance à augmenter progressivement avec l'âge jusqu'à 55 ans.

A partir de 26 ans et pour toutes les tranches d'âge, le coût moyen des affections du rachis (tableaux n° 57 et 57 bis) est systématiquement supérieur au coût moyen total des TMS.

Toujours pour les affections du rachis, le coût moyen pour la tranche d'âge 31 à 35 ans est très important.

# FOCUS sur les indicateurs...

Graphique 30



Source : MSA

Après une période relativement stable de 2007 à 2010, l'indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des salariés agricoles diminue en 2012.

On retrouve cette même évolution pour le nombre de TMS avec et sans arrêt.

## Ce qu'il faut retenir pour les salariés agricoles

### concernant les TMS

- Les TMS représentent 95% des maladies professionnelles reconnues pour les salariés agricoles en 2012 ainsi que sur la période 2008-2012.
- En 2012, les affections péri-articulaires du tableau 39 représentent plus de 91% des TMS reconnus (avec et sans arrêt de travail).
- Les femmes sont plus concernées que les hommes par les TMS du tableau 39 (fréquence : femmes 3,4‰ versus hommes 2,1‰).
- Les affections du canal carpien représentent 32% de TMS et concernent surtout les femmes. Suivent les pathologies de l'épaule avec un quart des TMS.
- La viticulture, les cultures spécialisées et les coopératives de traitement de la viande des gros animaux sont les trois secteurs les plus touchés aussi bien pour le nombre de TMS avec et sans arrêt que pour le nombre de TMS graves.
- Les coopératives de traitement de la viande de gros animaux et des viandes de volailles ont la fréquence de TMS la plus élevée.
- Les affections du rachis lombaire liées aux vibrations et à la manipulation de charges lourdes sont les plus invalidantes (taux d'IPP > 25%). Pour celles-ci, les secteurs de la viticulture, des cultures spécialisées et des entreprises de jardin, paysagistes reboisement sont les plus concernés.

### concernant le coût des TMS

- Les coûts des troubles musculo-squelettiques sont très élevés et représentent 88% du coût total des maladies professionnelles.
- Les affections péri-articulaires (tableau 39) représentent à elles seules 81% du coût total des TMS.
- Les TMS du rachis représentent 18% du coût total pour 9% du nombre de maladies.
- Le coût moyen d'un TMS est estimé à 24 100 €.
- Les affections du rachis ont le coût moyen le plus élevé suivi par celles localisées à l'épaule.
- Le coût moyen d'un TMS a tendance à augmenter avec l'âge de l'affilié.

### III- LES TMS DES NON SALARIES AGRICOLES

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires<sup>14</sup>.

Les prestations attribuées par le régime ATEXA pour les non salariés sont versées de la manière suivante :

- Les soins de santé (frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, hospitalisation ...) sont remboursés,
- Le chef d'exploitation bénéficie d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail pour la période supérieure au-delà du délai de carence de 7 jours : ces indemnités ne sont pas versées pour les autres composantes de la population non salariée,
- Une rente est versée au chef d'exploitation à partir d'une incapacité permanente partielle (IPP) supérieure ou égale à 30%. Les conjoints des chefs d'exploitation ou les aides familiaux bénéficient d'une rente en cas d'IPP égale à 100%.

Les données présentées concernent les TMS reconnus comme maladies professionnelles pour les chefs d'exploitation, ou d'entreprises agricoles, les conjoints, les aides familiaux et les solidaires.

**Attention :**

*En 2012, une nouvelle procédure d'enregistrement des déclarations de maladies professionnelles fait que pour un certain nombre de ces maladies, l'affectation par tableau n'est pas encore connue, ce qui génère une baisse du nombre total de TMS sur cette année.*

---

<sup>14</sup> Cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Pour les **non salariés** (tous statuts sauf « enfants »), sont présentées les évolutions du nombre de TMS par tableau, par âge, par sexe, par secteur, par localisation et par fréquence.

Les données du nombre de TMS par tableau, par âge, par sexe, sont également présentées pour les non salariés autres que **chefs d'exploitation**.

Pour les **chefs d'exploitation** agricole sont présentés : une répartition du nombre de TMS par tableau et par fréquence, ainsi que des indicateurs sur la gravité des TMS.

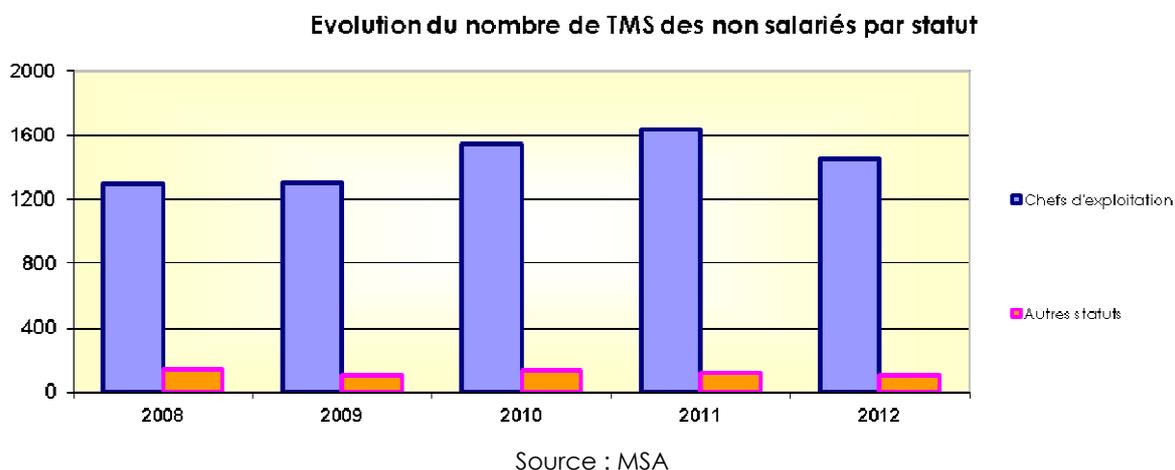
La gravité des TMS est déterminée par l'attribution d'une IPP d'au moins 1 %.

### III- A Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les non salariés

Les TMS représentent 87% des maladies professionnelles reconnues pour les non salariés agricoles pour la période 2008-2012 et 89% pour la seule année 2012.

#### 1- Evolution annuelle du nombre de TMS par statut

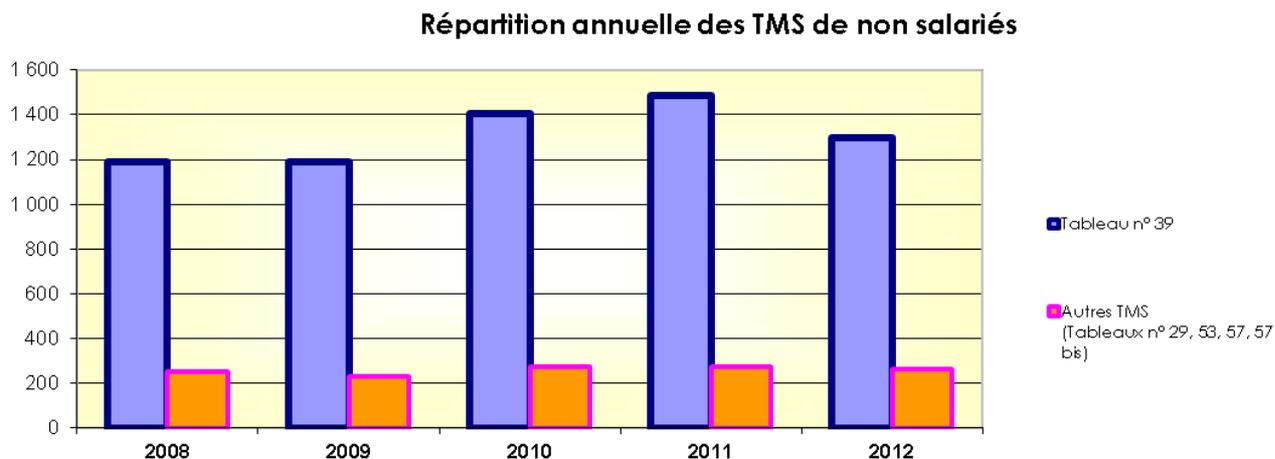
Graphique 31



Alors qu'il avait plutôt tendance à augmenter sur la période de 2008 à 2011, le nombre de TMS pour les chefs d'exploitation baisse en 2012 (-11,0% par rapport à 2011) ; celui pour les autres statuts reste stable.

## 2- Evolution annuelle du nombre de TMS selon les tableaux de MP

Graphique 32

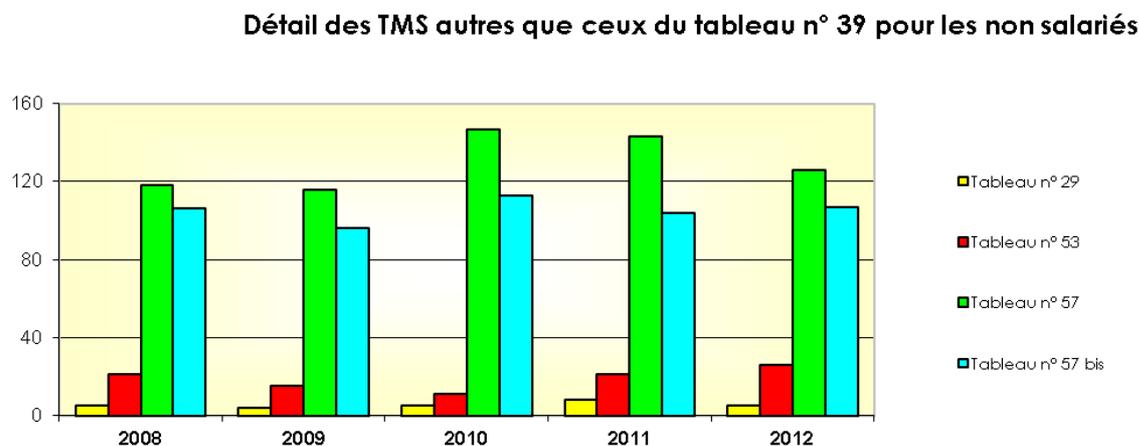


Source : MSA

Les affections péri-articulaires (tableau n° 39) représentent à elles seules plus de 83,5% des TMS sur la période 2008-2012 et 83,1% sur l'année 2012. Ce tableau regroupe quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe I).

Après une augmentation en 2010 et 2011, le nombre de ces affections baisse de 12,8% en 2012 (Annexe XIII).

Graphique 33



Source : MSA

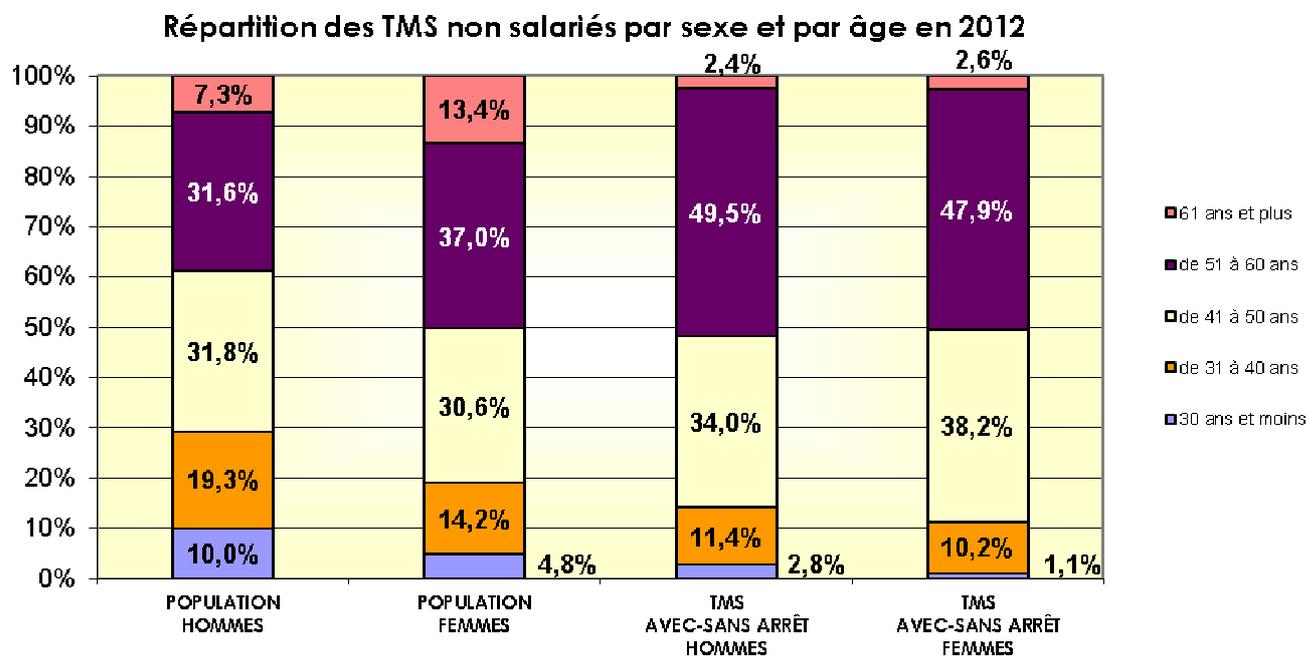
Les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations (tableaux n° 57) qui avaient augmentées en 2010 et 2011, baissent de 11,9% en 2012.

Les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (tableaux n° 57bis) restent stables depuis 2011.

Le nombre de lésions chroniques du ménisque (tableaux n° 53) continue la progression déjà constatée en 2011, cependant ces affections concernent un petit nombre de TMS.

### 3- Nombre de TMS par sexe et selon les tranches d'âge

Graphique 34



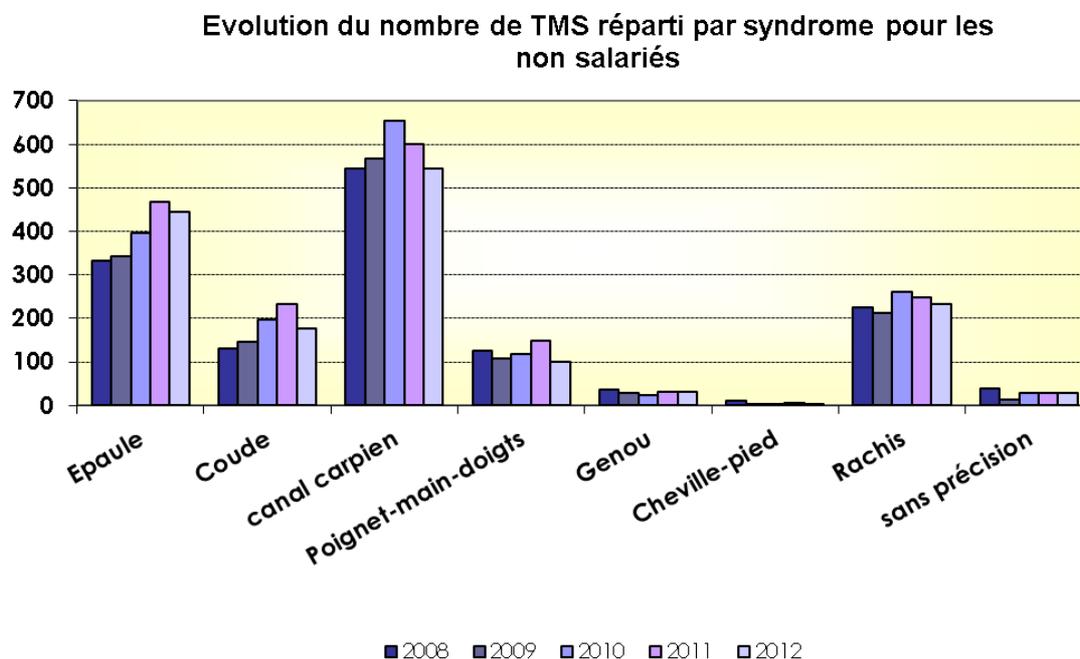
Source : MSA

Dans ce graphique, **la population** non salariée agricole a été répartie en cinq tranches d'âge. Elle est majoritairement âgée de 41 ans et plus : 71% des affiliés pour les hommes et 81% pour les femmes.

Les **TMS avec et sans arrêt** concernent surtout cette même tranche d'âge : 86% pour les hommes et 89% pour les femmes.

#### 4- Evolution annuelle du nombre de TMS selon la localisation

Graphique 35



Source : MSA

En 2012, les affections du canal carpien représentent 37,0% des TMS et sont en diminution de -9,2% par rapport à 2011.

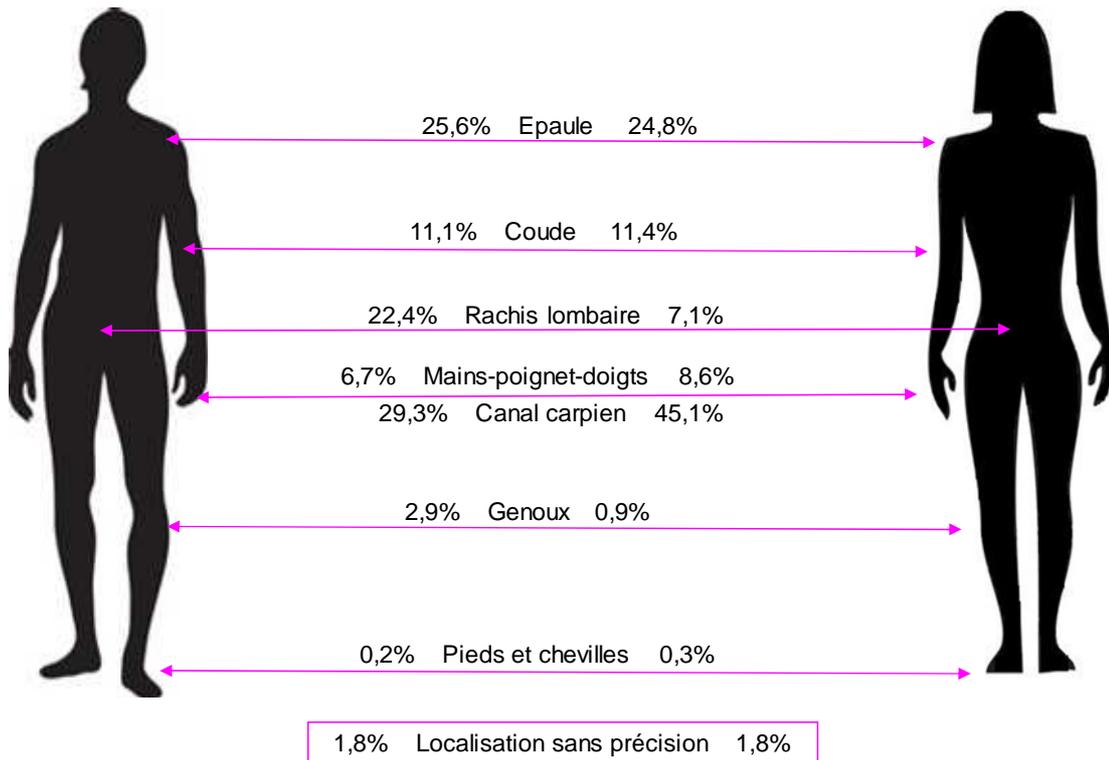
Les pathologies de l'épaule représentent 25,2% des TMS.

Pour les principales autres localisations, les affections situées au niveau du rachis représentent 15% des TMS, celles du coude : 11,2% (-24,1% par rapport à 2011) et les affections du Poignet/main/doigt : 7,6%, avec une forte baisse de -33,6% par rapport à 2011.

## 5- Répartition des TMS selon la localisation et le sexe

Schéma 4

Répartition des TMS avec-sans arrêt des non salariés selon la localisation et le sexe  
Nombre cumulé de 2008 à 2012



Source : MSA

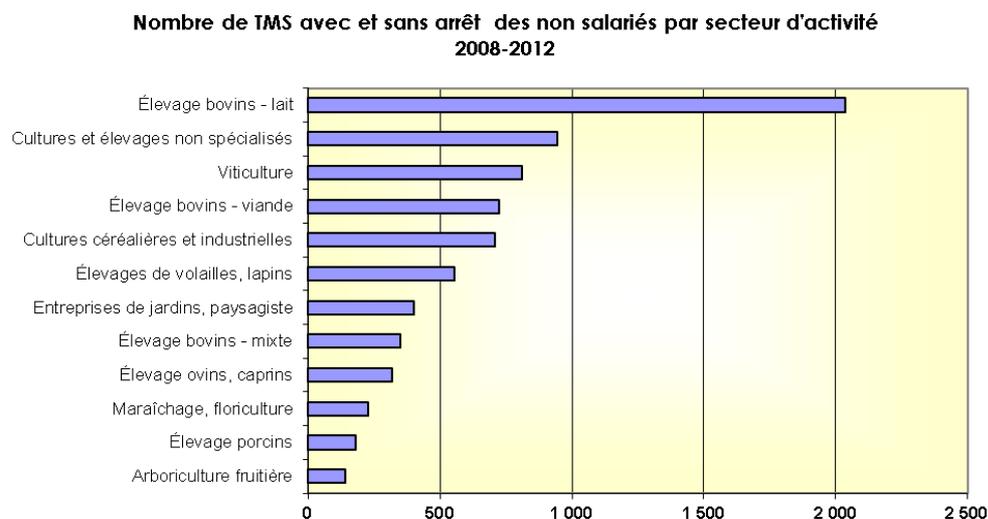
Les TMS avec et sans arrêt localisés au **canal carpien** sont plus fréquents chez les femmes (45,1% des TMS qui leurs sont reconnus) que chez les hommes (29,3%).

Les TMS du **rachis lombaire** affectent plus fréquemment les hommes, 22,4% contre 7,1% pour les femmes.

Les hommes ont presque trois fois plus de TMS localisés au **genou** que les femmes.

## 6- Nombre de TMS selon le secteur professionnel

Graphique 36



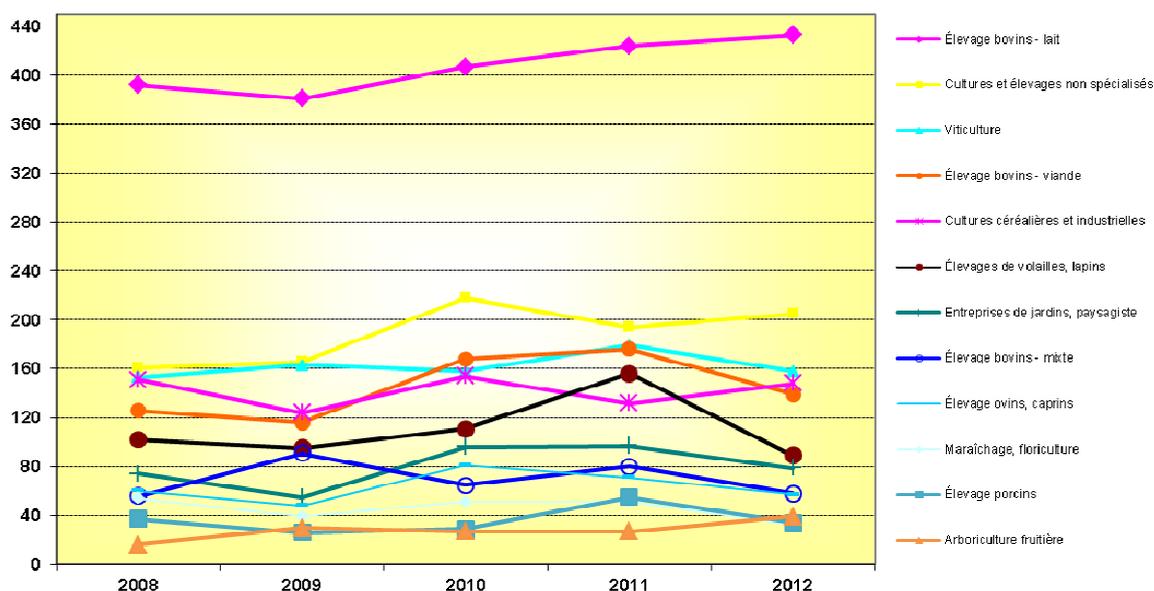
Source : MSA

Le secteur des élevages bovins pour la production laitière est concerné par le plus grand nombre de TMS mais il représente également la population la plus importante. Ensuite viennent les secteurs des cultures et élevages non spécialisés et de la viticulture (Annexe XV).

## 7- Evolution du nombre de TMS selon le secteur professionnel

Graphique 37

**Evolution du nombre de TMS des non salariés de 2008 à 2012**



Source : MSA

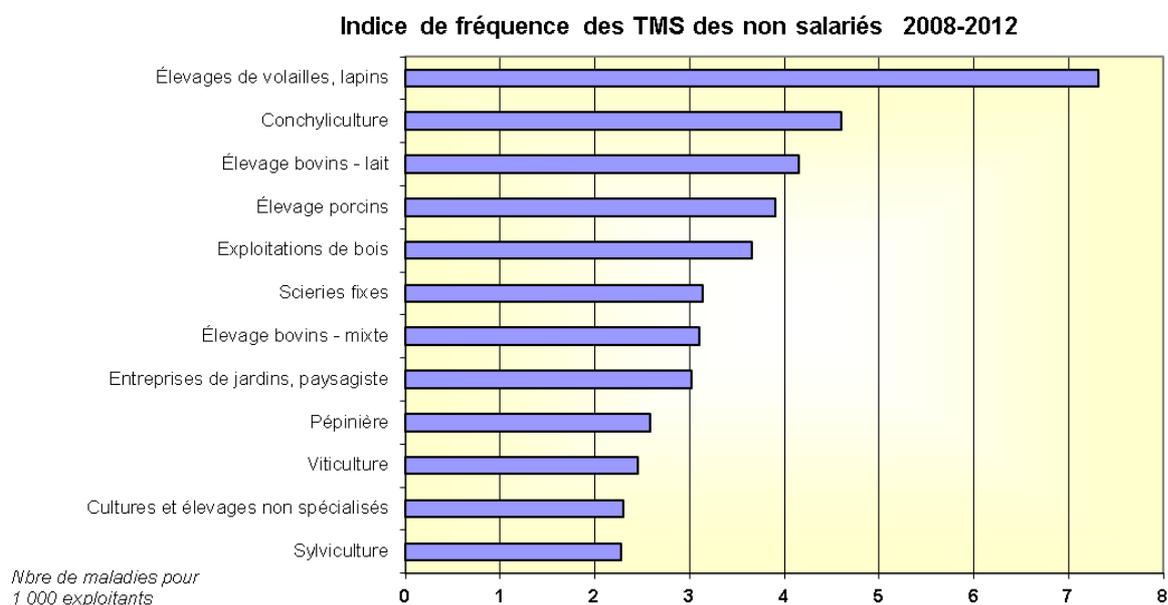
Depuis 2009, le secteur élevage de bovins lait est celui où l'on comptabilise le plus de TMS reconnus et il connaît chaque année une augmentation du nombre de ces maladies.

Les cultures et élevages non spécialisés, deuxième secteur en nombre de TMS, est également en augmentation en 2012 (+6%).

En revanche le nombre de TMS est en baisse de 43,0%, pour le secteur des élevages de volailles, lapins alors que le nombre d'affiliés ne baisse que de 0,8%. Les élevages porcins et le maraîchage connaissent également une baisse de leur nombre de TMS en 2012.

## 8- Indice de fréquence par le secteur professionnel

Graphique 38



Source : MSA

Parmi les douze secteurs professionnels les plus concernés par un indice de fréquence élevé, le secteur **des élevages de volailles et de lapins** est toujours le plus touché, avec plus de 7 TMS pour 1 000 non salariés (Annexe XV).

En 2012, avec 6 TMS pour 1 000 affiliés, ce secteur retrouve un indice proche de ceux des années 2008 à 2010, alors qu'en 2011 il avait beaucoup augmenté avec 10 TMS pour 1000 affiliés. De plus, ce secteur n'est qu'à la sixième place en nombre de TMS avec et sans arrêt.

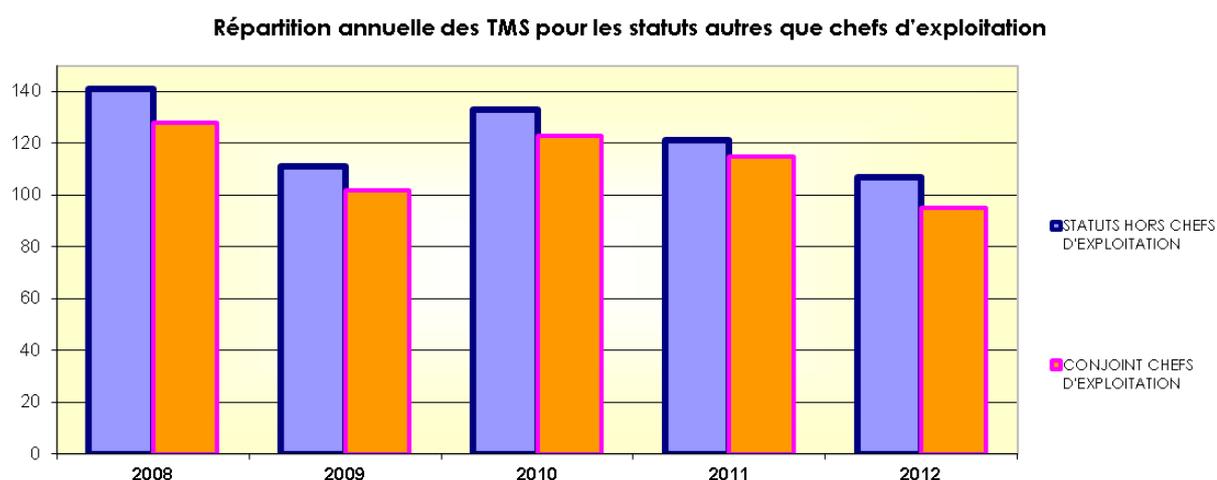
Viennent ensuite, sur la période 2008-2012, les 4 secteurs suivants : la conchyliculture (5 TMS pour 1 000 affiliés), les élevages bovins lait, les élevages porcins et les exploitations de bois, avec, pour chacun, 4 TMS pour 1000 personnes.

### III-B Evolution et répartition du nombre de TMS reconnus pour les statuts autres que chefs d'exploitation et pour les conjoints collaborateurs

Les TMS représentent 86% des maladies professionnelles reconnues pour les non salariés agricoles pour la période 2008-2012 et 89% pour la seule année 2012.

#### 1- Répartition annuelle du nombre de maladies par statuts

Graphique 39

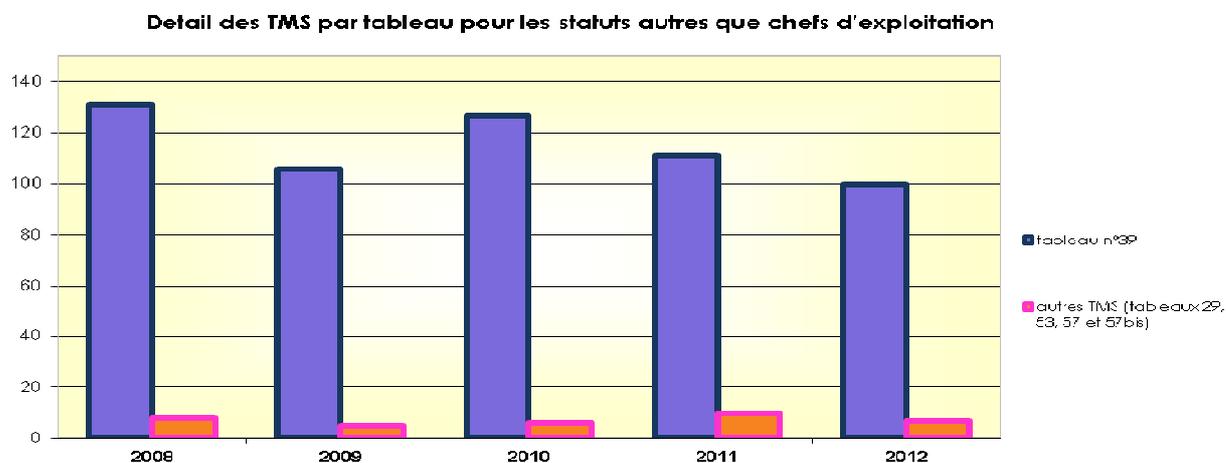


Source : MSA

Pour les non salariés autres que chefs d'exploitation agricole, le nombre de TMS est en diminution depuis 2010. En 2012, cette baisse est de 11,6% pour les statuts autres que chefs et de 17,4% pour les seuls conjoints collaborateurs.

#### 2- Répartition des TMS selon les tableaux de MP

Graphique 40



Source : MSA

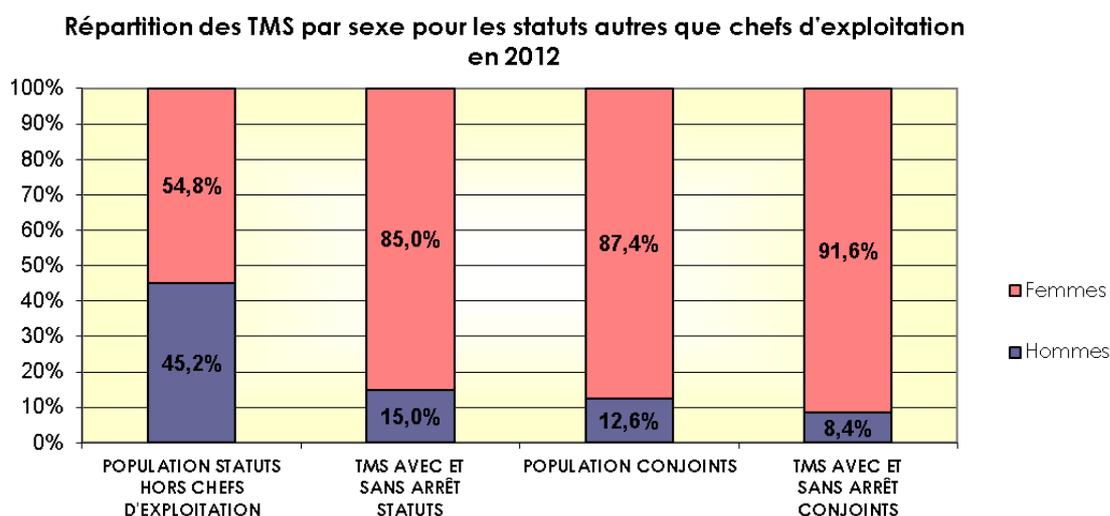
Pour l'année 2012, les affections péri-articulaires (tableau n° 39) représentent à elles seules 93,5% des TMS. Ce tableau regroupe quinze pathologies du membre supérieur et du membre inférieur (Annexe XIII).

Depuis 2010 le nombre de ces affections est en constante diminution avec une baisse de 9,9% en 2012 par rapport à 2011.

Les conjoints collaborateurs regroupent à eux seuls 90% de ces affections péri-articulaires (tableau n° 39).

### 3- Nombre de TMS selon le sexe

Graphique 41



Source : MSA

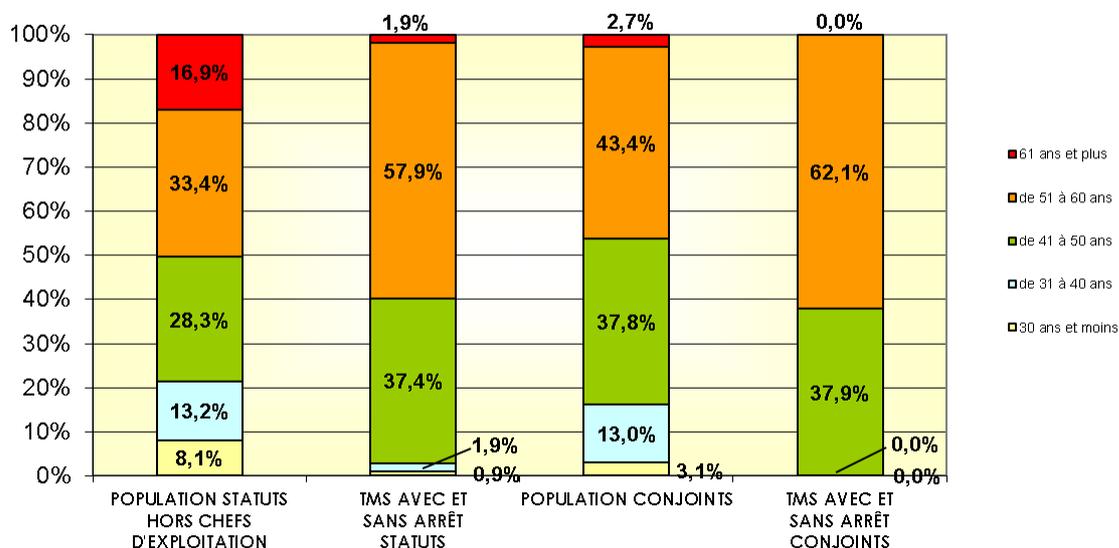
La population des non salariés, pour les statuts autres que chefs d'exploitation agricole, est principalement féminine (55% versus 45%), mais proportionnellement, les femmes sont davantage concernées par les TMS (fréquence des TMS : femmes 1,5‰ versus hommes 0,3‰).

Pour les seuls conjoints collaborateurs, la population est majoritairement féminine (87,4% versus 12,6%). L'indice de fréquence chez les femmes est plus élevé avec 2,35 TMS pour 1 000 affiliées. Pour les hommes, cet indice est de 1,5 pour 1 000 affiliés.

## 4- Nombre de TMS selon les tranches d'âges

Graphique 42

Répartition des TMS par tranche d'âge pour les statuts autres que chefs d'exploitation en 2012



Source : MSA

Dans ce graphique, **la population** des non salariés **hors chefs d'exploitation agricole** est répartie en cinq tranches d'âge. Elle est majoritairement âgée de 41 ans et plus : 78,7% des affiliés.

Plus de 97% des TMS avec et sans arrêt concernent cette même tranche d'âge.

La population pour les seuls **conjointes collaborateurs**, majoritairement âgée de 41 ans à 60 ans, représente 81,2% des affiliés.

La totalité des TMS reconnus, pour cette population concerne cette même tranche d'âge.

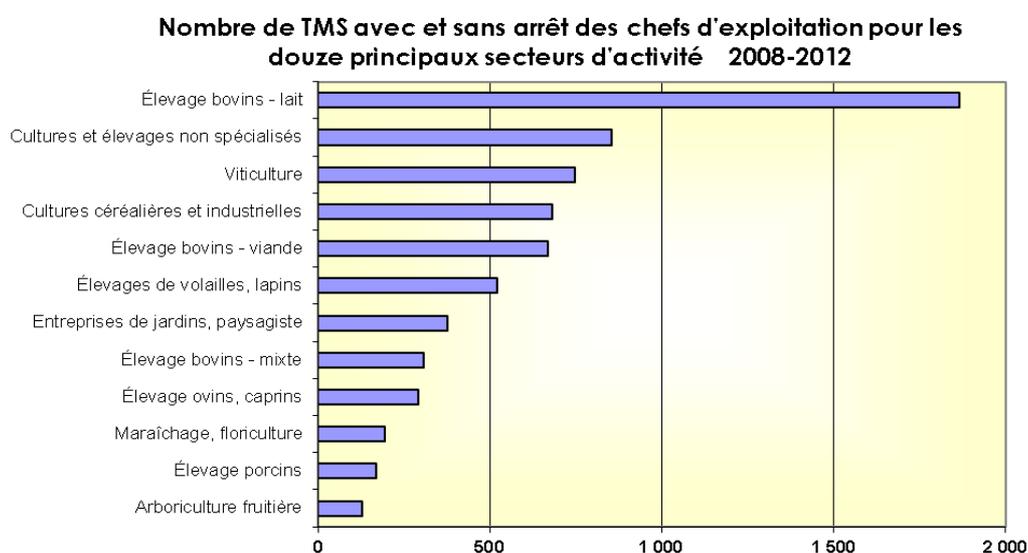
### III-C Evolution et répartition du nombre de TMS pour les chefs d'exploitation

Les chefs d'exploitation représentent **81% de la population des non salariés**.

Les TMS représentent 87% des maladies professionnelles reconnues pour les chefs d'exploitation pour la période 2008-2012 et 89% pour la seule année 2012.

#### 1- Répartition du nombre de TMS avec-sans arrêt par secteur

Graphique 43

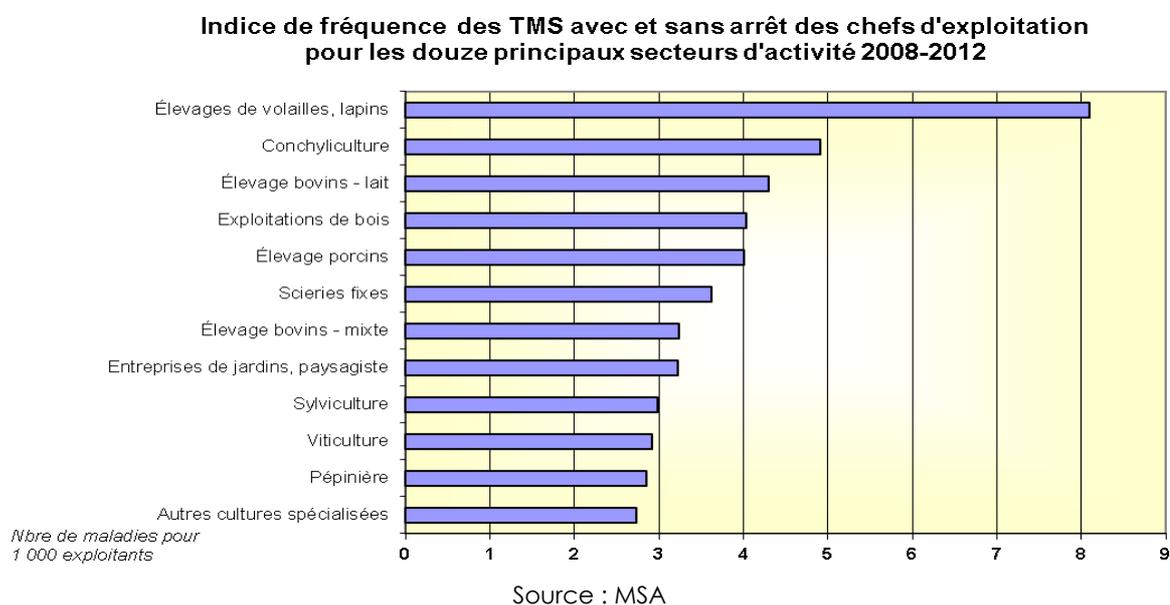


Source : MSA

Le secteur des élevages bovins pour la production laitière est concerné par le plus grand nombre de TMS (25,7% du total des TMS tous secteurs) mais il représente également la population la plus importante. Viennent ensuite les secteurs des cultures et élevages non spécialisés et de la viticulture (Annexe XVI).

## 2- Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt de travail selon le secteur professionnel

Graphique 44



Parmi les douze secteurs professionnels les plus concernés par un indice de fréquence élevé, le secteur des élevages de volailles et de lapins est toujours le plus touché, avec 8 TMS pour 1 000 chefs d'exploitation (Annexe XVI).

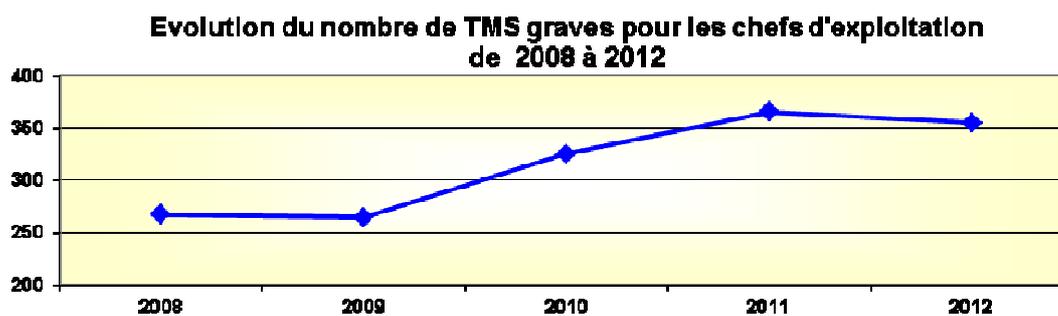
Cependant, en 2012, ce secteur n'est qu'à la sixième place en nombre de TMS avec et sans arrêt et en deuxième position concernant l'indice de fréquence qui baisse de 5 points (7 TMS pour 1 000 chefs d'exploitation en 2012 contre 12 TMS en 2011).

Viennent ensuite la conchyliculture, avec 5 TMS pour 1 000 chefs d'exploitation, puis les élevages bovins lait, les exploitations de bois, et l'élevage porcin avec, pour chacun, 4 TMS pour 1 000 personnes.

### 3- Evolution du nombre de TMS graves

Les TMS graves, qui ont donné lieu à une reconnaissance d'un taux d'IPP d'au moins 1%, représentent 20% des TMS reconnus pour les chefs d'exploitation.

Graphique 45

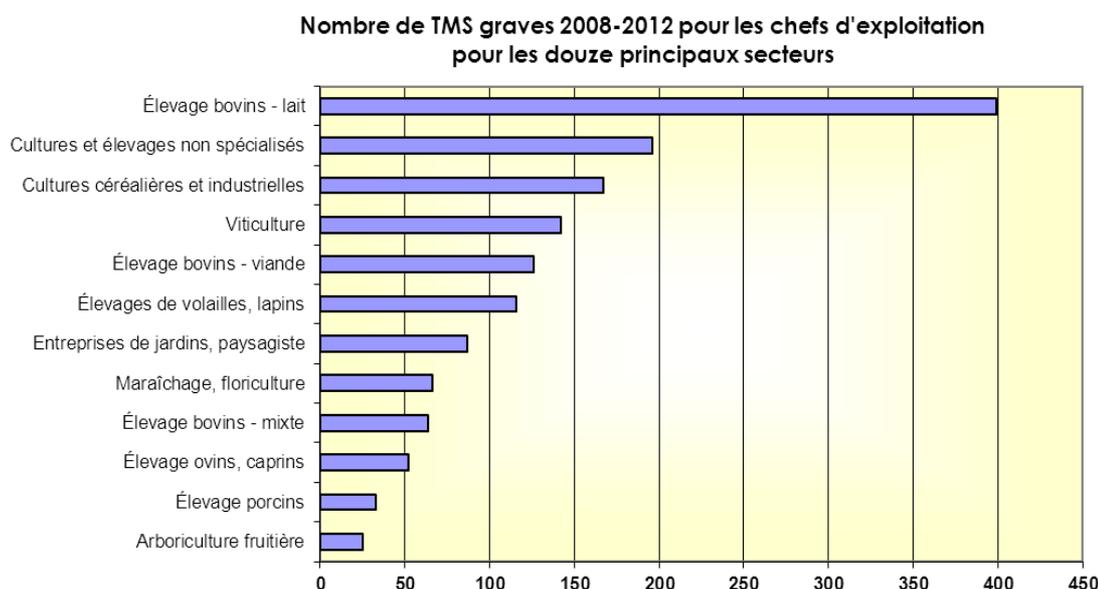


Source : MSA

Le nombre de TMS graves chez les chefs d'exploitation, en augmentation de 2009 à 2011 (38,3%) diminue de 2,7% en 2012.

#### 4- Répartition du nombre de TMS graves par secteur

Graphique 46



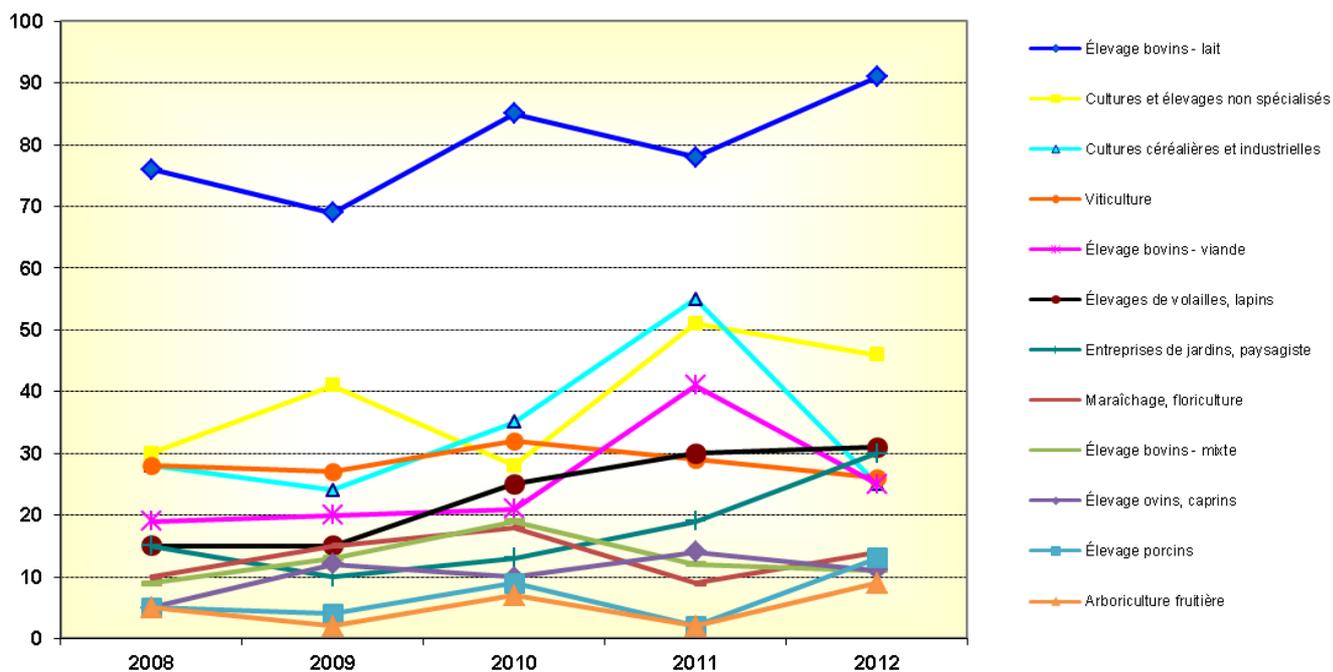
Source : MSA

Comme pour les TMS avec et sans arrêt, le plus grand nombre de TMS graves est recensé chez les éleveurs de bovins laitiers avec 399 cas sur la période 2008-2012 (Annexe XVII).

## 5- Evolution des TMS graves selon le secteur professionnel

Graphique 47

Evolution du nombre de TMS graves des chefs d'exploitation pour les douze principaux secteurs d'activité de 2008 à 2012



Source : MSA

Dans le secteur des élevages de bovins - après une baisse en 2011 de 8,2%, le nombre de TMS grave augmente de 16,7% en 2012.

En 2012, les entreprises de jardins, paysagistes et les élevages de volailles et de lapins, continuent la hausse de TMS graves déjà constatée les années précédentes avec respectivement +57,9% et +3,3% par rapport à 2011.

Trois autres secteurs connaissent une hausse des TMS graves en 2012 : l'arboriculture, le maraîchage, floriculture et les élevages porcins, avec toutefois un petit nombre de TMS.

En revanche, trois autres secteurs connaissent une baisse importante de leur nombre de TMS graves : les cultures céréalières et industrielles (-54,5%), les élevages bovins - viande (-39,0%) et les élevages ovins caprins (-21,4%).

# ZOOM sur les chefs d'exploitation des 4 secteurs les plus touchés...

## L'élevage bovins - lait

Les éleveurs de bovins laitiers sont exposés à des contraintes articulaires. Ils effectuent des gestes répétitifs à une cadence souvent élevée et ils manipulent des charges lourdes. Ces chefs d'exploitation restent debout une grande partie du temps. Ils ont très souvent des postures inconfortables au contact des animaux lors de soins, de la manipulation, de la traite... Ils sont également exposés à des nuisances sonores, à la conduite de machines mobiles et aux vibrations<sup>15</sup>. Les trois quarts de la population sont des hommes.



Sur la période 2008-2012 on note une progression constante du nombre de TMS. En revanche, l'évolution est plus fluctuante chaque année pour les TMS graves avec une augmentation en 2012.

Les femmes sont fortement touchées par les TMS avec une fréquence de 10 TMS pour 1 000 affiliées contre 3 TMS pour les hommes.

## Les cultures et élevages non spécialisées



Les chefs d'exploitation du secteur sont essentiellement soumis à des postures inconfortables (station debout prolongée, travail accroupi ou en torsion), et à des contraintes articulaires associées à des gestes répétitifs. Ils travaillent souvent à l'extérieur, sont soumis aux intempéries et à des contraintes liées à la durée du travail<sup>15</sup>.

Sur la période 2008-2012, le nombre de TMS est relativement stable, à part une légère évolution à la hausse en 2010 pour les TMS avec et sans arrêt. Pour les TMS graves, l'évolution est plus fluctuante selon les années.

<sup>15</sup> Sources : Enquête SUMER 2010

## La viticulture

Les viticulteurs sont très concernés par les TMS.

Ils sont très fréquemment soumis à des contraintes gestuelles et posturales de façon prolongée, en particulier, posture accroupie et courbée pour accéder à la vigne.

Les contraintes physiques sont également importantes notamment les gestes répétitifs (taille de la vigne) et le port de charges. Ils sont soumis aux intempéries<sup>16</sup>.

Un tiers de la population des chefs d'exploitation est féminin.

Après une stabilité du nombre de TMS avec et sans arrêt, sur la période 2008-2010, celui-ci devient plus fluctuant à partir de 2010.

Le nombre de TMS graves reste stable sur la période 2008-2012.



## Les cultures céréalières et industrielles

Les chefs d'exploitation en cultures de céréales et industrielles sont soumis principalement aux vibrations transmises lors de la conduite de machines, et à la manutention de charges lourdes. Ils peuvent aussi travailler de nuit et sont exposés aux variations climatiques<sup>16</sup>. Un tiers de la population des chefs d'exploitation est féminin.

Sur la période 2008-2012, le nombre de TMS est fluctuant. Après une augmentation en 2010 et en 2011 du nombre de TMS graves, celui-ci chute fortement en 2012.



---

<sup>16</sup> Sources : Enquête SUMER 2010

## 6- Indice de fréquence de TMS avec et sans arrêt de travail pour les chefs d'exploitation, par secteur professionnel et selon le sexe

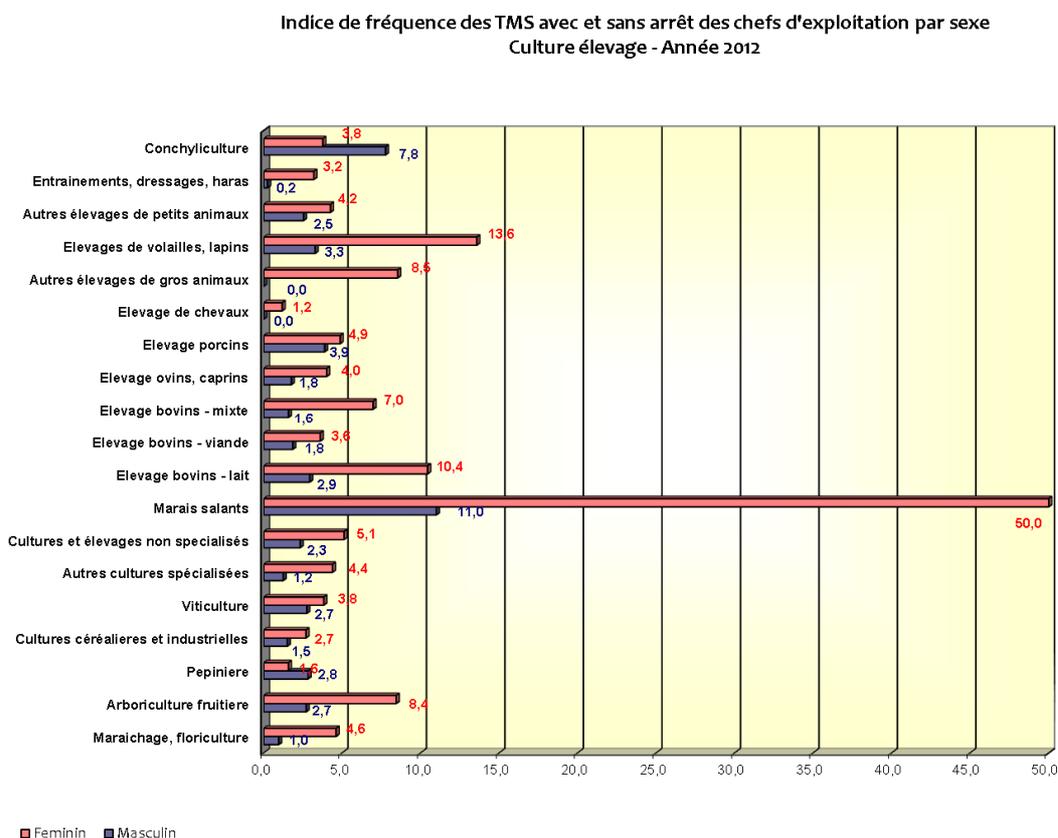
Les graphiques présentés dans ce point reprennent, par secteur et par sexe, le nombre de TMS avec et sans arrêt pour l'année 2012.

Valeur p : résultat obtenu suite au test du Khi deux (test exact de Fisher en cas de faible effectif) : si la valeur du p est < à 0,05, on conclut que la différence entre les taux est statistiquement significative

Avec une valeur  $p < 0,0001$  ( $p < 10^{-4}$ ) la différence est très significative.

### ● Cultures et élevages

Graphique 48



Source : MSA

NB : Dans le secteur des **marais salants**, qui réunit 0,1% de l'ensemble de la population des chefs d'exploitation, 87,2% des affiliés sont de sexe masculin. Toutefois les femmes présentent un indice de fréquence des TMS plus important (50 TMS pour 1 000 chefs d'exploitation contre 11 TMS pour les hommes).

L'indice de fréquence des TMS est très significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes **avec une valeur  $p < 10^{-4}$**  pour les secteurs suivants : élevages de volailles, lapins (13,6 versus 3,3) ; élevages bovins lait (10,4 versus 2,9) ; élevages de bovins mixtes (7,0 versus 1,6) ; cultures élevages non spécialisées (5,1 versus 2,3) ; maraîchage-floriculture (4,6 versus 1,0) ; élevages de bovins viande (3,6 versus 1,8).

Cinq autres secteurs ont également un indice fréquence des TMS significativement plus élevé **chez les femmes** que chez les hommes : Autres élevages de gros animaux (8,5 versus 0,0 ;  $p=0,0049$ ) ; l'arboriculture fruitière (8,4 versus 2,7 ;  $p=0,0002$ ) ; les élevages d'ovins caprins (4,0 versus 1,8 ;  $p=0,0020$ ) ; l'entraînement, dressages, haras (3,2 versus 0,2 ;  $p=0,0013$ ) ; et les cultures céréalières et industrielles (2,7 versus 1,5 ;  $p=0,0009$ ).

### ● Travaux forestiers

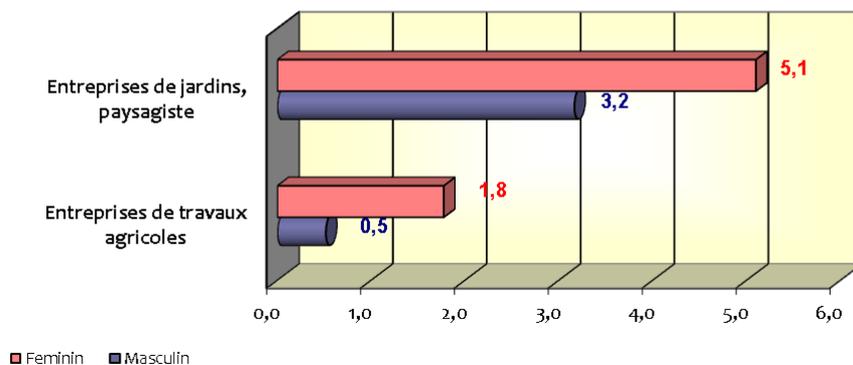
Le secteur forestier se caractérise par une prédominance des travailleurs de sexe masculin (97,0% d'hommes) et seuls des TMS ont été déclarés chez **les hommes**.

	Hommes	Femmes
310 Sylviculture	-	-
330 Exploitations de bois	4,0	-
340 Scieries fixes	5,7	-

### ● ETA-JEV

Graphique 49

Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des chefs d'exploitation par sexe  
ETA-JEV - Année 2012-



Source : MSA

Le secteur ETA-JEV se caractérise par une prédominance des travailleurs de sexe masculin (94,9% d'hommes).

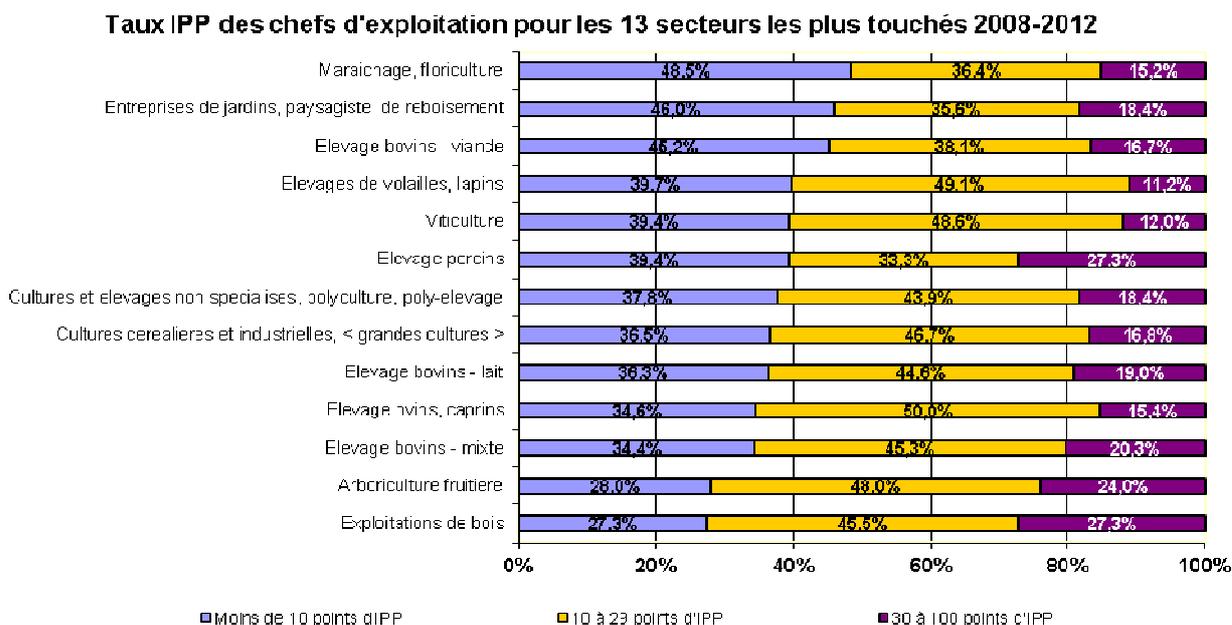
Toutefois, l'indice de fréquence des TMS est plus élevé chez **les femmes** que chez les hommes mais cette différence n'est pas significative. En 2012, dans le secteur JEV, 5 TMS ont été reconnus pour les femmes (1 TMS en 2011).

Pour les hommes, seulement 3 TMS ont été reconnus en 2012 (19 en 2011), ceci explique un indice de fréquence plus élevé chez les femmes en 2012 alors qu'il était plus élevé chez les hommes en 2011.

## 7- Gravité des TMS selon le secteur professionnel

L'évaluation de la gravité est déterminée par le taux IPP cumulé sur 5 ans dans les treize secteurs professionnels les plus touchés.

Graphique 50



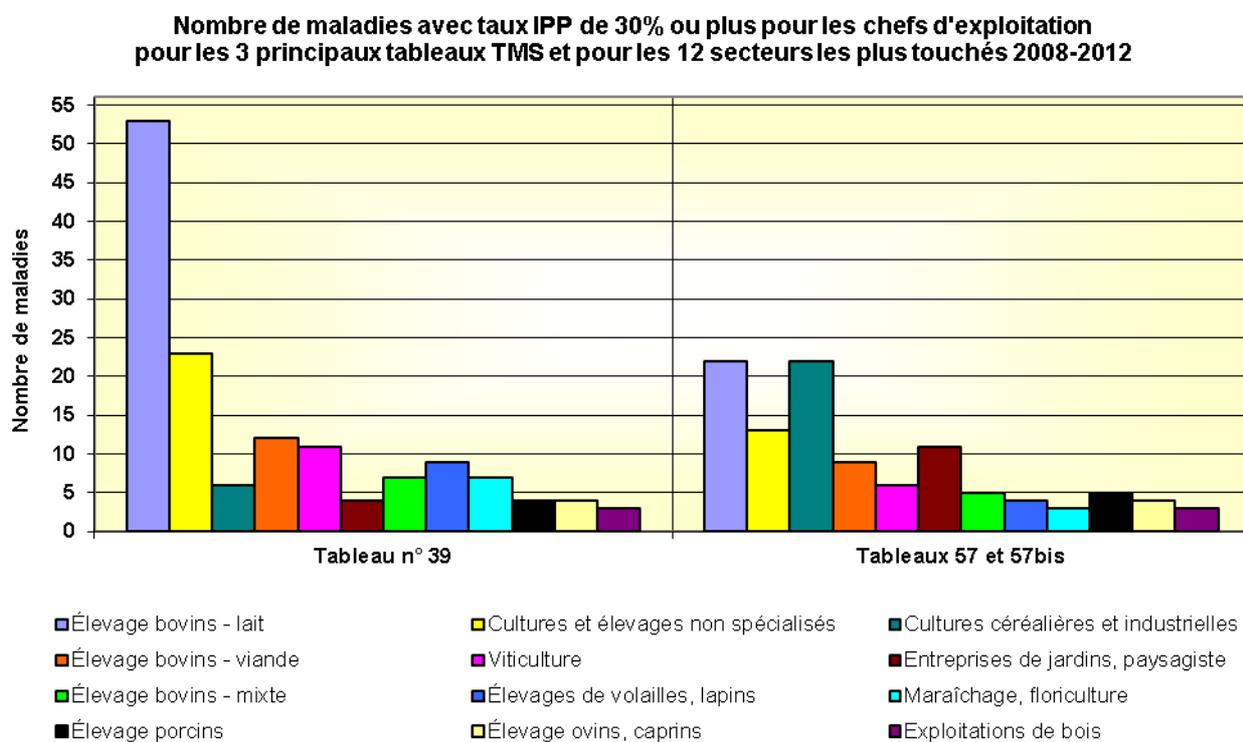
Source : MSA

C'est dans les secteurs du maraîchage floriculture, des entreprises de jardin paysagistes, et des élevages de bovins viande que l'on retrouve ont la part la plus importante de maladie avec **une IPP de moins de 10 points**.

Les entreprises d'exploitation de bois, les élevages porcins et l'arboriculture fruitière sont les trois secteurs où la proportion de rentes avec un taux **d'IPP supérieur ou égal à 30 points** est la plus importante.

Toutefois ces chiffres sont à relativiser. En effet, une rente n'étant accordée pour les exploitants agricoles qu'à partir d'une IPP supérieure ou égale à 30%, une sous déclaration est très probable pour les taux inférieurs à 30%.

Graphique 51



Source : MSA

Pour les douze secteurs les plus touchés, le plus grand nombre d'affections péri-articulaires graves (tableau n° 39) avec des taux IPP d'au moins 30% est dénombré dans le secteur des élevages bovins-lait qui regroupe à lui seul un tiers de ces maladies graves. Vient ensuite le secteur des cultures et élevages non spécialisés.

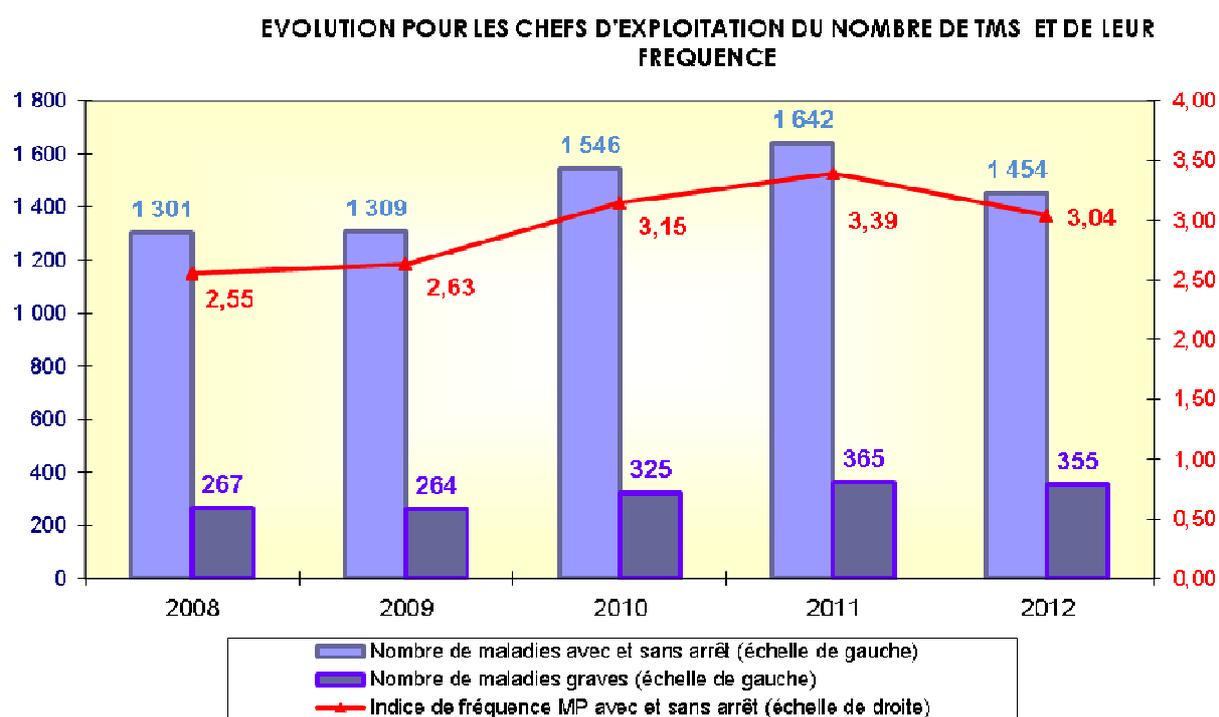
D'autre part, le secteur des élevages de bovins-lait et le secteur des cultures céréalières et industrielles sont les plus concernés par les affections graves du rachis lombaire consécutives aux vibrations (tableau n° 57) et consécutives à la manipulation de charges lourdes (tableau n°57bis).

### **III-D Le coût des TMS des non salariés agricoles pris en charge par la MSA**

Les données concernant les coûts des TMS engendrés et détaillés pour les non salariés agricoles ne peuvent toujours pas être actuellement déterminées avec précision.

# FOCUS sur les indicateurs...

Graphique 52



Source : MSA

Après la hausse constatée les années précédentes, l'indice de fréquence des MP avec et sans arrêt des chefs d'exploitation, baisse en 2012.

On retrouve cette même évolution quant au nombre de TMS avec et sans arrêt.

### **Ce qu'il faut retenir pour les non salariés**

- Les TMS représentent 87% des maladies professionnelles reconnues pour les non salariés sur la période 2008-2012 (89% pour l'année 2012).
- Les affections péri-articulaires du tableau n°39 représentent 84% des TMS reconnus sur la période 2008-2012 (83% pour l'année 2012).
- Les TMS reconnus avec et sans arrêt localisés au canal carpien sont plus fréquents chez les femmes (45,1% versus 29,3%), et ceux du rachis lombaire affectent plus fréquemment les hommes, 22,4% contre 7,1% sur la période 2008-2012.
- Le plus grand nombre de TMS se situe dans les élevages de bovins laitiers. Les deux secteurs suivants sont les cultures et élevages non spécialisés et la viticulture.
- Le nombre de TMS, dans le secteur des élevages de bovins pour la production laitière, est en augmentation depuis 2009.
- Les élevages de volailles et de lapins ont la fréquence de TMS la plus élevée avec 7 TMS pour 1 000 non salariés sur la période 2008-2012.

### **Concernant les statuts autres que chefs d'exploitation agricole**

- Les TMS représentent 86% des maladies professionnelles reconnues pour les statuts « autres que chefs d'exploitation » sur la période 2008-2012 (89% pour l'année 2012).
- Les affections péri-articulaires du tableau n°39 représentent plus 93% des TMS reconnus.
- En 2012, l'indice de fréquence est plus élevé chez les femmes : 1,5 TMS pour 1 000 affiliées contre 0,3 chez les hommes.

### **Concernant les chefs d'exploitation agricole**

- Les TMS représentent 87% des maladies professionnelles reconnues pour les chefs d'exploitation sur la période 2008-2012 (89% pour l'année 2012).
- Le secteur des élevages de volailles et de lapins est toujours le plus touché, avec 8 TMS pour 1000 chefs d'exploitation sur la période 2008-2012.
- Le nombre de TMS graves représente 20% des TMS reconnus.
- Comme pour les TMS avec et sans arrêt, le plus grand nombre de TMS graves est recensé chez les éleveurs de bovins laitiers.
- Un tiers des affections péri-articulaires (tableau n°39) avec des taux IPP d'au moins 30%, est dénombré dans le secteur des élevages bovins-lait.

## IV- CONCLUSION

Les données de l'observatoire des troubles musculo-squelettiques (TMS) des actifs agricoles (salariés et exploitants) montrent l'importance considérable de ces maladies professionnelles : 93% du nombre total des maladies sur l'année 2012 (95% pour les salariés agricoles et 89% pour les exploitants agricoles).

**Aucun secteur professionnel n'est épargné.** Le nombre de cas et la fréquence des TMS sont caractéristiques des différents secteurs d'activité agricole.

**Pour les salariés,** les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont la viticulture, les cultures spécialisées, et le traitement de la viande des gros animaux. En fréquence, le traitement de la viande de gros animaux et le traitement des viandes de volailles.

**Pour les non salariés,** les secteurs les plus touchés en nombre de TMS sont l'élevage bovins lait, les cultures et élevage non spécialisés et la viticulture. En fréquence l'élevage de volailles et lapins.

Outre la santé des individus, les répercussions sociales et financières sont telles qu'elles peuvent mettre en péril la santé économique des entreprises. Les TMS sont devenus un enjeu majeur de prévention pour les entreprises et pour les services de santé et sécurité au travail et plus largement un enjeu de santé publique.

Ces éléments d'information permettent de déterminer les priorités d'actions selon les secteurs professionnels et les réalités de terrain. Ils constituent également un levier important pour initier ou renforcer des démarches de prévention en entreprise.

# Quelques faits marquants en 2012...

Et pour consulter l'exhaustivité des actions, des faits, des études et travaux menés par les MSA et/ou la CCMSA, connectez-vous sur :

<http://references-sante-securite.msa.fr>



## L'AIDE FINANCIERE SIMPLIFIEE AGRICOLE (AFSA)

Ce **dispositif d'accompagnement de la MSA** (technique et financier) a pour objet d'aider les Très Petites Entreprises (TPE) à investir dans des mesures de prévention pour améliorer les conditions de travail de leurs salariés. 4 risques ont été définis comme prioritaires : Animal, Chutes de hauteur, Machine et TMS.

**En 2012** (date de création du dispositif), **397 AFSA ont été signées, principalement dans les secteurs suivants :**

- Cultures et élevage non spécialisés
- Entreprises de jardins et paysagistes, entreprises de reboisement
- Cultures spécialisées
- Viticulture.

**56% des mesures de prévention** prévues en 2012 portent **sur la prévention des TMS.**

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



## LES CONTRATS DE PREVENTION



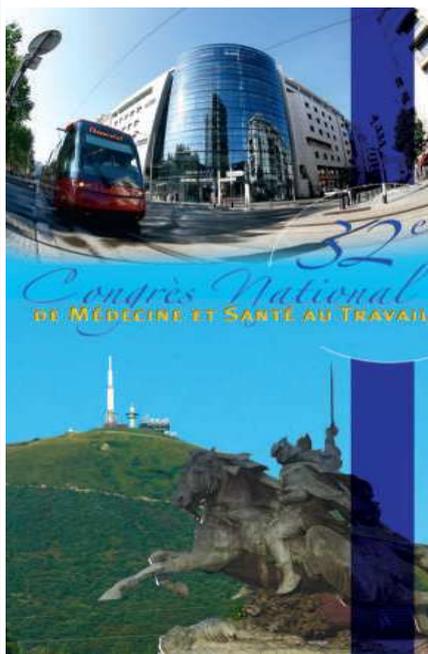
Ce **dispositif d'accompagnement de la MSA**

(méthodologique et financier) a pour objet d'aider les entreprises tout au long de leur projet de prévention : diagnostic des risques professionnels, mise en place d'une démarche participative au sein de l'entreprise, choix et mise en œuvre des actions de prévention.

**Sur la période 2008 - 2012, 484 contrats** ont été signés. Les secteurs dans lesquels le plus grand nombre de contrats a été signé sont :

- Entreprises du paysage
- Scieries fixes
- Groupements d'employeurs à vocation de remplacement.

**1/5e** des mesures de prévention programmées dans les plans d'actions prévus par les contrats de prévention portent sur **les facteurs de risque liés à des contraintes gestuelles et posturales.**



## Le 32ème congrès de Médecine et Santé au Travail s'est déroulé à Clermont-Ferrand du 5 au 8 juin 2012

Comme tous les 2 ans la CCMSA participe à cette manifestation.

Différentes thématiques abordées, **dont les TMS**

**C'est l'occasion pour la CCMSA de répondre aux questions des 3 000 congressistes, de leur remettre de la documentation.**

**La CCMSA et les MSA ont présenté des communications orales** sur différentes thématiques

**La CCMSA et les MSA ont réalisé des posters** sur différentes thématiques



## Dos et travail : comment prévenir la pénibilité ?

Tout un chacun peut se plaindre ou se plaindra d'avoir mal au dos. C'est pourquoi **la MSA de Maine-et-Loire** s'est penchée sur cette problématique dont l'une des causes peut provenir des conditions de travail.

### Halte à la douleur ! Mal de dos

Le 23 novembre 2012, à Angers, elle a réuni des **élus MSA, des médecins du travail, des conseillers en prévention, des membres de Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des animateurs sécurité en entreprise** et des partenaires, pour en débattre.

150 personnes ont répondu à son invitation.

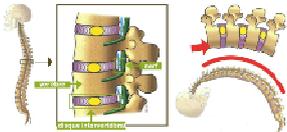
Retrouvez l'article sur le site [www.lebimsa.fr](http://www.lebimsa.fr)



**MARS**

#### Pourquoi a-t-on mal au dos ?

Plusieurs causes peuvent provoquer des douleurs au niveau du dos : ces tensions musculaires, l'usure des vertèbres (arthrose), la compression des nerfs au niveau de la colonne, une hernie discale etc...



Lorsque l'on se penche en avant sans pillar les genoux, les disques intervertébraux (entre chaque vertèbre) sont écartés et exercent un contact avec les nerfs, d'où la douleur.

En tant que paysagiste, vous avez des activités qui mettent votre dos à rude épreuve :

- porter des charges lourdes,
- se pencher en avant,
- faire des mouvements répétitifs,
- tenir une position contraignante pour le dos de façon prolongée,
- supporter les vibrations des machines...

#### Réaction n°2 : MENAGEZ VOTRE DOS

**Ayez le réflexe des gestes simples mais efficaces pour prendre soin de votre dos tout au long de l'année.**

■ pliez les genoux



■ portez les charges près du corps



■ faites vous aider quand c'est trop lourd



Maine 2015	L	M	M	J	F	S	D
				1	2	3	
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	

MSA Ain-Rhône  
[www.msa01-69.fr](http://www.msa01-69.fr)



## Les paysagistes font face : mal de dos en agriculture

la MSA **Ain-Rhône** a mis en place un **agenda pédagogique annuel**.

Ce support a été réalisé en collaboration avec le centre de réadaptation des Massues de Lyon, spécialisés dans les pathologies du dos. Chaque mois, des conseils pratiques ou des exercices physiques concrets permettent aux professionnels de savoir comment ménager désormais leur organisme.

Un flashcode fait le lien avec des vidéos de démonstration sur les sites Youtube et de la caisse.

C'est un véritable programme de prévention que chaque chef d'entreprise peut ainsi mettre en place tout au long de l'année.

Retrouvez l'article sur le site [www.lebimsa.fr](http://www.lebimsa.fr)



**Les Trophées Prévention Jeunes (TPJ)**  
sont organisés par les MSA  
locales.

## **Les Trophées Prévention Jeunes (TPJ) et la Journée Prévention Jeunes (JPJ) organisés tous les 2 ans**

Le principe est simple : des équipes de jeunes de 14 à 21 ans - inscrits en établissements scolaires agricoles - conçoivent et viennent présenter leur projet pour améliorer la Santé et la Sécurité au Travail dans le milieu agricole. Exposés, maquettes, jeux, prototypes. plus d'une centaine de projets de prévention innovants sont soumis au vote d'un jury composé de professionnels. En 2012, **16 MSA ont organisé des finales locales pour départager plus d'un millier de participants et une centaine de projets.**

### **La Journée Prévention Jeunes (JPJ)**



**La journée Prévention jeunes (JPJ)**  
est organisée par la  
CCMSA.

Le 22 mai 2012, la CCMSA organisait pour la première fois la Journée Prévention Jeunes (JPJ) en prolongement de l'organisation régionale des Trophées Prévention jeunes (TPJ).

Plus de 80 personnes ont été mobilisées pour accueillir, informer et divertir les 262 élèves de l'enseignement agricole venus de toute la France (les vainqueurs locaux). Lors de cette journée, divers ateliers pour les jeunes sont organisés, ainsi que la remise des prix des TPJ nationaux.

### **Les différentes productions des jeunes ont été mises en ligne.**

- les meilleurs moments de la Journée Prévention Jeunes.
- les affiches réalisées lors de la JPJ sur les risques liés à l'utilisation des machines agricoles...
- les unes des journaux thématiques sur le renversement de tracteur, la maladie de Lyme, les **TMS**, les zoonoses
- les sketches de la comédie club (le président, le tracteur, le rhinocéros, les bêcheurs, le patron méchant et le peintre ; l'alcoolique, les tronçonneurs et le sanglier, la patronne, le travail expliqué...
- les vidéos TV avec : les TMS, l'utilisation des produits phytosanitaires, les risques machines, la contention des bovins, les zoonoses

## Campagne hygiène de vie au Travail MSA



**« Votre corps est votre premier outil de travail, préservez-le ! » :**

C'est avec cette accroche que **la MSA** a lancé en 2011 **sa nouvelle campagne Santé-Sécurité au Travail**, menée en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs, Groupama, le Crédit Agricole Assurances et le Syndicat National des Dermatologues et Vénérologues.

En 2011, la MSA a choisi de lancer sa nouvelle campagne Santé-Sécurité au Travail en agriculture en sensibilisant les professionnels du monde agricole sur l'hygiène de vie au travail à travers de 4 grandes thématiques :

**l'alimentation et le sommeil, le dos, la peau, les pieds et les mains.**

**Le concept :** Loin des actions de prévention classiques, cette nouvelle campagne joue la carte de l'interpellation avec des slogans qui ne sont pas passés inaperçus comme «Une fourmi peut porter jusqu'à 60 fois son poids, mais vous n'êtes pas une fourmi ».

L'objectif étant de comparer les capacités physiques des actifs agricoles à celles de diverses espèces animales afin de mieux leur faire prendre conscience de la fragilité de leur corps et donc de les inciter à se protéger.

*Une campagne décalée qui prouve qu'il est possible de traiter avec des symboles forts et une touche d'humour, d'un sujet aussi sérieux que la santé et la sécurité au travail en agriculture.*

**En 2012, cette campagne hygiène de vie au travail de la MSA a été nominée** dans la catégorie campagne d'intérêt général aux 26ème Grands Prix Communication & Entreprise.

*La remise des prix a eu lieu le jeudi 22 novembre 2012 au Cirque d'Hiver Bouglione.*



## Une journée de sensibilisation TMS dans les vignes avec la MSA Ardèche Drôme Loire.

Devant un nombre de TMS en constante augmentation dans les vignes, la caisse Ardèche Drôme Loire a organisé en 2012 une journée de sensibilisation au risque. Pour alerter - d'abord - et plus dans un second temps.

Une vraie réussite pour une véritable cause.

Retrouvez l'article sur le site [www.lebimsa.fr](http://www.lebimsa.fr)



**Ce Plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015** est issu d'une démarche participative. Il concerne la grande diversité des métiers de l'agriculture française et l'ensemble de ses filières agricoles, et présente les orientations partagées par tous ses acteurs pour les cinq prochaines années.

## Poursuite du Plan Santé-Sécurité au Travail 2011-2015

### Les TMS : une priorité retenue parmi les 6 Axes de Développement Nationaux (ADN) Les travaux réalisés en 2012 :

#### • **Groupe projet A : formation**

Poursuivre l'action de prévention des TMS en viticulture et enrichir le module de formation sur la base des éléments de la recherche évaluative.

#### **Livrables attendus du Groupe Projet :**

Module d'intervention pour le réseau SST et les relais professionnels auprès des viticulteurs salariés, exploitants ou personnes en formation initiale ou continue.

#### **Travaux réalisés :**

Capitalisation sous forme de tableaux des savoirs et savoir-faire réalisés par les MSA.

Rencontre des fabricants de sécateurs. Réalisation d'enquêtes auprès des viticulteurs pour avoir leur ressenti sur le matériel utilisé et d'un tableau comparatif des sécateurs électriques.

Mise en place d'un espace collaboratif permettant la capitalisation des savoirs et savoir-faire.

Réalisation de diapositives complémentaires au module de formation existant, concernant l'utilisation du sécateur électrique, les outils complémentaires de taille et de coupe, les tenues et les vêtements de travail.

#### • **Groupe projet B : formation**

**Décliner les messages forts sur les « bases » de la prévention des TMS en entreprises et exploitations.**

#### **Livrables attendus du Groupe Projet :**

Des clés d'intervention tant du point de vue méthodologique que du point de vue du positionnement des préventeurs dans l'entreprise et dans la sphère des intervenants en SST dans les entreprises.

Les outils sont en cours de finalisation. Il s'agit de réaliser des outils d'accompagnement des préventeurs dans leur démarche d'intervention en entreprise. Il est composé de deux volets :

- Un outil portant sur les étapes nécessaires à l'atteinte des objectifs d'une intervention en entreprise (par exemple, guide, memento...)
- Des outils facilitant l'intervention, les échanges avec la direction, les salariés, (argumentaire,...)



## Journées médicales de la Mutualité Sociale Agricole se sont déroulées à d'Aix en Provence les 29 et 30 mars 2012

Ces journées qui se tiennent tous les 2 ans sont l'occasion de la mise en valeur des actions, études et enquêtes menées par les MSA au travers de la réalisation de poster.

Au total 26 posters réalisés par le réseau des médecins du travail, et la CCMSA avec comme thématiques :

- Le risque chimique
- Le risque physique et les TMS
- Les RPS,
- Les risques liés aux animaux/zoonoses,
- La pénibilité,
- Le risque professionnel/ AT mortel,
- La population,
- Les métiers.

### Quatre posters ont été réalisés sur le risque physique et les TMS

- Vers la prévention durable des TMS (MSA Armorique)
- Mesure des vibrations corps entier lors de l'utilisation des engins de tonte (MSA Alpes Du Nord)
- Observatoire des TMS des actifs agricoles. Synthèse nationale 2005-2009 (CCMSA)
- STIVAB (CCMSA)



## Une nouvelle brochure : Les TMS interrogent la prévention

Ce document est le fruit d'une réflexion menée par un groupe constitué de conseillers en prévention et médecins du travail du réseau ainsi que d'ingénieurs conseil et médecins du travail de la CCMSA.

Il a pour vocation de faire le point sur cette problématique ancienne mais toujours d'actualité et d'interroger nos pratiques pour les enrichir.



## Mal de dos en agriculture

Retrouvez l'article sur le site  
[www.lebimsa.fr](http://www.lebimsa.fr)

## Formation à la manipulation et à la contention des moutons

Le « groupe ovin » <sup>(1)</sup> avec l'appui de la Caisse centrale, a mis au point une formation inédite à la manipulation et à la contention des moutons. En novembre 2012, des binômes composés de **conseillers en prévention** de la MSA et de **relais professionnels** se sont retrouvés à Saint-Affrique, dans l'Aveyron, pour se former eux-mêmes avant de passer le témoin aux éleveurs, aux exploitants, aux salariés de la filière et aux jeunes en formation.

Au programme des activités : zoonoses, risques chimiques, comportement des ovins, prévention des risques liés aux activités physiques (Prap), principes et matériels de contention, installation et réalisation des chantiers (pesée, parage, traitement, tri...), manipulations individuelles... Mais encore présentations des chiffres de la filière ou des supports vidéos du kit et du livret d'accompagnement destinés aux formateurs. Un cursus chargé mais alternant idéalement la théorie et la pratique.

Le « groupe ovin » est constitué de conseillers en prévention Magali Boularand, **MSA Midi-Pyrénées Nord** ; Arnaud Calmes et Matthieu Navarro, **MSA Midi-Pyrénées Sud** ; Bernard Borie et Stéphane Dardillac, **MSA du Limousin** ; Karine Charonnat, **MSA Sud Aquitaine**, d'un conseiller national en prévention (Florian Dassé, Caisse centrale), et de trois formateurs (Alain Hardy, Jérôme Hercouet et Franck Watts).

## Création d'un processus de mise en mouvement des décideurs sur la question de la prévention des TMS

Au cours de l'été 2012, **une réflexion avec les référents TMS du réseau MSA** avait permis de fixer comme objectif **l'identification des portes d'entrée et des éléments clés pour sensibiliser les agriculteurs et les employeurs à la prévention des TMS.**

En septembre 2012, les objectifs du projet se sont orientés sur une méthode qui favorise l'émergence de plans d'actions de prévention des TMS en entreprises et en exploitations agricoles.

Une réflexion sur ce processus d'émergence et les outils associés a alors été menée.

En 2013, a été proposé au réseau MSA, une méthodologie d'intervention auprès des décideurs. Ce processus d'intervention devra être validé, expérimenté avant d'être transféré à l'ensemble des référents TMS du réseau.

 **Suivi de deux études ergonomiques initiées par :**

- la **MSA de Midi-Pyrénées Nord** concernant le geste effectué lors de la taille des arbres fruitiers, et
- la **MSA de Dordogne-Lot-et-Garonne** concernant la problématique de la manutention lors de la récolte des tomates.

 **Exposition aux vibrations lors de la taille de la vigne**

Suivi d'une étude initiée par la **MSA Alpes Vaucluse et la MSA Provence-Azur** sur l'exposition aux vibrations des tailleurs de vigne utilisant des sécateurs électriques.

L'objectif est d'acquérir des références sur l'impact du matériel, du cépage, de la taille des bois sur le niveau de vibration afin de bâtir des messages de prévention pour les utilisateurs et aider au choix du sécateur le plus adapté.

 **Participation au comité de pilotage du projet « AGRIFLEX »**

(1<sup>er</sup> prix du Trophée Prévention Jeune en 2010)

Suivi des travaux concernant cet équipement de protection individuel de type harnais destiné à accompagner les mouvements de basculement ou de flexion du buste vers l'avant. L'objectif étant de diminuer la pénibilité et de limiter le mal de dos. Cette action est pilotée par la **MSA Grand Sud** en partenariat avec le lycée qui a conçu ce système en lien avec l'INRS.

**● Réflexion sur un projet de recherche concernant l'intervention pluridisciplinaire dans les TPE agricoles**

Sachant que les TPE sont en général peu investies dans la prévention notamment de par des contraintes de temps, des contraintes économiques, des questions de compétences et de culture, les actions de prévention des TMS sont peu développées dans les TPE.

De plus, les conseils des intervenants en prévention (conseillers en prévention, médecins du travail, ergonomes, kinésithérapeutes) prônant des démarches généralement toutes différentes, individuelles ou collectives, sont peu lisibles pour le chef d'entreprise.

L'objectif de ce projet de recherche-développement est de concevoir une offre innovante pluridisciplinaire, attractive car adaptée aux contraintes des TPE agricoles.

Le projet devrait mobiliser deux champs de compétences :

- Ergonomie : analyse des situations de travail et identification des déterminants pouvant être générateurs de TMS par le biais d'une formation-action des acteurs de l'entreprise
- Kinésithérapie : analyse et compréhension des interactions biomécaniques et physiologiques pour réduire les douleurs ressenties par les salariés et optimiser leurs capacités fonctionnelles.

*Et en 2013, que s'est-il passé? ...*

***Pour plus d'information sur les TMS, rendez-vous sur***

***<http://references-sante-securite.msa.fr>***

## GLOSSAIRE

### ABREVIATIONS

**AAEXA** (ou ATEXA) : Assurance contre les Accidents et les maladies professionnelles des Exploitants Agricoles

**ANACT** : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

**ARACT** : Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail

**APRIA R.S.A.** : Réunion de sociétés d'assurances. Cet organisme assure la gestion de trois associations spécialisées dans l'assurance santé des professionnels indépendants : le **GAMEX** (Groupement des assureurs maladie des exploitants agricoles, gestionnaire du régime obligatoire d'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles), la **RAM** (Réunion des Assureurs Maladie pour le régime obligatoire d'assurance maladie et maternité des professions indépendantes - artisans, commerçants, professions libérales) et l'**AAA** (Associations des Assureurs AAEXA)

**AT** : Accident du Travail

**ATEXA** : Assurance Accidents du Travail et maladies professionnelles des Exploitants Agricoles

**CCMSA** : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole

**DARES** : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques

**DERS** : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques de la CCMSA

**ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail [anciennement centres d'aides par le travail (CAT)]

**ETA – JEV** : Entreprise de travaux agricoles ; Entreprise de jardin espaces verts

**INMA** : Institut National de Médecine Agricole

**InVS** : Institut de Veille Sanitaire

**IJ** : Indemnité Journalière

**IPP** : Incapacité Permanente Partielle

**MP** : Maladie Professionnelle

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**OPA** : Organisme professionnel agricole

**OPPBT** : Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Public

**OREADE** : ORigine et Evènements des Accidents des Exploitants

**ORPA** : Observatoire des Risques Professionnels Agricole de la CCMSA

**PACTE** : Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'Etat

**PSST** : Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture

**RA** : Régime Agricole de protection sociale

**RAAMSES** : Régime Agricole d'Assurance Maladie et des Etudes Statistiques

**SAEXA** : Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

**SID** : Système d'Information Décisionnel

**SID ATMPEXA** : Système d'Information Décisionnel pour les accidents du travail et des maladies professionnelles des exploitants agricoles.

**SIMPAT** : Système d'Information sur les Maladies Professionnelles et les Accidents du Travail (pour les salariés agricoles)

**SISAL** : Système d'Information du **SAL**ariat de la MSA (cotisations)

**SST** : Santé Sécurité au Travail

**STIVAB** : Etude pluridisciplinaire sur la santé et les conditions de travail dans la filière viande bretonne.

**SUMER** : SURveillance Médicale des Risques professionnels

**TMS** : Trouble Musculo-Squelettique

## **DEFINITIONS**

**Indice annuel de fréquence** : nombre de maladies professionnelles avec et sans arrêt de travail par millier de travailleurs

**Taux annuel de fréquence** : nombre de maladies professionnelles avec et sans arrêt de travail par million d'heures travaillées

**Maladie avec ou sans arrêt** : maladie ayant donné lieu à un premier paiement de prestation (soin de santé et/ou Indemnité Journalière)

**Maladie grave** : maladie ayant entraîné une incapacité permanente partielle de la victime

**Non salariés agricoles** : population regroupant les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles, les membres non salariés et mandataires de sociétés, les conjoints ayant le statut de collaborateurs ou les conjoints participants aux travaux, les aides familiaux, les retraités ayant conservé la qualité de chef d'exploitation et les enfants de 14 à 16 ans (ou 20 ans en cas de poursuite des études)

**Rente** : pour les salariés agricoles, indemnisation versée à la victime atteinte d'une IPP égale ou supérieure à 10 % et calculée sur la base du salaire des douze mois civils précédant l'arrêt de travail (pour un taux de moins de 10%, la rente est versée en une fois sous forme de capital)

Pour les non salariés agricoles, indemnisation versée au chef d'exploitation à partir d'une IPP égale ou supérieure à 30 % mais également au conjoint du chef d'exploitation ou à l'aide familial en cas d'IPP de 100 %

**Salariés agricoles** : regroupe les ouvriers et les employés occupés dans les exploitations, entreprises, établissements, organismes, syndicats et groupements agricoles, assurés par la MSA contre le risque d'accident du travail, de trajet et de maladie professionnelle (AT-MP)

Cette population comprend également les gardes chasse, gardes-pêche, gardes forestiers, jardiniers, ainsi que les services de remplacement, les apprentis et stagiaires relevant du régime agricole

**Soins de santé** : somme des prestations en nature payées par la MSA : médicaments, consultations, hospitalisations privées ...

**Travailleur** : personne ayant travaillé dans un établissement d'une entreprise, quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu chez cet employeur

## TABLES ET INDEX

Pour les actifs agricoles		
<b>Graphique 1</b>	Evolution du nombre de maladies professionnelles et de TMS au régime agricole et au régime général sur la période 2008-2012	page 11
<b>Graphique 2</b>	Répartition de la population (2008-2012) des actifs agricoles selon les 3 grands secteurs économiques	page 17
<b>Graphique 3</b>	Nombre de TMS avec et sans arrêt 2002-2012	page 18
<b>Graphique 4</b>	Répartition du nombre de TMS (2008-2012) des actifs agricoles selon les 3 grands secteurs économiques	page 18
<b>Graphique 5</b>	Représentation des TMS par rapport aux maladies professionnelles	page 19
<b>Graphique 6</b>	Fréquence des TMS par secteur économique 2008-2012	page 20
<b>Schéma 1</b>	Répartition des TMS avec et sans arrêt selon la localisation. Nombre cumulé de 2008 à 2012	page 21
<b>Schéma 2</b>	Répartition des TMS avec et sans arrêt selon la localisation et le sexe. Nombre cumulé de 2008 à 2012	page 22
<b>Tableau 1</b>	Les TMS pour les actifs du régime agricole et pour les salariés du régime général	page 10

<b>Pour les salariés agricoles</b>		
<b>Graphique 7</b>	Répartition annuelle des TMS avec et sans arrêt	page 24
<b>Graphique 8</b>	Répartition annuelle des TMS par tableau autres que ceux du tableau n° 39	page 25
<b>Graphique 9</b>	Répartition des TMS des salariés par tranche d'âge en 2012	page 25
<b>Graphique 10</b>	Répartition des TMS des salariés par sexe en 2012	page 26
<b>Graphique 11</b>	Evolution du nombre de TMS réparti par syndrome pour les salariés	page 27
<b>Graphique 12</b>	Nombre cumulé de TMS avec et sans arrêt 2008-2012 pour les douze principaux secteurs	page 29
<b>Graphique 13</b>	Evolution de nombre de TMS avec et sans arrêt de 2008-2012 pour les douze principaux secteurs	page 30
<b>Graphique 14</b>	Nombre cumulé de TMS graves 2008-2012 pour les douze principaux secteurs	page 31
<b>Graphique 15</b>	Evolution de nombre de TMS graves de 2008-2012 pour les douze principaux secteurs	page 32
<b>Graphique 16</b>	Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt 2008-2012 pour les douze principaux secteurs	page 35
<b>Graphique 17</b>	Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt par sexe – Cultures et élevages - Année 2012	page 36
<b>Graphique 18</b>	Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt par sexe - Coopération - Année 2012	page 38
<b>Graphique 19</b>	Taux IPP pour les 12 secteurs les plus touchés 2008-2012	page 40
<b>Graphique 20</b>	Nombre de maladies avec taux IPP >25% pour les 3 principaux tableaux TMS et pour les 13 secteurs les plus touchés 2008-2012	page 41
<b>Graphique 21</b>	Coût 2012 des TMS : montant des soins de santé	page 43
<b>Graphique 22</b>	Coût 2012 des TMS : montant des IJ	page 44
<b>Graphique 23</b>	Coût 2012 des TMS : montant des capitaux de rente	page 44
<b>Graphique 24</b>	Répartition du coût total 2012 des TMS selon les 4 types de prestations	page 45

### Pour les salariés agricoles (suite)

<b>Graphique 25</b>	Coût total 2012 des TMS par tableau	page 45
<b>Graphique 26</b>	Coût moyen 2012 des TMS par localisation	page 46
<b>Graphique 27</b>	Evolution du coût moyen d'un TMS réparti par syndrome	page 46
<b>Graphique 28</b>	Coût moyen 2012 des TMS par tranche d'âge	page 47
<b>Graphique 29</b>	Coût moyen 2012 des TMS par tranche d'âge - Tableaux 39 et 57/57 bis	page 48
<b>Graphique 30</b>	Evolution du nombre de TMS et de leur fréquence	page 49
<b>Schéma 3</b>	Répartition des TMS avec et sans arrêt des salariés selon la localisation et le sexe. Nombre cumulé de 2008 à 2012	page 28

<b>Pour les non salariés agricoles</b>		
<b>Graphique 31</b>	Evolution du nombre de TMS par statut	page 52
<b>Graphique 32</b>	Répartition annuelle des TMS	page 53
<b>Graphique 33</b>	Répartition annuelle des TMS par tableau autres que ceux du tableau n° 39	page 53
<b>Graphique 34</b>	Répartition des TMS non salariés par sexe et par âge en 2012	page 54
<b>Graphique 35</b>	Evolution du nombre de TMS réparti par syndrome pour les non salariés	page 55
<b>Graphique 36</b>	Nombre de TMS avec et sans arrêt par secteur d'activité 2008-2012	page 57
<b>Graphique 37</b>	Evolution du nombre de TMS de 2008 à 2012	page 57
<b>Graphique 38</b>	Indice de fréquence des TMS 2008-2012	page 58
<b>Graphique 39</b>	Répartition annuelle des TMS pour les statuts autres que chefs d'exploitation	page 58
<b>Graphique 40</b>	Détail des TMS par tableau pour les statuts autres que chefs d'exploitation	page 59
<b>Graphique 41</b>	Répartition des TMS par sexe en 2012 pour les statuts autres que chefs d'exploitation	page 60
<b>Graphique 42</b>	Répartition des TMS par tranche d'âge en 2012 pour les statuts autres que chefs d'exploitation	page 61
<b>Graphique 43</b>	Nombre de TMS avec et sans arrêt des chefs d'exploitation pour les douze principaux secteurs d'activité 2008-2012	page 62
<b>Graphique 44</b>	Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt des chefs d'exploitation pour les douze principaux secteurs 2008-2012	page 63
<b>Graphique 45</b>	Evolution du nombre de TMS graves des chefs d'exploitation de 2008 à 2012	page 64
<b>Graphique 46</b>	Nombre de TMS graves 2008-2012 pour les chefs d'exploitation pour les douze principaux secteurs	page 64
<b>Graphique 47</b>	Evolution du nombre de TMS graves des chefs d'exploitation pour les douze principaux secteurs de 2008 à 2012	page 65
<b>Graphique 48</b>	Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt pour les chefs d'exploitation et par sexe Cultures et élevages - Année 2012	page 68
<b>Graphique 49</b>	Indice de fréquence des TMS avec et sans arrêt pour les chefs d'exploitation et par sexe ETA-JEV - Année 2012	page 69

**Pour les non salariés agricoles (suite)**

<b>Graphique 50</b>	Taux IPP pour les chefs d'exploitation 2008-2012 pour les 13 secteurs les plus touchés	page 70
<b>Graphique 51</b>	Nombre de maladies avec taux IPP de 30% ou plus pour les 3 principaux tableaux TMS et pour les 12 secteurs les plus touchés pour les chefs d'exploitation 2008-2012	page 71
<b>Graphique 52</b>	Evolution pour les chefs d'exploitations du nombre de TMS et de leur fréquence	Page 73
<b>Shema 4</b>	Répartition des TMS avec-sans arrêt des non salariés selon la localisation et le sexe. Nombre cumulé de 2008 à 2012	Page 56

## ANNEXES

- **Annexe I** : Les tableaux de maladies professionnelles du régime agricole, relatifs aux TMS
- **Annexe II** : Les catégories de Risque AT des actifs agricoles par grand secteur économique
- **Annexe III** : Répartition (%) de la population des actifs agricoles
- **Annexe IV** : Répartition (%) pour les actifs agricoles du nombre de TMS
- **Annexe V** : Répartition, pour les actifs agricoles, de l'indice de fréquence des TMS
- **Annexe VI** : Evolution, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt par tableau de maladies
- **Annexe VII** : Répartition (%), pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par tranche d'âge
- **Annexe VIII** : Répartition, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe IX** : Répartition, pour les salariés agricoles, de l'indice de fréquence des TMS avec ou sans arrêt par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe X** : Répartition, pour les salariés agricoles, du coût des TMS pour l'année 2012, selon le type de prestation
- **Annexe XI** : Coût moyen 2012, pour les salariés agricoles, d'un TMS par localisation (syndrome)
- **Annexe XII** : Coût moyen 2012, pour les salariés agricoles, d'un TMS par classe d'âge
- **Annexe XIII** : Evolution, du nombre de TMS pour les non salariés agricoles par statut et par tableau de maladies
- **Annexe XIV** : Répartition (%) pour les non salariés, du nombre de TMS par statut et par tranche d'âge
- **Annexe XV** : Répartition, pour les non salariés agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe XVI** : Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe XVII** : Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS graves par secteur d'activité professionnelle
- **Annexe XVIII** : Les catégories de Risque AT des salariés du Régime Agricole
- **Annexe XIX** : Les catégories de Risque AT des non salariés du Régime Agricole
- **Annexe XX** : Programme du colloque INMA

## Annexe I

### Les tableaux de maladies professionnelles du régime agricole, relatifs aux TMS

Tableau 29		
Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes		
Date de création : décret du 22 mai 1973		Dernière mise à jour : décret du 19 août 1993
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>A - Affections ostéo-articulaires confirmées par des examens radiologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arthrose du coude comportant des signes radiologiques d'ostéophytose ;</li> <li>- ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) ;</li> <li>- ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler).</li> </ul> <p>Troubles angioneurotiques de la main, prédominant à l'index et au médus, pouvant s'accompagner de crampes de la main et de troubles prolongés de la sensibilité et confirmés par des épreuves fonctionnelles.</p>	<p>5 ans</p> <p>1 an</p> <p>1 an</p> <p>1 an</p>	<p>Travaux exposant habituellement aux vibrations transmises par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les machines-outils tenues à la main, notamment : les machines percutantes, telles que les marteaux piqueurs, les burineurs, les machines roto-percutantes, telles que les marteaux perforateurs, les machines rotatives, telles que les meuleuses, les scies à chaîne, les taille-haies, les débroussailleuses portatives, les tondeuses, les motohoues, les motoculteurs munis d'un outil rotatif, les machines alternatives, telles que les ponçuses et les scies sauteuses ;</li> <li>- Les outils associés à certaines des machines précitées, notamment dans les travaux de burinage ;</li> <li>- Les objets en cours de façonnage, notamment dans les travaux de meulage et de polissage et les travaux sur machine à rétreindre.</li> </ul>
<p>B - Affections ostéo-articulaires confirmées par des examens radiologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arthrose du coude comportant des signes radiologiques d'ostéophytose ;</li> <li>- ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) ;</li> <li>- ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Köhler).</li> </ul>	<p>5 ans</p> <p>1 an</p> <p>1 an</p>	<p>Travaux exposant habituellement aux chocs provoqués par l'utilisation manuelle d'outils percutants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux de martelage ;</li> <li>- travaux de terrassement et de démolition ;</li> <li>- utilisation de pistolets de scellement ;</li> <li>- utilisation de sécateurs pneumatiques.</li> </ul>
<p>C - Atteinte vasculaire cubito-palmaire en règle unilatérale (syndrome du marteau hypothénar) entraînant un phénomène de Raynaud ou des manifestations ischémiques des doigts confirmée par l'artériographie objectivant un anévrisme ou une thrombose de l'artère cubitale ou de l'arcade palmaire superficielle.</p>	<p>1 an (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans).</p>	<p>Travaux exposant habituellement à l'utilisation du talon de la main en percussion directe itérative sur un plan fixe ou aux chocs transmis à l'éminence hypothénar par un outil percuté ou percutant.</p>

Tableau 39

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 15 janvier 1976

Dernière mise à jour : 21 août 1993

(décret du 19 août 1993)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<b>A - Épaule</b>		
Épaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs).	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
Épaule enraidie succédant à une épaule douloureuse simple rebelle.	90 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule.
<b>B - Coude</b>		
Épicondylite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pronosupination.
Épitrochléite.	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination.
<b>Hygromas :</b>		
- hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude ;	7 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
- hygroma chronique des bourses séreuses.	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital).	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
<b>C - Poignet main et doigt</b>		
Tendinite.	7 jours	Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts.
Ténosynovite.	7 jours	
Syndrome du canal carpien.	30 jours	Travaux comportant de façon habituelle soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.
Syndrome de la loge de Guyon.	30 jours	
<b>D - Genou</b>		
Syndrome de compression du nerf sciatique poplite externe.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle une position accroupie prolongée.
<b>Hygromas :</b>		
- hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du genou ;	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.
- hygroma chronique des bourses séreuses.	90 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou.
Tendinite sous-quadricepsale ou rotulienne.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
Tendinite de la patte d'oie.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou.
<b>E - Cheville et pied</b>		
Tendinite achilléenne.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des efforts pratiqués en station prolongée sur la pointe des pieds.

Tableau 53		
Lésions chroniques du ménisque		
Date de création : décret du 19 août 1993		Dernière mise à jour :
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif, confirmées par examens complémentaires ou au cours de l'intervention curative, ainsi que leurs complications : fissuration ou rupture du ménisque.	2 ans	Travaux comportant des efforts ou des ports de charges exécutés habituellement en position agenouillée ou accroupie.

Tableau 57		
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier		
Date de création : 20 mars 1999		Dernière mise à jour : décret du 22 août 2008
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux exposant habituellement aux vibrations de basses et moyennes fréquences, transmises au corps entier : 1. Par l'utilisation ou la conduite : - de tracteurs ou machines agricoles, y compris les tondeuses autoportées, - de tracteurs ou engins forestiers, - d'engins de travaux agricoles ou publics, - de chariots automoteurs à conducteurs portés ; 2. Par l'utilisation de crible, concasseur, broyeur ; 3. Par la conduite de tracteurs routiers et de camions monoblocs ; 4. Par l'utilisation et la conduite des sulkys de courses et d'entraînement de trot, tractés par des chevaux

Tableau 57bis		
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes		
Date de création : 20 mars 1999 (décret du 19 mars 1999)		Dernière mise à jour : -
Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	Travaux de manutention manuelle habituelle de charges lourdes effectués : - dans les exploitations agricoles et forestières, les scieries ; - dans les établissements de conchyliculture et de pisciculture ; - dans les entreprises de travaux agricoles, les entreprises de travaux paysagers ; - dans les entreprises artisanales rurales ; - dans les abattoirs et entreprises d'équarrissage ; - dans le chargement et le déchargement en cours de fabrication, dans la livraison, le stockage et la répartition des produits agricoles et industriels, alimentaires et forestiers.

## Annexe II

### Les catégories de Risque AT des actifs agricoles par grand secteur économique

CODES ET LIBELLES RISQUES DES SALARIES AGRICOLES	CODES ET LIBELLES ACTIVITES DES NON SALARIES AGRICOLES	SECTEUR ECONOMIQUE
110 Cultures spécialisées	01 - Maraîchage, floriculture	primaire
-	02 - Arboriculture fruitière	primaire
-	03 - Pépinière	primaire
-	04 - Cultures céréalières et industrielles	primaire
120 Champignonnières	07 - Autres cultures spécialisées	primaire
130 Elevages spécialisés gros animaux	08 - Elevages bovins – lait	primaire
-	09 - Elevages bovins – viande	primaire
-	10 - Elevages bovins mixte	primaire
-	11 - Elevages ovins, caprins	primaire
-	12 - Elevages porcins	primaire
-	13 - Elevages de chevaux	primaire
-	14 - Autres élevages de gros animaux	primaire
140 Elevages spécialisés petits animaux	15 - Elevages de volailles, de lapins	primaire
-	16 - Autres élevages de petits animaux	primaire
150 Entraînement, dressage, haras	17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	primaire
160 Conchyliculture	18 - Conchyliculture	primaire
170 Marais salants	20 - Marais salants	primaire
180 Cultures et élevages non spécialisés	19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture	primaire
190 Viticulture	05 - Viticulture	primaire
310 Sylviculture	06 - Sylviculture	primaire
320 Gemmage	-	primaire
330 Exploitations de bois proprement dites	21 - Exploitations de bois	primaire
340 scieries fixes	22 - Scieries fixes	primaire
400 Entreprises de travaux agricoles	23 - Entreprises de travaux agricoles	secondaire
410 Entreprises de jardins, paysagistes	24 - Entreprises de jardins, paysagistes	primaire
500 Artisans ruraux du bâtiment	-	secondaire
510 Autres artisans ruraux	-	secondaire
600 Stockage, condition. de pdts ag. sf fleurs . . .	-	secondaire
610 Approvisionnement	-	secondaire
620 Produits laitiers	-	secondaire
630 Traitement de la viande	-	secondaire
640 Conserveries de pdts autres que la viande	-	secondaire
650 Vinification	-	secondaire
660 Insémination artificielle	-	secondaire
670 Sucrierie, distillation	-	secondaire
680 Meunerie, panification	-	secondaire
690 Stock., condition. de fleurs, fruits, légumes	-	secondaire
760 Traitement des viandes de volailles	-	secondaire
770 Coopératives diverses	-	secondaire
801 Mutualité agricole	25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles	tertiaire
811 Crédit agricole	-	tertiaire
821 Autres organismes professionnels	-	tertiaire
830 SICAE personnel statutaire	-	tertiaire
832 SICAE personnel temporaire	-	tertiaire
900 Gardes-chasses, gardes-pêche	-	primaire
910 Jardiniers, gardes -de propriété, -forestiers	-	primaire
920 Organismes de remplac., travail temporaire	-	primaire
940 Membres bénévoles	-	tertiaire
950 Etablissements privés d'enseig. tech ag.	-	tertiaire
970 Personnel enseignant agricole privé	-	tertiaire
980 Travailleurs handicapés des CAT	-	tertiaire

### Annexe III

#### Répartition (%) de la population des actifs agricoles

POPULATION AGRICOLE	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
secteur primaire	71%	71%	71%	71%	70%	71%
secteur secondaire	9%	9%	9%	9%	9%	9%
secteur tertiaire	20%	20%	20%	20%	21%	20%
<b>Total population</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Annexe IV

#### Répartition (%) pour les actifs agricoles du nombre de TMS

NOMBRE DE TMS	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
secteur primaire	72%	74%	77%	76%	75%	75%
secteur secondaire	25%	22%	19%	20%	20%	21%
secteur tertiaire	3%	4%	4%	5%	5%	4%
<b>Total TMS</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Annexe V

#### Répartition, pour les actifs agricoles, de l'indice de fréquence<sup>1</sup> des TMS

FREQUENCE DES TMS	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
secteur primaire	2,75	2,78	3,14	3,34	3,10	3,02
secteur secondaire	7,68	6,81	6,28	6,94	6,44	6,84
secteur tertiaire	0,42	0,50	0,62	0,71	0,69	0,59
<b>tous secteurs</b>	<b>2,62</b>	<b>2,57</b>	<b>2,79</b>	<b>3,01</b>	<b>2,80</b>	<b>2,76</b>

<sup>1</sup> Indice de fréquence : Nombre de maladies avec ou sans arrêt pour 1 000 affiliés

## Annexe VI

**Evolution, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt par tableau de maladies**

ANNEES	NOMBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
2008	10	2 966	15	155	114	3 260
2009	9	2 862	13	152	104	3 140
2010	5	2 909	19	175	111	3 219
2011	12	3 153	22	175	127	3 489
2012	9	3 000	19	151	135	3 314

## Annexe VII

**Répartition (%) en 2012, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par tranche d'âge**

TRANCHES D'ÂGES	POPULATION	NOMBRE DE TMS AVEC ET SANS ARRÊT	NOMBRE DE TMS GRAVES
20 ans et moins	15,0%	0,5%	0,1%
de 21 à 30 ans	26,9%	7,5%	4,5%
de 31 à 40 ans	18,7%	19,1%	13,8%
de 41 à 50 ans	19,0%	38,3%	36,8%
de 51 à 60 ans	15,3%	33,3%	43,5%
61 ans et plus	5,1%	1,3%	1,3%

## Annexe VIII

## Répartition, pour les salariés agricoles, du nombre de TMS avec ou sans arrêt et graves par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT						NBRE DE MALADIES GRAVES					
	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
110	454	466	455	475	464	2 314	172	140	189	194	203	898
120	35	35	37	38	26	171	16	21	13	13	19	82
130	45	44	60	53	53	255	10	12	16	18	30	86
140	200	201	186	209	193	989	67	64	61	77	67	336
150	36	26	39	38	32	171	12	12	12	23	15	74
160	35	27	26	42	30	160	11	12	15	8	17	63
170	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
180	159	177	175	185	200	896	56	49	62	67	94	328
190	569	615	699	690	638	3 211	209	210	304	314	323	1 360
310	35	40	43	38	49	205	21	10	16	18	12	77
320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
330	40	36	33	42	48	199	16	11	19	25	23	94
340	76	86	67	85	78	392	30	31	47	34	40	182
400	68	60	73	72	68	341	18	20	28	40	31	137
410	214	184	249	279	231	1 157	64	74	86	97	83	404
500	10	11	9	13	9	52	5	7	5	3	5	25
510	12	6	10	5	11	44	5	2	6	4	3	20
600	48	38	51	45	46	228	17	16	20	14	16	83
610	44	34	49	61	65	253	20	19	12	15	24	90
620	121	120	120	137	163	661	48	53	42	51	69	263
630	559	427	266	290	283	1 825	148	130	113	100	81	572
640	48	30	36	29	26	169	16	7	15	18	15	71
650	15	28	21	28	28	120	6	3	20	8	13	50
660	13	15	11	22	12	73	8	9	9	9	7	42
670	9	8	4	10	6	37	1	2	7	3	4	17
680	6	9	6	6	8	35	0	5	2	0	2	9
690	90	83	101	117	77	468	20	32	33	32	55	172
760	104	101	111	109	107	532	49	26	48	31	33	187
770	16	15	33	77	59	200	8	11	6	7	11	43
830	0	0	1	2	0	3	0	0	0	0	0	0
832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
900	0	1	1	1	1	4	0	0	0	1	3	4
910	30	30	21	26	26	133	10	15	6	11	16	58
920	9	5	3	7	15	39	3	6	1	0	3	13
940	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
950	1	1	0	0	3	5	0	0	0	0	0	0
970	0	0	0	1	3	4	0	0	0	0	3	3
980	2	10	20	14	14	60	0	0	2	4	3	9
--4	7	4	4	10	11	36	1	0	3	0	2	6
801	19	18	30	24	28	119	3	8	5	18	14	48
811	16	9	17	14	18	74	4	6	5	6	9	30
821	107	133	145	184	170	739	35	48	52	61	73	269
Autres	8	6	6	11	15	46	1	1	5	2	4	13
Ensemble	3 260	3 140	3 219	3 489	3 314	16 422	1 110	1 072	1 285	1 327	1 426	6 220

**Répartition, pour les salariés agricoles, de l'indice de fréquence<sup>1</sup> des TMS avec ou sans arrêt par secteur d'activité professionnelle**

SECTEURS	INDICE DE FREQUENCE DES MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
	2008	2009	2010	2011	2012	2008-12
110	2,90	2,88	2,88	3,02	3,07	2,95
120	16,67	17,62	19,61	21,29	14,49	17,90
130	3,84	3,58	4,75	3,99	3,78	3,99
140	7,52	7,63	7,06	7,91	7,40	7,50
150	2,29	1,61	2,36	2,32	1,95	2,11
160	4,95	4,01	4,23	6,80	4,55	4,89
170	0,00	2,47	0,00	0,00	0,00	0,48
180	1,57	1,67	1,67	1,77	1,88	1,71
190	3,32	3,64	4,15	4,09	3,78	3,79
310	6,59	7,53	8,29	7,32	9,72	7,87
320						
330	4,61	4,42	3,98	4,96	5,94	4,78
340	6,75	8,27	6,68	8,57	8,04	7,64
400	2,26	1,96	2,38	2,20	1,99	2,16
410	3,63	3,15	4,19	4,67	3,81	3,89
500	4,56	5,78	5,24	8,38	6,51	5,95
510	5,99	3,17	5,48	2,89	6,67	4,83
600	3,42	2,71	3,71	3,27	3,38	3,30
610	1,81	1,37	1,95	2,39	2,53	2,01
620	6,79	6,80	6,70	7,54	8,74	7,33
630	44,88	53,59	40,01	37,48	34,52	42,43
640	13,57	8,92	11,62	9,29	9,03	10,56
650	1,40	2,82	2,11	2,84	2,88	2,39
660	4,48	5,11	3,68	7,46	4,15	4,98
670	2,50	2,22	1,12	2,68	1,61	2,03
680	8,85	16,37	12,93	11,35	14,46	12,62
690	7,05	6,27	7,87	9,28	6,53	7,40
760	29,65	32,86	36,21	33,73	33,11	33,02
770	3,48	3,32	6,04	14,16	11,36	7,94
830						
832						
900	0,00	0,75	0,76	0,78	0,80	0,61
910	2,52	2,65	1,93	2,49	2,66	2,45
920	1,88	1,01	0,61	1,45	2,52	1,53
940	0,00	0,00	1,58	0,00	0,00	0,31
950						
970	0,00	0,00	0,00	0,21	0,64	0,16
980	0,21	1,03	2,01	1,39	1,36	1,21
--4	0,26	0,14	0,14	0,34	0,36	0,25
801	0,62	0,60	1,04	0,84	1,05	0,82
811	0,20	0,12	0,22	0,18	0,23	0,19
821	1,03	1,23	1,37	1,76	1,63	1,40
Autres						
Ensemble	2,82	2,72	2,80	3,05	2,87	2,85

<sup>1</sup> Indice de fréquence : Nombre de maladies avec ou sans arrêt pour 1000 travailleurs

## Annexe X

### Répartition, pour les salariés agricoles, du coût des TMS pour l'année 2012, selon le type de prestation

TYPE DE PRESTATIONS	COÛT TOTAL DES MALADIES (TMS)					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
MONTANTS DES SOINS DE SANTE	15 751 €	3 860 157 €	26 204 €	522 347 €	482 176 €	4 906 636 €
MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES	235 308 €	27 556 239 €	230 296 €	2 967 970 €	2 621 214 €	33 611 027 €
MONTANT DES PRESTATIONS EXECUTEES EN ETABLISSEMENT HOSPITALIER PUBLIC	0 €	543 530 €	0 €	83 265 €	109 151 €	735 947 €
MONTANT DES CAPITAUX DE RENTE	683 780 €	32 390 852 €	61 139 €	4 348 161 €	3 239 103 €	40 723 036 €
<b>COÛT TOTAL DES TMS</b>	<b>934 839 €</b>	<b>64 350 779 €</b>	<b>317 639 €</b>	<b>7 921 744 €</b>	<b>6 451 645 €</b>	<b>79 976 645 €</b>

## Annexe XI

### Coût moyen 2012, pour les salariés agricoles, d'un TMS par localisation (syndrome)

COÛTS	Rachis	Epaule	Poignet-main- doigts	Coude	Canal carpien	Genou	Cheville- pied	sans précision
Coût moyen par syndrome	50 257 €	38 284 €	17 828 €	14 028 €	13 755 €	13 462 €	22 648 €	23 943 €

## Annexe XII

### Coût moyen 2012, pour les salariés agricoles, d'un TMS par classe d'âge

TRANCHES D'ÂGE	COÛT MOYEN D'UN TMS PAR TABLEAUX DE MALADIES					
	TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
20 ans et moins	0 €	2 753 €	0 €	0 €	0 €	2 994 €
de 21 à 25 ans	123 619 €	8 170 €	741 €	4 603 €	9 651 €	9 501 €
de 26 à 30 ans	51 470 €	10 396 €	0 €	15 559 €	23 611 €	11 971 €
de 31 à 35 ans	0 €	13 162 €	6 658 €	34 043 €	119 387 €	18 499 €
de 36 à 40 ans	49 357 €	14 775 €	1 445 €	44 017 €	47 462 €	18 512 €
de 41 à 45 ans	0 €	19 510 €	11 024 €	62 782 €	60 640 €	22 729 €
de 46 à 50 ans	164 074 €	22 560 €	27 690 €	62 692 €	43 022 €	25 284 €
de 51 à 55 ans	12 629 €	29 542 €	22 371 €	68 064 €	40 301 €	31 299 €
de 56 à 60 ans	180 930 €	27 300 €	21 018 €	62 934 €	42 580 €	29 805 €
61 ans et plus	0 €	18 227 €	11 553 €	1 258 €	40 631 €	18 632 €

Annexe XIII

Evolution, du nombre de TMS pour les non salariés agricoles par statut et par tableau de maladies

STATUTS	ANNEES	NOMBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT					
		TAB 29	TAB 39	TAB 53	TAB 57	TAB 57bis	TOTAL
CHEFS D'EXPLOITATION	2008	3	1 061	20	114	103	1 301
	2009	4	1 083	15	115	92	1 309
	2010	5	1 276	11	144	110	1 546
	2011	8	1 376	21	142	95	1 642
	2012	5	1 197	26	123	103	1 454
STATUTS (HORS CHEFS)	2008	2	131	1	4	3	141
	2009	0	106	0	1	4	111
	2010	0	127	0	3	3	133
	2011	0	111	0	1	9	121
	2012	0	100	0	3	4	107
DONT CONJOINTS COLLABORATEURS	2008	0	120	1	4	3	128
	2009	0	97	0	1	4	102
	2010	0	117	0	3	3	123
	2011	0	105	0	1	9	115
	2012	0	90	0	2	3	95
ENSEMBLE NON SALARIES	2008	5	1 192	21	118	106	1 442
	2009	4	1 189	15	116	96	1 420
	2010	5	1 403	11	147	113	1 679
	2011	8	1 487	21	143	104	1 763
	2012	5	1 297	26	126	107	1 561

Annexe XIV

Répartition (%) pour les non salariés, du nombre de TMS par statut et par tranche d'âge

TRANCHES D'ÂGES	CHEFS D'EXPLOITATION		STATUTS (hors CHEFS)		CONJOINTS COLLABORATEURS		ENSEMBLE NON SALARIES	
	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS	NOMBRE D'AFFILIES	NOMBRE DE TMS
30 ans et moins	8,5%	2,1%	8,1%	0,9%	3,1%	0,0%	8,5%	2,0%
de 31 à 40 ans	18,8%	11,5%	13,2%	1,9%	13,0%	0,0%	17,8%	10,8%
de 41 à 50 ans	32,2%	35,8%	28,3%	37,4%	37,8%	37,9%	31,5%	35,9%
de 51 à 60 ans	33,1%	48,1%	33,4%	57,9%	43,4%	62,1%	33,2%	48,8%
61 ans et plus	7,3%	2,5%	16,9%	1,9%	2,7%	0,0%	9,1%	2,5%

## Annexe XV

### Répartition, pour les non salariés agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT						INDICE DE FREQUENCE DES TMS					
	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
01 - Maraîchage, floriculture	54	39	51	51	33	228	2,41	1,80	2,41	2,51	1,68	2,16
02 - Arboriculture fruitière	16	30	27	27	39	139	1,21	2,31	2,11	2,15	3,16	2,17
03 - Pépinière	2	4	17	12	7	42	0,62	1,25	5,24	3,62	2,12	2,58
04 - Cultures céréalières et industrielles	151	124	154	132	148	709	1,42	1,20	1,52	1,32	1,50	1,39
05 - Viticulture	153	163	158	179	158	811	2,18	2,40	2,39	2,81	2,54	2,45
06 - Sylviculture	1	2	6	1	1	11	0,96	1,98	6,17	1,08	1,15	2,28
07 - Autres cultures spécialisées	8	2	8	9	5	32	2,51	0,63	2,43	2,63	1,44	1,93
08 - Elevage bovins – lait	392	381	407	424	433	2 037	3,74	3,78	4,16	4,47	4,67	4,15
09 - Elevage bovins – viande	126	116	168	176	139	725	1,60	1,53	2,27	2,44	1,96	1,95
10 - Elevage bovins mixte	56	91	65	80	58	350	2,26	3,89	2,90	3,71	2,78	3,10
11 - Elevage ovins, caprins	60	48	81	71	57	317	1,98	1,62	2,78	2,47	2,00	2,17
12 - Elevage porcins	37	26	29	55	34	181	3,77	2,75	3,12	6,10	3,87	3,90
13 - Elevage de chevaux	4	6	7	5	3	25	0,46	0,66	0,76	0,53	0,31	0,54
14 - Autres élevages de gros animaux	0	2	2	3	3	10	0,00	1,38	1,34	1,98	1,96	1,35
15 - Elevage de volailles, lapins	102	95	111	156	89	553	6,49	6,24	7,37	10,49	6,04	7,31
16 - Autres élevages de petits animaux	4	16	14	11	14	59	0,55	2,07	1,71	1,29	1,59	1,45
17 - Entraînement, dressage, haras...	10	11	9	15	11	56	1,34	1,40	1,09	1,74	1,24	1,36
18 - Conchyliculture	6	8	9	4	11	38	3,53	4,85	5,53	2,46	6,61	4,59
19 - Cultures et élevages non spécialisés	161	166	218	194	205	944	1,85	1,99	2,67	2,41	2,59	2,29
20 - Marais salants	0	1	0	1	7	9	0,00	2,03	0,00	1,93	12,89	3,51
21 - Exploitations de bois	12	14	21	39	21	107	2,02	2,41	3,61	6,60	3,62	3,66
22 - Scieries fixes	2	1	2	0	2	7	4,33	2,25	4,52	0,00	4,62	3,14
23 - Entreprises de travaux agricoles	11	19	19	21	4	74	1,48	2,56	2,54	2,79	0,53	1,98
24 - Entreprises de jardins, paysagistes...	74	55	96	97	79	401	2,92	2,10	3,59	3,57	2,87	3,01
25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non renseigné	0	0	0	0	0	0						
<b>Ensemble</b>	<b>1 442</b>	<b>1 420</b>	<b>1 679</b>	<b>1 763</b>	<b>1 561</b>	<b>7 865</b>	<b>2,26</b>	<b>2,29</b>	<b>2,76</b>	<b>2,95</b>	<b>2,65</b>	<b>2,58</b>

## Annexe XVI

### Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS et de l'indice de fréquence par secteur d'activité professionnelle

SECTEURS	NBRE DE MALADIES AVEC/SANS ARRÊT						INDICE DE FREQUENCE DES TMS					
	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL	2008	2009	2010	2011	2012	2008-2012
01 - Maraîchage, floriculture	47	34	40	44	28	193	2,68	2,01	2,43	2,79	1,83	2,35
02 - Arboriculture fruitière	16	24	26	25	38	129	1,60	2,45	2,69	2,65	4,10	2,68
03 - Pépinière	2	3	16	11	7	39	0,74	1,12	5,90	3,96	2,53	2,86
04 - Cultures céréalières et industrielles	147	123	143	128	141	682	1,75	1,49	1,76	1,59	1,77	1,67
05 - Viticulture	143	146	142	168	148	747	2,64	2,78	2,78	3,39	3,04	2,92
06 - Sylviculture	1	2	6	1	0	10	1,35	2,82	8,90	1,58	0,00	2,99
07 - Autres cultures spécialisées	8	1	8	9	5	31	3,52	0,45	3,58	3,91	2,17	2,73
08 - Elevage bovins – lait	349	353	381	386	398	1 867	3,84	3,99	4,39	4,55	4,78	4,30
09 - Elevage bovins – viande	114	106	151	164	133	668	1,79	1,71	2,48	2,74	2,26	2,19
10 - Elevage bovins mixte	45	81	58	75	49	308	2,19	4,13	3,06	4,09	2,74	3,23
11 - Elevage ovins, caprins	55	43	76	65	53	292	2,44	1,95	3,48	3,00	2,46	2,66
12 - Elevage porcins	34	25	28	48	33	168	3,88	2,94	3,34	5,86	4,11	4,01
13 - Elevage de chevaux	4	6	7	4	3	24	0,80	1,16	1,32	0,73	0,54	0,91
14 - Autres élevages de gros animaux	0	2	2	3	3	10	0,00	2,44	2,41	3,64	3,72	2,44
15 - Elevage de volailles, lapins	91	87	107	150	87	522	6,86	6,72	8,33	11,78	6,85	8,09
16 - Autres élevages de petits animaux	3	15	12	11	14	55	0,70	3,46	2,71	2,44	3,06	2,49
17 - Entraînement, dressage, haras...	10	10	9	13	11	53	1,63	1,54	1,33	1,83	1,51	1,57
18 - Conchyliculture	5	8	9	3	10	35	3,44	5,62	6,36	2,12	7,01	4,91
19 - Cultures et élevages non spécialisés	139	154	194	182	184	853	2,13	2,42	3,10	2,93	2,99	2,71
20 - Marais salants	0	1	0	1	5	7	0,00	3,57	0,00	3,36	15,97	4,80
21 - Exploitations de bois	12	14	19	38	20	103	2,31	2,75	3,74	7,38	3,95	4,03
22 - Scieries fixes	2	1	2	0	2	7	4,93	2,58	5,28	0,00	5,31	3,62
23 - Entreprises de travaux agricoles	11	19	19	20	4	73	1,72	2,98	2,98	3,14	0,63	2,29
24 - Entreprises de jardins, paysagistes...	63	51	91	93	78	376	2,80	2,21	3,88	3,91	3,25	3,22
25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales	0	0	0	0	0	0						
<b>Ensemble</b>	<b>1 301</b>	<b>1 309</b>	<b>1 546</b>	<b>1 642</b>	<b>1 454</b>	<b>7 252</b>	<b>2,55</b>	<b>2,63</b>	<b>3,15</b>	<b>3,39</b>	<b>3,04</b>	<b>2,95</b>

Annexe XVII

**Répartition, pour les chefs d'exploitation agricoles, du nombre de TMS graves par secteur d'activité professionnelle**

SECTEURS	NOMBRE DE TMS GRAVES					
	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
01 - Maraîchage, floriculture	10	15	18	9	14	<b>66</b>
02 - Arboriculture fruitière	5	2	7	2	9	<b>25</b>
03 - Pépinière	2	1	2	0	2	<b>7</b>
04 - Cultures céréalières et industrielles	28	24	35	55	25	<b>167</b>
05 - Viticulture	28	27	32	29	26	<b>142</b>
06 - Sylviculture	0	1	0	0	1	<b>2</b>
07 - Autres cultures spécialisées	3	1	1	2	0	<b>7</b>
08 - Elevage bovins – lait	76	69	85	78	91	<b>399</b>
09 - Elevage bovins – viande	19	20	21	41	25	<b>126</b>
10 - Elevage bovins mixte	9	13	19	12	11	<b>64</b>
11 - Elevage ovins, caprins	5	12	10	14	11	<b>52</b>
12 - Elevage porcins	5	4	9	2	13	<b>33</b>
13 - Elevage de chevaux	1	0	0	1	2	<b>4</b>
14 - Autres élevages de gros animaux	1	0	1	1	0	<b>3</b>
15 - Elevage de volailles, lapins	15	15	25	30	31	<b>116</b>
16 - Autres élevages de petits animaux	3	0	3	0	2	<b>8</b>
17 - Entraînement, dressage, haras...	3	5	3	4	2	<b>17</b>
18 - Conchyliculture	0	0	4	1	3	<b>8</b>
19 - Cultures et élevages non spécialisés	30	41	28	51	46	<b>196</b>
20 - Marais salants	0	0	0	0	1	<b>1</b>
21 - Exploitations de bois	5	2	3	6	6	<b>22</b>
22 - Scieries fixes	0	0	1	0	0	<b>1</b>
23 - Entreprises de travaux agricoles	3	2	2	5	4	<b>16</b>
24 - Entreprises de jardins, paysagistes...	15	10	13	19	30	<b>87</b>
25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales	0	0	0	1	0	<b>1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>266</b>	<b>264</b>	<b>322</b>	<b>363</b>	<b>355</b>	<b>1570</b>

## Les catégories de Risque AT des salariés du Régime Agricole

CODE SECTEUR	LIBELLE SECTEUR
110	Cultures spécialisées
120	Champignonnières
130	Elevage spécialisé gros animaux
140	Elevage spécialisé petits animaux
150	Entraînement, dressage, haras
160	Conchyliculture
170	Marais salants
180	Culture et élevage non spécialisés
190	Viticulture
310	Sylviculture
320	Gemmage
330	Exploitations de bois proprement dites
340	scieries fixes
400	Entreprises de travaux agricoles
410	Entreprises de jardins, paysagistes, entreprises de reboisement
500	Artisans ruraux du bâtiment
510	Autres artisans ruraux
600	Stockage, conditionnement de produits agricoles (sf fleurs, fruits, légumes)
610	Approvisionnement
620	Produits laitiers
630	Traitement de la viande
640	Conserveries de produits autres que la viande
650	Vinification
660	Insémination artificielle
670	Sucrierie, distillation
680	Meunerie, panification
690	Stockage, conditionnement de fleurs, fruits, légumes
760	Traitement des viandes de volailles
770	Coopératives diverses
801	Mutualité agricole (bureau)
811	Crédit agricole (bureau)
821	Autres organismes professionnels (bureau)
830	SICAE personnel statutaire
832	SICAE personnel temporaire
900	Gardes-chasses, gardes-pêche
910	Jardiniers, gardes de propriété, gardes-forestiers
920	Organismes de remplacement, travail temporaire
940	Membres bénévoles
950	Etablissements privés d'enseignement technique agricole
970	Personnel enseignant des établissements d'enseignement agricole privé
980	Travailleurs handicapés des ESAT
--4	Apprentis

## Annexe XIX

### Les catégories de Risque AT des non salariés du Régime Agricole

Code activité	Libellé secteur
01	Maraîchage, floriculture
02	Arboriculture fruitière
03	Pépinière
04	Culture céréalières et industrielles, "grandes cultures"
05	Viticulture
06	Sylviculture
07	Autres cultures spécialisées
08	Elevage bovins - lait
09	Elevage bovins - viande
10	Elevages bovins - mixte
11	Elevage ovins, caprins
12	Elevage porcins
13	Elevage de chevaux
14	Autres élevages de gros animaux
15	Elevage de volailles, de lapins
16	Autres élevages de petits animaux
17	Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
18	Conchyliculture
19	Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
20	Marais salants
21	Exploitations de bois
22	Scieries fixes
23	Entreprise de travaux agricoles
24	Entreprise de jardins, paysagiste, de reboisement
25	Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture. Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour aider les professionnels agricoles à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.

Pour plus de documentation sur les TMS, rendez-vous sur  
<http://references-sante-securite.msa.fr>



L'essentiel & plus encore